

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Développement et mise en place d'un outil de l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins

Camille Borel

Option Ecoterr - Ingénierie et stratégie du développement
territorial

Année 2023



VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Développement et mise en place d'un outil de l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins

Camille Borel

Option Ecoterr - Ingénierie et stratégie du développement
territorial

Promotion 2020-2023

Maître de stage : **Catherine GARIN** (chargée de mission
suivi évaluation charte et subventions)

Tutrice pédagogique : **Marion GUILLOT**

« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »

Remerciements :

Alors que se termine ce mémoire et également prochainement ce stage, je tiens en premier lieu à remercier **Catherine Garin**, ma tutrice de stage pour son encadrement et sa gentillesse. Son accueil bienveillant a participé au bon déroulement de mon stage. Je remercie l'ensemble des personnes du Parc national des Écrins que j'ai eu l'occasion de croiser pour leur gentillesse, leur participation au processus d'évaluation finale du parc, mais surtout pour m'avoir transmis leur passion pour leurs métiers. Je pense notamment au groupe des stagiaires et services civiques que je remercie pour les bons moments passés ensemble. Un merci particulier à **Marine**, ma super collègue de bureau pour toutes les discussions partagées et pour m'avoir fait découvrir l'escalade.

J'ai une pensée pour le corps enseignant de Vetagro et notamment pour **Marion Guillot**, ma tutrice pédagogique qui a été à l'écoute et m'a guidé dans mon cheminement pour ce mémoire avec une bonne humeur perceptible même au travers de ses mails. Je tiens aussi à remercier les copains et copines de VetAgro et notamment les étudiants de l'option Ecoterr pour avoir, au-delà des cours, rendu cette dernière année d'études aussi riche.

Merci à **Laetitia**, ma maman d'être toujours là pour moi et de m'encourager dans tous mes projets. Merci à **Pleyel** et **Réglice**, d'avoir été ou d'être toujours là, d'une manière différente. Merci à **Frédéric**, mon papa de m'avoir fait découvrir le magnifique parc des Écrins et de m'avoir transmis la passion de la montagne qu'il partageait avec son frère, **Laurent**, mon parrain, à qui j'ai souvent pensé en étant ici. Merci à mes deux petits frères, **Nicolas** et **Guillaume** de m'entourer et d'être de super humains en devenant et à ma cousine, **Manon**, pour son soutien dans l'écriture de ce mémoire et dans la vie. Enfin, merci à mon grand-père, **Francis** pour m'avoir hébergé pendant ces 6 mois à Gap et pour m'avoir partagé son amour de sa région.

Merci à **Julien** pour m'avoir écouté, soutenu, aidé et encouragé dans la rédaction de ce mémoire et plus largement depuis que je le connais. Merci d'être venue à Gap partager des courses en montagne, mais aussi cette rédaction de mémoire ponctuée de thé et de chocolat.

Enfin, je tiens à remercier **Alice** pour ses explications sur le fonctionnement du droit français, ses relectures et conseils et surtout pour être une amie incroyable.

Table des matières :

Remerciements :.....	7
Table des matières :.....	9
Liste des figures :.....	13
Liste des tableaux :.....	14
Liste des abréviations :.....	15
Introduction.....	1
I. La démarche d'évaluation dans les parcs nationaux français et les spécificités du parc national des Écrins.....	2
A. Le fonctionnement des parcs nationaux français.....	2
1) Contexte de création des parcs nationaux français.....	2
2) Les lois régissant le fonctionnement des parcs nationaux français.....	3
a) La loi de 1960 : création juridique des parcs nationaux français.....	3
b) La loi de 2006 : évolution des parcs nationaux français.....	4
3) Les parcs nationaux français : objectifs et fonctionnement.....	4
4) La charte des parcs nationaux français.....	6
a) La charte : un projet de territoire.....	6
b) Calendrier de vie d'une charte.....	6
5) La démarche d'évaluation des parcs en différentes phases : suivi annuel, bilans, évaluation intermédiaire et finale.....	6
6) Les critères d'un outil évaluatif.....	8
B. Le parc national des Écrins.....	8
1) Présentation du parc national des Écrins.....	8
a) Le territoire.....	8
b) Le Parc national des Écrins : structure publique.....	9
2) La charte du Parc national des Écrins : sa construction et les enjeux mis en avant.....	10
3) L'évaluation du Parc national des Écrins.....	11
a) L'évaluation chemin faisant et les bilans.....	12
b) Présentation de l'évaluation intermédiaire.....	12
c) Présentation de la démarche d'évaluation finale du PNE.....	13
C. Justification de la problématique.....	14
II. Les tests de résilience sont-ils un outil évaluatif adapté au Parc national des Écrins ?.....	14
A. Présentation des tests de résilience et des étapes de leur construction.....	15
1) L'amendement des fiches de présentation des tests de résilience.....	15
2) L'écriture des diagnostics de contexte.....	16
3) La préparation du travail avec les universités.....	16
4) La définition de la commande lors du comité technique.....	17
B. Les tests de résilience correspondent-ils à un outil d'évaluation ?.....	18

C. L'outil développé est-il adapté au national des Écrins ?	19
1) Les conclusions de l'évaluation intermédiaire sont-elles prises en compte dans la démarche d'évaluation finale de la charte du Parc ?	19
2) Les évolutions qu'ont connu les thèmes choisis pour les tests de résilience justifient-elles le choix de ces thèmes pour approfondir l'évaluation finale ?	20
a) Le thème du pastoralisme : Les évolutions concernant le pastoralisme en alpages dans le parc national des Écrins depuis l'écriture de sa première charte en 2012	20
b) Le thème de l'eau : Les évolutions concernant l'eau dans le parc national des Écrins depuis l'écriture de sa première charte en 2012.....	21
c) Le thème des activités de pleine nature : Les évolutions des activités de pleine nature dans le parc national des Écrins depuis l'écriture de sa première charte en 2012	22
3) Les enjeux définis dans la charte du Parc national des Écrins sont-ils abordés par le biais des tests de résilience ?	24
D. Conclusion et recommandations pour améliorer les tests de résilience.....	25
III. Comment optimiser les tests de résilience pour qu'ils répondent au mieux aux attentes de l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins ?.....	25
A. Présentation de la démarche d'entretiens auprès des experts de l'évaluation et des agents du Parc.....	25
1) Présentation de la démarche	25
2) Présentation des experts de l'évaluation interrogés.....	26
3) Présentation des agents du Parc national des Écrins interrogés	27
4) Présentation des guides d'entretiens	27
B. Résultats des entretiens et suggestions qui en découlent pour optimiser les tests de résilience	28
1) Comparaison des démarches d'évaluation du Parc national des Écrins et des autres parcs nationaux français	28
a) Présentation des démarches d'évaluation des autres parcs nationaux français.....	28
b) La réalisation des tests de résilience par le PNE reflète-t-elle une différence de démarche d'évaluation avec les autres parcs nationaux français ?.....	29
2) Avis et suggestions sur la démarche d'évaluation globale du Parc national des Écrins	29
3) Avis et suggestions concernant la communication sur les tests de résilience.....	30
4) Avis et suggestions sur la dénomination « tests de résilience ».....	31
5) Les attentes internes au Parc pour les tests de résilience.....	32
6) Avis et suggestions sur les moyens disponibles pour répondre aux tests de résilience	32
7) Avis et suggestions liés au recours à des étudiants	33
8) Avis et suggestions sur le suivi des tests de résilience en interne.....	34
9) Avis et suggestions sur la réalisation des tests de résilience par les étudiants.....	35
10) Avis et suggestions liés aux entretiens demandés aux étudiants.....	36
11) Avis et suggestions liés à la rédaction des rendus par les étudiants.....	36
12) Avis et suggestions liés spécifiquement aux thèmes des tests de résilience	37
C. Conclusions et recommandations pour optimiser l'outil et aboutir à la commande aux étudiants	37

1) Conclusions des entretiens.....	37
2) Recommandations pour optimiser l’outil d’évaluation	38
3) Moyens d’approfondir ce travail	39
Conclusion	40
Références bibliographiques :	41
Liste des annexes :	44

Liste des figures :

Figure 1 : Les catégories d'espaces protégés selon l'IUCN.....	2
Figure 2 : Les 11 parcs nationaux français.....	5
Figure 3 : Carte du Parc national des Ecrins.....	9
Figure 4 : Les questions évaluatives du Parc national des Ecrins.....	12

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Tableau présentant les différentes modalités de travail des masters.....	17
--	----

Liste des abréviations :

APN : Activités de Pleine Nature

CA : Conseil d'Administration

CESC : Conseil Economique Social et Culturel

CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature

cosuev : comité de suivi évaluation

cotech : comité technique

EPPN : Établissement Public du Parc National

EPPNE : Établissement Public du Parc National des Écrins

OFB : Office Français de la Biodiversité

PN : Parc National

PNE : Parc National des Écrins

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Introduction

Le Parc national des Écrins est un parc national français, située dans les Alpes du Sud. Comme les autres parcs nationaux français, il a pour objectif la préservation des patrimoines naturels (espèces et milieux) et culturels. Il mène des missions de connaissance, de protection de la nature et de valorisation d'activités compatibles avec cette protection de la nature.

Depuis décembre 2012, il dispose d'une charte, document qui cadre ses actions, conformément à la loi de 2006 relative aux parcs nationaux. Cette loi spécifie que l'instance délibérative du Parc, le conseil d'administration, doit statuer sur la révision, la conservation ou la modification de cette charte, 12 ans après son adoption, soit fin 2024 pour le Parc des Écrins. Pour ce faire, il est nécessaire que le conseil d'administration dispose d'une évaluation de la charte. Dans ce cadre, le comité de suivi et d'évaluation de la charte du Parc a mis au point une démarche d'évaluation. Cette dernière comprend trois phases : un bilan évaluatif, des tests de résilience sur trois thèmes ciblés et une analyse des modes d'actions.

Mon stage, au côté de la chargée de mission suivi et évaluation de la charte, a pour objectif de venir en renfort sur le début de cette évaluation finale et notamment sur les tests de résilience. Ces derniers cherchent à mesurer les effets de la charte sur le territoire du Parc en s'appuyant sur un bilan évaluatif et sur une comparaison de l'état du territoire entre le début et la fin de la période d'action de la charte, soit depuis 2012.

Ce travail s'appuie sur des entretiens d'acteurs du parc et sur de l'analyse de données. Il a pour objectif d'aboutir à des recommandations pour conduire la charte sur la prochaine période d'action en ayant notamment une vision prospective. Les tests de résilience portent sur trois thèmes ayant potentiellement connu des évolutions importantes depuis 2012 : le pastoralisme en alpages, les activités de pleine nature et l'eau. Ces tests de résilience ayant pour particularité le recours au travail d'étudiants, ma mission de stage est aussi de préparer leur travail. Cela se traduit, d'une part, par la rédaction de diagnostics de contexte sur ces trois thèmes, et la récolte de données par le biais d'entretiens avec les agents du siège du Parc. L'ensemble de ces ressources sera ensuite mis à disposition des étudiants. D'autre part, cela se traduit par l'élaboration de ce travail, en lien avec les responsables universitaires afin que celui-ci réponde aux attendus du Parc. Parallèlement, la réalisation d'entretiens semi-directifs avec les agents du Parc complétés par des entretiens avec des experts en évaluation d'aires protégées a pour objectif de préciser la commande pour les étudiants et d'avancer sur la méthodologie générale de l'évaluation finale.

Ce mémoire rend compte de ce travail de cadrage de la commande faite aux étudiants. La problématique qui le guide est : **Les tests de résilience sont-ils des outils adaptés à l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins ? Comment les optimiser à travers la précision des idées définies au préalable par les instances du Parc ?** Il présente d'abord le fonctionnement des parcs nationaux français incluant leurs obligations d'évaluation puis plus spécifiquement, celui du Parc national des Écrins. Ensuite, à partir de la démarche d'évaluation des Écrins centrée sur les tests de résilience, il questionne sa concordance aux critères d'un outil évaluatif puis son adéquation aux spécificités du Parc national des Écrins en regardant notamment les évolutions sur le territoire pour les thèmes choisis. Cela aboutit à des premières recommandations pour optimiser l'outil. Pour finir, à partir des avis recueillis durant les entretiens avec les experts de l'évaluation et les agents du PNE, il présente des recommandations à la fois pour les étudiants mais aussi pour l'établissement public du Parc pour que cet outil soit utilisé de manière optimale et réponde aux attentes d'une évaluation de parc national.

I. La démarche d'évaluation dans les parcs nationaux français et les spécificités du Parc national des Écrins

A. Le fonctionnement des parcs nationaux français

1) Contexte de création des parcs nationaux français

Les premières traces de réglementations liées aux parcs nationaux se trouvent aux États-Unis, en 1864, avec le Parc du Yosemite et la protection des Séquoia géants de Mariposa Grove (Manning et al., 2016). La protection de ce patrimoine naturel était motivée, non pas par la préservation de la nature, mais par la beauté des paysages et l'intérêt visuel qu'ils comportaient (on parle alors de « Wilderness Beauty ») (Pritchard, 1998). Il est souvent évoqué que le premier parc national est le Parc de Yellowstone (Montana) créé en 1872 et occupant alors une surface de 800 000 ha.

En Europe, un courant similaire apparaît. Il émane d'intellectuels et d'artistes, lutant pour la protection de certains espaces en raison de leur beauté. Ainsi, au XIXe siècle, Théodore Rousseau et le groupe de Barbizon entrent en guerre pour défendre la futaie de Fontainebleau, menacée de coupes rases ou partielles. Ces peintres paysagistes obtiennent grâce à un décret de 1861 que des sites « à destination artistique » soient « soustraits de tout aménagement ». La protection de ces lieux, souvent montagnards ou forestiers, sont aussi liées aux activités récréatives et de découvertes qui s'y déroulent comme la première ascension de la Barre des Écrins par Edwards Whypers et d'autres en 1864.

La notion de patrimoine naturel évolue alors, au fil du temps, des courants de pensées et des avancées scientifiques (écologiques, sociologiques, anthropologiques etc..). A l'origine, centrée sur le paysage, cette notion s'élargit à la protection de la faune et de la flore et en particulier aux espèces rares ou menacées (Larrère, 2009).

Ainsi, on compte aujourd'hui 4 000 parcs, dans le monde, pour 4,4 millions de km² (Héritier & Laslaz, 2008), soit environ la surface de l'Union Européenne. Les parcs nationaux étant par définition créés par l'état concerné, chaque pays détermine le modèle administratif associé au parc et donc son mode de gestion et de fonctionnement. Une tentative de classification des différentes aires protégées en fonction de leurs modalités de gestion a été réalisée par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Sur les 4000 parcs nationaux, 84,4 % font partie de la catégorie II (Héritier & Laslaz, 2008) (figure 1). On retrouve bien dans les objectifs de gestion de cette catégorie, à la fois l'aspect de protection du patrimoine naturel incluant la faune, la flore et le paysage, mais aussi l'intérêt récréatif.

Catégorie UICN	Nom	Caractéristiques et objectifs de gestion
Ia	Réserve naturelle intégrale	Aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages
Ib	Zone de nature sauvage	Aire protégée gérée principalement à des fins de protection des ressources sauvages
II	Parc national	Aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives
III	Monument naturel	Aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	Aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives
VI	Aire Protégée de ressources naturelles gérée	Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels

Figure 1 : Les catégories d'espaces protégés selon l'IUCN (d'après Bernard Chevassus-au-Louis et Rémi Luglia, 2022)

Des débats ont lieu durant la première moitié du 20^e siècle pour la création d'aires protégées. Le premier congrès forestier international se tient, en 1913, sur une idée du Touring Club de France, qui était une association pour le développement du tourisme. Ce congrès souhaite la création ou l'extension de parcs nationaux dans chaque pays. Il aboutit à la fondation de l'association des parcs nationaux de France (Jaffeux, 2010). L'objectif est de créer le premier parc national français. L'association obtient pour cela des financements de la part du ministère de l'Agriculture permettant l'achat de plusieurs terrains pour un total de 13 000 ha. C'est ainsi qu'est fondé le parc de la Bérarde. Ce premier « parc national » français, puisqu'il n'existe pas encore de réel statut juridique, deviendra par la suite, le « parc national » du Pelvoux en 1923. Tous deux se trouvaient à l'intérieur du périmètre de l'actuel Parc national des Écrins.

Parallèlement à cela, de nombreux mouvements associatifs, généralement locaux, apparaissent afin de tenter la mise en place d'un parc « à l'américaine » (Barraud, 2013). Cependant, ces mouvements, mus par une volonté de protection paysagère se heurtent à des idéologies « naturalistes », qui prônent une vision de parc axée sur la science, la recherche et la nature (Merveilleux de Vignaux, 2003). Finalement, un modèle inédit issu d'une proposition de Denis Pradelle, est adopté. Afin de proposer un compromis alliant les différentes visions de ce que devrait être un parc national, il propose un modèle qui emboîte 3 niveaux d'aménagement : des réserves intégrales contenues dans une zone centrale réglementée et protégée des activités dommageables, elle-même contenue dans une zone de partenariat, dite périphérique.

2) Les lois régissant le fonctionnement des parcs nationaux français

a) La loi de 1960 : création juridique des parcs nationaux français

La loi n° 60-708 du 22 juillet 1960 relative aux parcs nationaux vient légiférer ce modèle de protection de la nature. Aujourd'hui inscrite dans le code de l'environnement, elle prévoit que l'État puisse créer un parc national « à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution » (Cans et al., 2022).

À la suite de cette loi, sept parcs nationaux sont créés par décret entre 1963 et 1989. Les parcs ainsi créés sont composés d'une zone centrale, qui peut comporter une réserve intégrale qui est destinée à la recherche scientifique et interdite à d'autres usages, et d'une zone périphérique. Ces zones sont définies par l'État et les communes doivent s'y soumettre. La France ne comportant pas de zones de nature « vierges » il était donc nécessaire que le modèle de parc national français prenne en compte la présence des humains. Ce modèle préserve donc les traditions telles que le pastoralisme au titre de la culture (Blanc, 2010). Toutes les activités humaines sont ainsi réglementées dans les parcs nationaux avec une distinction entre la zone périphérique et la zone centrale. En zone centrale, tout projet est soumis à autorisation du parc et doit donc concorder avec les objectifs. La zone centrale est gérée par l'établissement public du Parc national (EPPN). Cet établissement autonome est créé par la loi de 1960. Il dispose de pouvoirs considérables sur la zone centrale, mais pas sur la zone périphérique. (Larrère et al., 2010). En zone périphérique, le Parc et les administrations gèrent le territoire ensemble. Ils peuvent mettre en place des améliorations « d'ordre social, économique et culturel » (Cans et al., 2022). Celles-ci doivent également poursuivre l'objectif de protection de la nature.

b) La loi de 2006 : évolution des parcs nationaux français

Le 14 avril 2006, la loi n° 2006-436 sur les parcs nationaux est votée pour faire évoluer la loi de 1960 et être en accord avec les évolutions juridiques, administratives (décentralisation et multiplication des outils de protection de la nature) et sociétales (rejet de certaines contraintes incomprises par les populations locales). Les missions fondamentales d'un parc national à savoir la « protection des milieux naturels, de la flore et de la faune, des paysages et du patrimoine culturel » (Filoche, 2007) sont conservées. La loi renforce « le poids des collectivités dans leur gouvernance » (Filoche, 2007). Le parc est alors défini comme un territoire avec des humains réunis dans un projet qu'est la charte. La charte qui donne les grands principes de gestion du Parc national est une nouveauté émanant de cette loi. Elle est construite comme un projet de territoire. La définition d'une charte de Parc national sera explicitée prochainement.

Ce territoire est séparé en différentes zones avec des réglementations spécifiques. La zone centrale constitue le cœur du parc. Une réglementation stricte sur l'espace du cœur vise à protéger le caractère du parc et donc ses patrimoines naturels, culturels et paysagers. Elle reste pour autant accessible au public, ce qui n'est pas le cas des potentielles réserves intégrales qu'elle peut contenir, où la présence humaine est autorisée uniquement à des fins scientifiques et dans la limite d'un certain nombre de personnes par an. Le cœur du parc constitue une zone privilégiée pour les suivis scientifiques et l'apport de connaissances.

La zone périphérique est modifiée en aire optimale d'adhésion. Le périmètre de l'aire optimale d'adhésion est constitué par les territoires en continuité géographique ou en solidarité écologique (interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux dans lesquels ils vivent, qu'ils soient naturels ou aménagés de deux espaces attenants) avec le cœur (Mathevet et al, 2010). Les communes sont ensuite libres d'adhérer ou non au projet de territoire défini par la charte du Parc national. L'ensemble des communes qui signent cette charte permettent de constituer l'aire d'adhésion du parc. Dans l'aire d'adhésion, les communes s'engagent à associer l'EPPN à leur planification d'aménagement, d'urbanisme, de publicité et de circulation motorisée pour prendre en compte les patrimoines, paysages et ressources. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) doivent notamment être compatibles avec la charte. Des conventions d'application et des contractualisations peuvent être conclues pour faire des actions qui s'inscrivent dans le développement durable du territoire (Parc National des Écrins, 2012). Ces actions sont présentées dans la charte. Les communes bénéficient alors du soutien technique et financier de l'EPPN pour réaliser ces actions. Avec la loi de 2006, les collectivités ont plus de pouvoir et sont consultées dans le processus d'élaboration du Parc national que ce soit pour en faire partie ou ensuite pour l'élaboration de la charte ou par le biais de leur présence dans l'instance délibérative du Parc.

À la suite de cette loi, aux sept parcs nationaux français existants s'ajoutent quatre nouveaux parcs.

3) Les parcs nationaux français : objectifs et fonctionnement

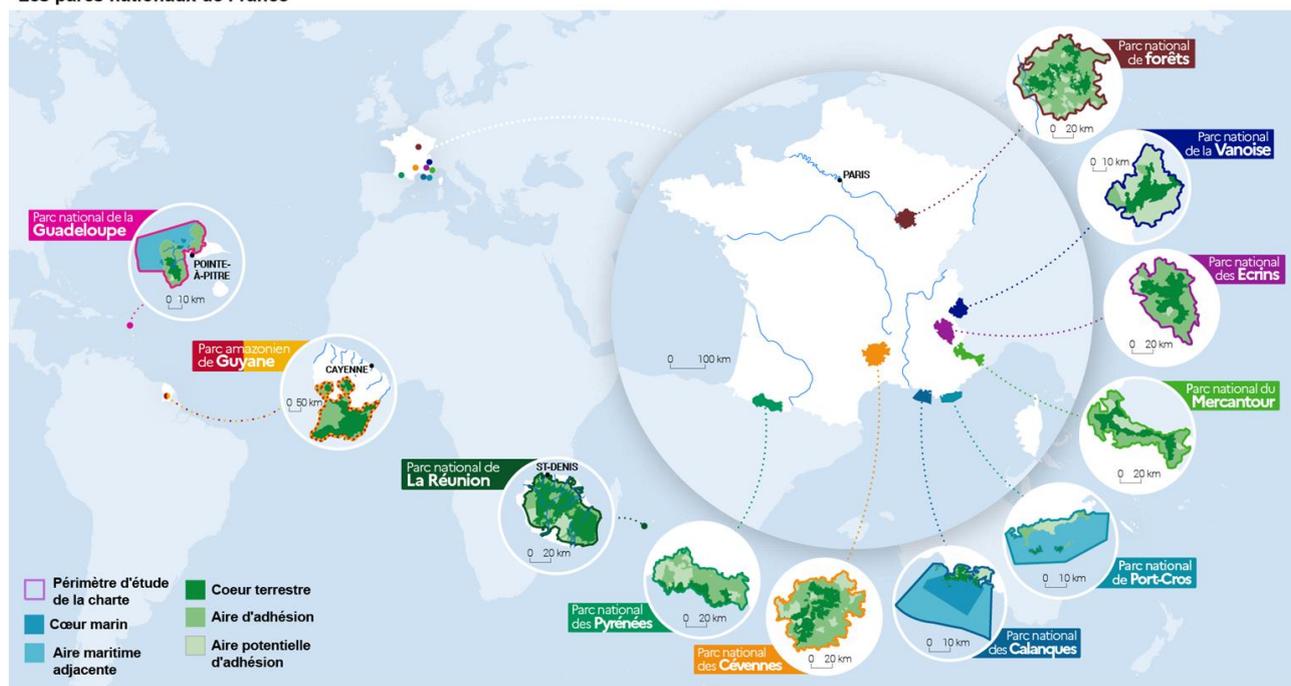
Face à l'effondrement de la biodiversité et au changement climatique, la France a pour objectif de placer 30 % de son territoire en aires protégées sous juridiction, dont un tiers sous protection forte. Les parcs nationaux étant des réservoirs de biodiversité et une des formes les plus strictes de protection de la nature, ils concourent à cet objectif de protection de la biodiversité (Schatz et al., 2021).

L'intégralité des parcs nationaux français visent le même objectif général, à savoir « contribuer à la politique de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, soutenir et développer toute initiative ayant pour objet la connaissance et le suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager, et concourir à la politique d'éducation du public, à la connaissance et au respect de l'environnement » (Cans et al., 2022). Ils ont pour mission de contribuer à la connaissance scientifique, de conserver les patrimoines, de favoriser le développement durable, de valoriser leur image, de faire de la sensibilisation

et de l'éducation à l'environnement, d'offrir un accueil de qualité, de faire participer les acteurs locaux à leur gouvernance et enfin de contribuer aux politiques de protection des patrimoines et de développement durable à différentes échelles.

Les parcs nationaux français sont au nombre de onze en 2023, comme le montre la figure 2, et ils sont répartis à la fois en milieu montagnard (PN Pyrénées, PN Écrins, PN Vanoise), en milieu forestier (PN Forêt, PN Cévennes), en milieu insulaire (PN Guadeloupe, PN Guyane, PN Réunion), en milieu côtier (PN Port-Cros, PN Calanques), ou bien sur différents types d'habitats (PN Mercantour). Ils répondent tous à la juridiction de la loi de 2006 et par conséquent ils sont gérés de la même manière.

Les parcs nationaux de France



Source : IGN, Les parcs nationaux de France. Traitements : SDES - OFB, 2021

Figure 2 : Les 11 parcs nationaux français (d'après Les parcs nationaux de France, 2021)

Chaque parc national comporte un établissement public, un conseil d'administration, un conseil scientifique et un conseil économique, social et culturel.

Les établissements publics des parcs nationaux sont placés sous la tutelle du ministère de la transition écologique et sont rattachés à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui anime le réseau formé par les Parcs. L'EPPN comprend les personnes employées pour travailler pour le Parc répartis en différents services. Au siège, se trouvent les services en charge du patrimoine, de l'aménagement, de la communication, du personnel et des finances. Sur le terrain, et notamment répartis en secteurs du parc, se trouvent les gardes moniteurs qui disposent d'un pouvoir de police en cas de non-respect de la politique de protection de la nature. Le directeur a le pouvoir de prendre des dérogations sur le décret de création du Parc national qui acte son existence. Toutes ces personnes travaillent afin d'atteindre les objectifs des Parcs nationaux. Cela prend, par exemple, la forme d'assistance aux collectivités locales et usagers de l'espace, de participation à des programmes de recherche, à des inventaires, de réalisation d'interventions d'éducation à la nature, de missions de police pour le respect de la réglementation ou encore de travail avec d'autres organismes de protection de la nature.

L'établissement public du Parc est présidé par le conseil d'administration qui est son instance délibérative. Le conseil d'administration du Parc est composé de membres représentant l'État, les collectivités territoriales, la société civile, la communauté scientifique et le personnel du Parc. Il est nommé

par le ministère et a pour rôle de délibérer les affaires de l'établissement. Il élit un président et deux vice-présidents. Le président du CA est notamment responsable de l'animation et de la présidence des travaux en lien avec la charte. Le conseil d'administration dans son ensemble a la charge de donner une décision sur la révision ou la conservation de la charte.

Enfin, le Parc dispose de deux instances consultatives qui assistent le CA et le directeur dans leurs décisions en donnant des avis. Le conseil scientifique est composé de membres qualifiés dans les domaines scientifiques. Il donne des avis qui sont obligatoires pour les travaux en cœur de parc. Enfin, le conseil économique social et culturel est un lieu de débat et de concertation qui rassemble des membres du conseil d'administration et des représentants des habitants, d'associations et de socio-professionnels. Il assiste le directeur et le CA notamment pour l'animation de la charte et de la vie locale. Des commissions composées de membres du CESC par thème tel que l'agriculture, le tourisme ou la culture donnent aussi des avis qui rentrent dans ceux du CESC au conseil d'administration.

4) La charte des parcs nationaux français

a) La charte : un projet de territoire

La charte d'un parc national est un « plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire » (INSEE, 2016). Elle reprend les principes fondamentaux d'un parc national en l'adaptant aux spécificités du territoire concerné. En effet, ce projet de territoire est construit par l'EPPN à partir d'un diagnostic socio-économique et démographique, d'informations en lien avec les patrimoines et d'une consultation publique avec les acteurs du territoire (Filoche, 2007). La charte est donc coconstruite entre l'État et les collectivités territoriales. Ce processus de concertation permet de mettre en lumière les grands sujets du territoire et les actions à réaliser. Ces sujets sont ensuite traduits en objectifs pour le cœur du parc et en orientations pour l'aire d'adhésion. Les objectifs du cœur du parc ont pour but la protection stricte des patrimoines naturels alors que les orientations de l'aire d'adhésion servent au développement durable, à la protection et à la mise en valeur des patrimoines. Ces objectifs et orientations se déclinent ensuite en mesures et elles-mêmes en actions. Les orientations sont réunies en axes qui représentent les grands enjeux du territoire. Ce document donne ainsi les directions pour le territoire et une base sur laquelle appuyer les actions du Parc et de ses partenaires.

b) Calendrier de vie d'une charte

Avec la loi de 2006, les communes sont devenues libres d'adhérer à la charte pour faire partie du Parc national. Elles ont jusqu'à 3 ans après l'adoption de la charte pour le faire. Ensuite, des contrats sous forme de conventions d'une durée de 3 ans sont signées entre l'EPPN et les communes qui ont adhéré. Ces derniers donnent les actions à réaliser avec les communes et s'appuient pour cela sur les mesures de la charte. Au cours de la période d'application de la charte, une évaluation intermédiaire peut aussi être réalisée à mi-période. Enfin au bout de 12 ans, le conseil d'administration doit rendre une décision sur la modification ou la conservation de la charte en cours. En cas de révision, les communes ont à nouveau l'opportunité d'adhérer ou non au Parc national. A l'inverse, si le conseil d'administration choisit de conserver la charte, les communes n'ont pas lieu de demander leur sortie de l'aire d'adhésion. Pour aboutir à cette décision sur la potentielle révision de la charte, il est nécessaire que le conseil d'administration ait à sa disposition une évaluation de la charte sur la période passée.

5) La démarche d'évaluation des parcs en différentes phases : suivi annuel, bilans, évaluation intermédiaire et finale

Pour ce processus de révision, une évaluation finale de la charte est réalisée. Elle est l'aboutissement du processus d'évaluation mis en place dès l'adoption de la charte. En effet, l'évaluation est

réalisée en partie annuellement tout au long de l'exécution de la charte notamment par le biais du remplissage d'indicateurs, qui constituent ainsi des références, et du suivi des actions qui sont faites. Ce processus de suivi régulier donne lieu à des rapports d'activité et il permet de réagir rapidement, en partageant précocement les constats. Le processus d'évaluation dans son ensemble a pour objectif de voir les évolutions qui ont lieu pour faire les changements adéquats dans un but d'amélioration. L'évaluation de la charte doit prendre en compte tout le territoire, c'est-à-dire à la fois évaluer les objectifs du cœur et les orientations de l'aire d'adhésion. Dans l'aire d'adhésion, l'évaluation porte surtout sur l'analyse des partenariats avec l'EPPN alors que dans le cœur, elle porte sur la préservation de la biodiversité. Elle doit évaluer l'action de tous les partenaires de la charte et pas uniquement l'action de l'EPPN. Enfin, l'évaluation doit aussi permettre de communiquer auprès des différentes instances sur les actions du Parc et de ses partenaires.

Des bilans évaluatifs sont réalisés à chaque période de fin de contractualisation avec les communes, tous les 3 à 5 ans. Ils mettent en avant à quel point les mesures de la charte sont accomplies, et aussi quels thèmes sont les plus investis. À mi-parcours de la charte, une évaluation intermédiaire peut être réalisée mais elle est facultative. Elle peut permettre de repenser la gestion et les actions durant la durée de mise en œuvre de la charte. Douze ans après l'adoption de la charte, la décision sur sa potentielle révision doit être rendue par le conseil d'administration. Il est donc nécessaire d'avoir mené le processus d'évaluation finale avant cette date.

L'évaluation vise à « vérifier » l'application de la charte et donc la réalisation des actions, l'atteinte des objectifs et l'efficacité de la gestion. L'évaluation finale vise particulièrement à mesurer les effets de la charte sur le territoire et si les moyens mis en œuvre que ce soit juridiques, financiers ou techniques produisent les résultats attendus. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les changements qui se sont opérés durant la période d'application de la charte et les causes inhérentes aux actions de la charte ou à des effets externes. La charte portant sur un nombre très important de sujets, il est nécessaire de ne pas tenter de tout évaluer lors de cette phase. La démarche d'évaluation finale permet de rendre compte auprès de la tutelle du ministère et doit correspondre aux attendus du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN).

Par la suite, cette évaluation permet d'établir des recommandations pour améliorer les points qui peuvent l'être ou adapter la stratégie aux évolutions réglementaires ou du territoire. Ces recommandations doivent constituer la base pour l'élaboration d'une nouvelle charte si elle a lieu. S'il n'y a pas de révision, ces recommandations doivent être prises en compte dans l'application de la charte conservée, dans un objectif d'amélioration continue. Cette évaluation doit ensuite être présentée au conseil d'administration qui se prononce sur une révision ou un maintien de la charte actuelle pour les douze prochaines années, moment où un nouvel avis évaluatif devra être rendu. Ce vote doit se baser sur la capacité de la charte à couvrir les enjeux actuels qui ont donc évolué depuis l'écriture. Il vise à déterminer si la charte est encore adaptée pour les années à venir.

Il existe trois possibilités : la non-modification de la charte si elle est toujours adaptée, une modification partielle ou une révision entière si l'économie générale de la charte doit être modifiée.

Si la décision du conseil d'administration est qu'il est nécessaire de réviser la charte, une nouvelle charte doit être élaborée. La charte ayant une validité de 15 ans, elle reste valable pendant tout le processus de construction de la nouvelle charte. L'élaboration de la nouvelle charte suit alors le même processus que celui qui a abouti à la première charte. S'il y a seulement des modifications mineures de l'application à faire, l'établissement public peut les réaliser. Enfin s'il est décidé de conserver la charte actuelle, alors celle-ci reste valable pour les 15 ans à venir et des modifications seront apportées seulement par des dérogations par avis du directeur.

Pour que l'évaluation finale corresponde aux attendus nationaux et fournisse au conseil d'administration des conclusions justifiées pour décider de la révision ou la conservation de la charte, il faut

que la démarche d'évaluation utilisée intègre les critères évaluatifs choisis pour l'évaluation des parcs nationaux.

6) Les critères d'un outil évaluatif

Les évaluations des aires protégées suivent souvent la méthode du Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels et notamment le cahier technique n°88. Ce guide donne des outils pour élaborer un plan de gestion, ce dont se rapproche une charte. L'élaboration de ce plan de gestion planifie son suivi et son évaluation (Douard et al., 2021). Ainsi, dans les chartes des parcs nationaux, les modalités d'évaluation sont anticipées. Elles suivent souvent la logique : questions évaluatives pour lesquelles des critères de réussite sont définis et indicateurs qui permettent d'apporter des éléments de réponse à ces critères de réussite. Les questions évaluatives de la charte doivent de préférence être définies lors de l'écriture de celle-ci. Elles doivent questionner l'articulation entre les enjeux et les objectifs de la charte, mais aussi les critères évaluatifs qui sont :

- La **pertinence** qui questionne si les actions sont justes et appropriées pour le territoire, c'est-à-dire qu'elles correspondent aux problématiques actuelles du territoire. Les orientations et objectifs doivent être adaptés aux enjeux et au contexte, qui évolue au fil du temps ;

- La **cohérence**. Elle peut être externe et questionne alors l'absence de contradiction ou la complémentarité entre les politiques menées dans le cadre de la charte et les autres politiques du territoire (département, région, État). Lorsqu'elle est interne, elle questionne le fait que les objectifs et orientations soient en lien les uns avec les autres et ne se contredisent pas entre eux, et que les moyens mis en œuvre soient suffisants pour atteindre les objectifs fixés ;

- L'**efficacité** pour voir les effets des politiques menées localement par rapport aux résultats attendus des objectifs et des orientations de la charte. Elle questionne aussi la gouvernance ;

- L'**efficience** se traduit par la vérification que les moyens utilisés par le Parc ne sont pas trop importants par rapport au niveau de réalisation des objectifs et orientations. Cela se traduit notamment par la vérification que les fonds publics et les moyens humains sont bien ventilés entre les différents enjeux et objectifs du territoire et que chaque thème est investi. Cela se traduit aussi par le questionnement de l'impact de la réduction de moyens sur les résultats ;

- L'**utilité** qui interroge les impacts positifs ou négatifs des actions menées sur le territoire. Ces impacts se mesurent à long ou moyen terme. Mesurer des impacts est complexe, l'évaluation finale est donc un moment privilégié pour cela. L'objectif est d'identifier les effets de la charte en comparant la situation actuelle avec la situation au lancement de celle-ci. Cela doit permettre de voir les effets inhérents à la charte et ceux inhérent à des actions externes/sans lien avec celle-ci.

B. Le Parc national des Écrins

1) Présentation du Parc national des Écrins

a) Le territoire

Le Parc national des Écrins est situé à cheval entre les départements des Hautes-Alpes, en région Provence Alpes Côte d'Azur, et de l'Isère, en région Auvergne Rhône Alpes (figure 3). Comme vu précédemment, une partie du territoire sur lequel se trouve actuellement le Parc national des Écrins a fait l'objet d'une forme de protection dès 1913 avec la création du parc de la Bérarde puis en 1923, avec le parc national du Pelvoux. C'est le 27 mars 1973, par décret, que naît le Parc national des Écrins, sur un territoire grandement élargi par rapport à ses deux ancêtres. Comme les autres parcs nationaux, il a été mis en place afin de protéger les patrimoines naturels, culturels et paysagers spéciaux sur lesquels il se situe, tout en permettant le développement durable de son territoire (Siniscalchi,

2008). Le territoire du parc s'étend sur 271 400 ha partagés entre 92 500 ha de cœur et 178 900 ha d'aire d'adhésion (Gouverne, 1998). Le cœur comprend la réserve intégrale du Lauvitel qui fait 900 ha.

Le parc compte 7 vallées avec des identités, des paysages et des cultures différentes : le Briançonnais, le Champsaur, l'Embrunais, le Valbonnais, le Valgaudemar et la Vallouise. Exceptés l'Embrunais, ces vallées fonctionnent par paire qui constituent quatre secteurs : Embrunnais, Oisans-Valbonnais, Champsaur-Valgaudemar et enfin Briançonnais-Vallouise.

Il se situe sur le massif des Écrins, un massif de haute montagne où l'on trouve une centaine de glaciers et 150 sommets d'une altitude supérieure à 3000 m. Grâce à ces milieux particuliers, c'est un territoire historiquement marqué par l'alpinisme avec ses nombreux refuges d'altitude. Les pourtours de ce massif sont composés de forêts et d'alpages, marqueurs d'une activité pastorale, depuis des millénaires. Son amplitude altitudinale s'étend de 667 m à 4102 m, altitude de la Barre des Écrins (Parc national des Écrins, 2012). Ainsi, il comporte des torrents, des lacs d'altitude, des zones humides et des cours d'eau tressés, milieux particuliers, favorables à des espèces très diversifiées. Étant donné la diversité des milieux qui le compose, il abrite une grande biodiversité avec plus de 1800 espèces végétales, 75 espèces de mammifères, 235 d'oiseaux, 13 de reptiles, 20 de poissons et 10 d'amphibiens (Parc national des Écrins, 2012). Pour cette raison, on trouve, en son sein, 34 habitats Natura 2000, gérés par le Parc pour ceux situés dans les Hautes-Alpes et par le département pour ceux situés en Isère. Six réserves naturelles nationales sont aussi présentes sur le territoire du parc et gérées par celui-ci.

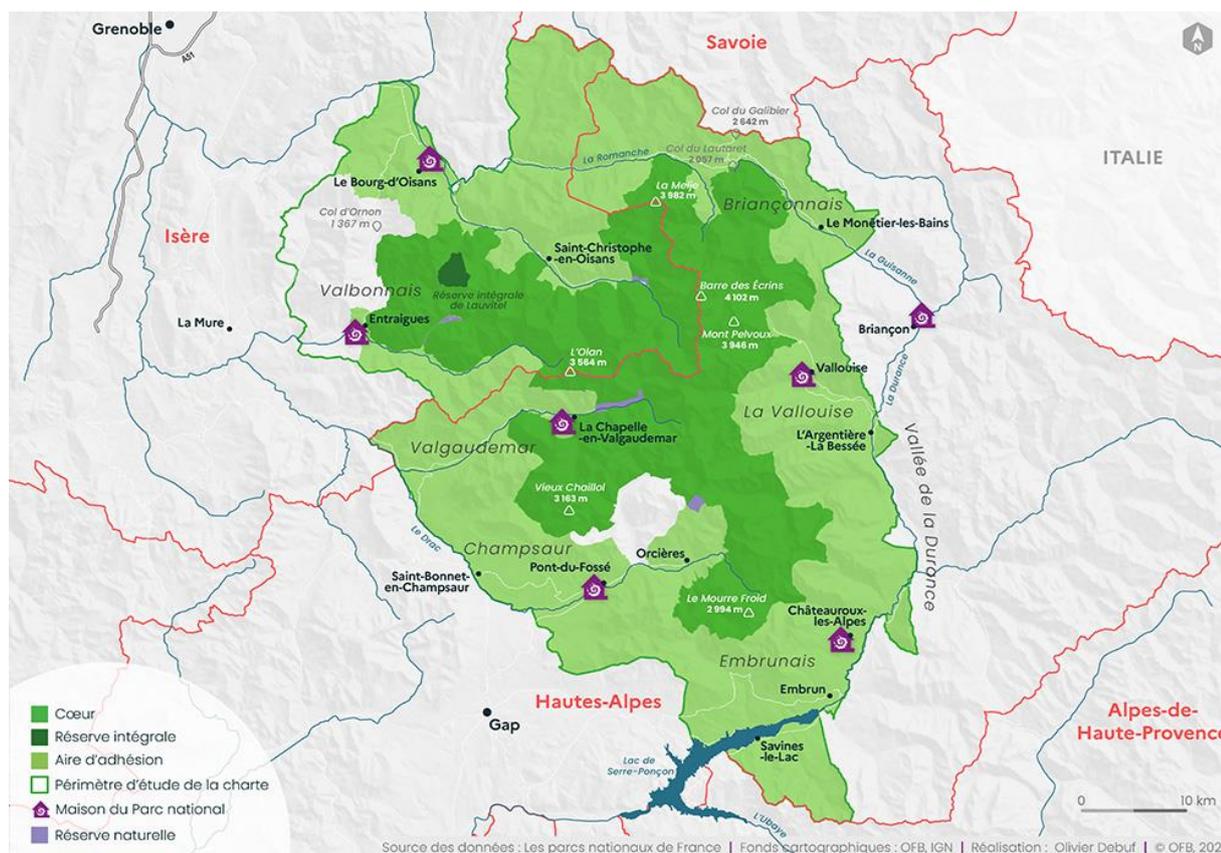


Figure 3 : Carte du Parc national des Écrins (d'après OFB, 2021)

b) Le Parc national des Écrins : structure publique

L'établissement public du Parc national des Écrins se compose d'un siège dans lequel on retrouve la direction, le secrétariat général et les services : scientifique, aménagement et communication.

Les sept vallées du parc disposent chacune d'une équipe de terrain. Par vallée, on trouve également une maison du parc, lieu servant à l'accueil du public et à rencontrer les acteurs locaux. Ces vallées sont regroupées en 4 secteurs (Parc national des Écrins, 2012).

Comme tous les autres parcs nationaux, il possède un conseil d'administration composé de 56 membres, un conseil scientifique comprenant une vingtaine de membres, mais son conseil économique et social n'est plus actif, depuis 2019.

2) La charte du Parc national des Écrins : sa construction et les enjeux mis en avant

Dès 1996, l'EPPN des Écrins fait signer une première charte d'environnement et de développement durable aux communes du territoire dans un but d'engagement partagé pour un développement harmonieux. À la suite de la loi de 2006 qui a obligé tous les parcs nationaux à se doter d'une charte, le Parc national des Écrins a lancé une consultation publique (entre 2008 et 2011) afin d'écrire cette charte. Cette consultation a constitué en 570 réunions locales ouvertes. Par ce biais, 168 organismes ont été consultés. Cela a abouti aux « chantiers de la charte ». Il s'agit de recueils de problématiques rencontrées par les partenaires du Parc. Ils sont au nombre de 40 et concernent les différentes thématiques sur lesquelles l'action du Parc était attendu à cette époque. Chacun de ces chantiers est décliné en liste d'actions à entreprendre. La charte actuelle a été écrite à partir de ces chantiers et reprend donc ces mêmes actions.

Après avoir présenté le diagnostic et les enjeux du territoire, la charte présente 10 grands enjeux de développement durable :

- « Le partage de valeurs d'exigence, d'exemplarité, de solidarité et d'éco-responsabilité
- La préservation du caractère du parc national
- La transmission d'un cadre de vie de qualité aux générations futures
- La gestion durable des ressources naturelles
- Le maintien des populations, des activités et des services dans les villages et les bourgs
- L'essor économique durable des filières agricoles, forestières, touristiques et artisanales
- La conservation de la biodiversité, des paysages naturels ou créés par l'Homme, et des continuités écologiques
- La connaissance du territoire et de ses évolutions afin de mieux préparer l'avenir
- Le partage des patrimoines culturels et des savoir-faire ruraux et montagnards
- L'attractivité et l'image du parc national » (Parc national des Ecrins, 2012)

Par la suite, la charte est construite en deux parties : l'une concerne l'aire d'adhésion et l'autre concerne le cœur. Pour le cœur, 7 objectifs sont définis et concernent la connaissance, le patrimoine culturel et bâti, l'éco-responsabilité, la conservation des paysages, milieux et espèces, la gestion des ressources agropastorales et forestières et la découverte du cœur (Parc national des Écrins, 2012). Chacun de ces objectifs est décliné en mesures. Pour chaque mesure, on trouve des éléments de contexte avec des actions à réaliser, mais aussi les rôles de l'EPPNE, les actions attendues de la part des communes et enfin les principaux partenaires à mobiliser. Pour l'aire d'adhésion, en raison du pouvoir moindre du Parc, les objectifs sont appelés orientations qui sont elles aussi déclinées en mesures. L'ensemble des orientations sont réparties en 4 grands axes qui portent sur :

- **Un espace de culture vivante et partagé**, ce qui comprend le développement de la connaissance et son partage, l'animation de la culture et l'éducation à l'environnement ;
- **Un cadre de vie de qualité** incluant la durabilité du territoire, son éco-responsabilité et la préservation du patrimoine bâti rural ;
- **Le respect des ressources et des patrimoines et la valorisation des savoir-faire** décliné en préservation des milieux naturels, des espèces, des paysages, de la ressource en eau mais aussi des activités forestières et agricoles et notamment pastorales ;
- **L'accueil du public et la découverte du territoire**, ce qui passe par la promotion des activités touristiques et récréatives, l'amélioration des infrastructures d'accueil, le partenariat avec les stations touristiques et la valorisation de l'image « parc national ».

La charte a été approuvée par le conseil d'administration du Parc le 9 mars 2012 puis le décret en Conseil d'État a été publié le 28 décembre 2012. En 2013, les 59 communes de l'aire optimale d'adhésion ont été sollicités pour adhérer à cette charte. 47 l'ont approuvées lors de la première vague. Les communes non-signataires avaient ensuite 3 ans, à partir de la date de promulgation soit jusqu'à fin 2015, pour revenir sur leur décision, ce qui a été le cas pour 7 d'entre elles. Ainsi, seules 6 communes n'ont pas souhaité adhérer à la charte, ce qui porte le taux d'adhésion à la charte dans le Parc national des Écrins à 90 % (53 communes signataires sur 59 communes de l'aire optimale d'adhésion).

Dans la charte, une partie est dédiée aux fondements de son évaluation. La charte contient donc la base des évaluations dont elle fait l'objet.

3) L'évaluation du Parc national des Écrins

a) L'évaluation chemin faisant et les bilans

Lors de l'écriture de la charte du Parc des Écrins, des questions évaluatives qui correspondent aux critères évaluatifs ont été construites. Elles sont présentées dans la figure 4. L'évaluation finale doit permettre de répondre à ces questions. Au début de la période d'application, une centaine d'indicateurs ont également été définies pour répondre aux questions évaluatives et aux enjeux. Les indicateurs concernant le pastoralisme en alpages sont visibles en annexe 1.

Aux Écrins, l'évaluation de manière continue est faite par le biais du remplissage annuel de ces indicateurs et des actions réalisées dans un logiciel, nommé EVA, utilisée par une majorité des parcs nationaux et naturels régionaux. Pour préciser ce suivi annuel, deux bilans évaluatifs ont été réalisés : un pour la période 2014-2016 et un pour la période 2017-2019.

La charte de territoire est-elle un outil pertinent pour répondre aux enjeux du territoire ?	Pertinence
Le mode de gouvernance, les modalités de mise en œuvre et d'organisation sont-ils efficaces : permettent-ils d'obtenir de bons résultats sur le territoire (qualité du partenariat, nombre d'actions) ?	Efficacité
Les orientations/objectifs de la charte sont-ils en cohérence avec les politiques portées par l'État, les Régions, les départements sur les thématiques de l'acquisition et du partage des connaissances, de l'aménagement et du cadre de vie, du respect des ressources et des patrimoines, de l'accueil du public et de la découverte du territoire ?	Cohérence
Les orientations/objectifs de la charte sont-ils toujours cohérents avec les grandes problématiques du territoire ?	
Les actions mises en œuvre ont-elles permis de répondre aux orientations/objectifs sur l'acquisition et le partage des connaissances, l'aménagement et le cadre de vie, le respect des ressources et des patrimoines, l'accueil du public et la découverte du territoire ? cf sous-questions	Efficacité
Quels résultats ont été obtenus ? CAIRNS sur 12 actions phares.	
Quels sont les effets sur le territoire du Parc ? CAIRNS sur 12 actions phares.	Utilité
Les moyens sont-ils adaptés aux enjeux ?	Efficience

Code couleur des types de questions	
Pertinence : orientations/objectifs de la charte par rapport aux enjeux du territoire	
Efficacité : mesure les résultats obtenus / objectifs identifiés	
Cohérence : externe de la charte au regard des autres projets conduits sur le territoire par d'autres acteurs	
Impact : sur les projets relatifs à 12 thèmes (« cairns »), choisis comme repères prioritaires de mise en œuvre de la charte	
Efficience : mesure les résultats obtenus / moyens (financiers, humains) mis à disposition	

Figure 4 : Les questions évaluatives du Parc national des Écrins (d'après les données internes au PNE)

b) Présentation de l'évaluation intermédiaire

En 2019, une évaluation intermédiaire a également été produite par un consultant externe. Il avait été demandé à celui-ci d'avoir une vue d'ensemble et de mettre en exergue 12 actions « cairns » qui sont des actions ou thèmes choisies comme des repères de réalisation concrets, et suivis pour voir leurs évolutions.

Les conclusions principales qui ont été rendues étaient que :

- Les orientations et objectifs de la charte étaient toujours pertinents par rapport aux enjeux du parc, dont certains avaient pourtant évolué. La démarche d'anticipation par les acteurs était cependant pointée comme pouvant être améliorée.
- Le pastoralisme incluant la prédation et les microcentrales hydroélectriques sont des sujets où la coordination des acteurs pouvait être améliorée.
- Un manque de moyens et de stratégie de l'établissement public pour bien accompagner l'action des partenaires et communes, ou pour prolonger son intervention par le biais de relais, était mis en évidence.
- Pour la majorité des actions, des résultats ont été produits notamment grâce aux relations renforcées avec les communes et à des partenariats efficaces mais aussi au professionnalisme des agents du Parc qui ont su préserver le lien avec le terrain. Enfin, la charte a été valorisée en montrant les réalisations concrètes qu'elle a permis, au grand public (Eneis, 2019).

L'évaluation intermédiaire avait porté sur l'ensemble de la charte et mis en exergue 12 actions « cairns ». Il en était ressorti qu'il n'était pas possible de faire l'évaluation de manière réellement

approfondie incluant la recherche des effets produits, sur autant de sujets au vu du nombre d'actions et de la complexité des analyses à mener.

Les conclusions de cette évaluation ont pour objectif de servir lors de la préparation de l'évaluation finale.

c) Présentation de la démarche d'évaluation finale du PNE

Une démarche d'évaluation finale a été réfléchiée par la direction. Cette démarche a ensuite été validée par le comité de suivi et d'évaluation de la charte (cosuev). Il est composé de membres des différentes instances du Parc à savoir du conseil d'administration, du conseil scientifique, du conseil économique, social et culturel et d'élus du parc. Cette démarche prévoit que :

- **Le bilan 2012-2022** sera réalisé en interne. Le fond et la forme seront semblables aux deux précédents bilans pour assurer la continuité. Ce bilan portera sur tous les objectifs et orientations de la charte, dont les actions Cairns. Il permettra de voir les réalisations et les résultats obtenus sur la période. Pour cela, il s'appuiera sur les deux bilans précédents et les indicateurs choisis lors de l'adoption de la charte, ainsi que des entretiens. Il aborde donc les questions d'efficacité des actions et d'efficience de la charte (adéquation avec les moyens mis à disposition). Il est prévu que le bilan soit réalisé entre septembre et décembre 2023.

- **Une analyse des modes d'action** sera menée pour comprendre comment les acteurs font vivre la charte en incluant les agents du Parc et leur utilisation de la charte comme référence. Le déroulement de cette phase n'est pas encore défini mais elle doit examiner la gouvernance et les différents modes d'action du Parc : conventions, présence de l'EPPNE dans les différentes instances, actions de police ou de terrain et actions suivies dans le logiciel EVA. Ce travail doit permettre d'observer l'évolution des modes de pilotage de la programmation à l'action, des freins et des leviers pour ensuite produire des recommandations pour gagner en efficacité et efficience. Cette analyse pourra, pour cela, s'appuyer sur le bilan en recherchant les causes de réussite et d'échec. Cette phase est prévue pour début 2024 et sera probablement effectuée en interne.

- **Des tests de résilience de la charte** construits sur trois thèmes à approfondir qui connaissent des évolutions de contexte importantes depuis 2012 : le pastoralisme, les activités de pleine nature et l'eau. Le thème des énergies renouvelables doit aussi être investigué dans ces tests mais il n'est pas compris dans les trois tests principaux car il est moins investi par le Parc qui dispose, de ce fait, de moins d'informations le concernant. Le thème du vivre sur le territoire fait aussi partie de cette phase de l'évaluation mais son traitement n'est pas encore défini car il est très transversal. Mon stage a consisté en la mise en place des tests de résilience qui vont être menés de septembre 2023 à février 2024 avec des groupes d'étudiants. La définition de la méthodologie de ce test devait notamment être faite pendant mon stage. Ces tests seront développés dans une prochaine partie (Parc national des Écrins, 2023).

L'ensemble de ces éléments constitueront les différentes composantes de l'évaluation. Ceux-ci permettront de tirer des conclusions sur l'évaluation de la charte, à savoir un avis évaluatif et des recommandations pour la prochaine programmation. Les modalités de cette phase finale de l'évaluation ne sont pas encore précisées mais, elle devrait se dérouler de février à juin 2024.

Conformément à la loi de 2006 n°2006-436, le rendu de cette évaluation devra permettre de prendre une décision sur la révision de la charte. Cette décision doit être prise 12 ans après l'adoption de la charte soit au plus tard en décembre 2024, pour le PNE. Les conclusions de l'évaluation seront donc discutées lors du conseil d'administration de novembre 2024 afin que ses membres se prononcent sur une révision ou un maintien de la charte actuelle.

C. Justification de la problématique

Mon stage a porté sur la préparation de ces tests de résilience qui s'insèrent dans la stratégie globale d'évaluation du Parc national des Écrins. Cette préparation, qui est passée par des rendez-vous avec les universités, l'écriture de conventions puis d'une commande m'a amenée à me poser, tout au long de la démarche, la question des points essentiels à retrouver dans cette évaluation, à savoir les critères évaluatifs et les questions évaluatives. A cela se sont ajoutées les rencontres avec les agents du Parc qui, au travers de leur expérience m'ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs attentes par rapport à ces tests. De plus, le fait de réaliser des tests de résilience est original par rapport aux autres évaluations finales d'aires protégées et le Parc national des Écrins est l'un des premiers à se soumettre à cet exercice d'évaluation finale. Il est donc difficile d'avoir des retours pour éviter les potentiels écueils. Enfin, ces tests de résilience n'étant pas encore précisément définis lors de mon entame de stage, on se demandera :

Les tests de résilience sont-ils des outils adaptés à l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins ? Comment les optimiser à travers la précision des idées définies au préalable par les instances du Parc ?

Ces questionnements et remarques m'ont amené à vouloir évaluer les tests de résilience en tant qu'outil évaluatif afin de déterminer s'ils répondaient bien aux attentes générales d'un outil d'évaluation de parc national, mais aussi aux attentes spécifiques du Parc des Écrins. Pour cela, j'ai comparé les attendus de l'outil aux critères évaluatifs et aux questions évaluatives. Pour s'assurer de son adéquation aux Écrins, j'ai comparé l'outil aux conclusions de l'évaluation intermédiaire, avant de m'intéresser aux thèmes ciblés pour voir s'ils avaient connu beaucoup d'évolutions depuis l'écriture de la charte et enfin, aux enjeux de la charte pour voir leurs liens avec les thèmes choisis. L'ensemble m'a amené à effectuer des recommandations.

Par la suite, j'ai émis l'hypothèse que l'avis des agents du Parc sur les tests de résilience pouvait permettre d'apporter leur expertise à la construction, ce qui s'est traduit par la réalisation d'entretiens avec ceux concernés par les tests. Cependant, ces agents n'étant pas experts en évaluation, la réalisation d'entretiens avec des experts en évaluation de Parcs nationaux permettrait d'avoir un résultat plus complet. La finalité de ce travail est d'adresser des recommandations venant préciser la commande faite aux étudiants pour que les tests de résilience soient les plus utiles pour l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins.

II. Les tests de résilience sont-ils un outil évaluatif adapté au Parc national des Écrins ?

Dans cette deuxième partie, nous allons nous intéresser à la concordance entre les tests de résilience et les attendus d'un outil de l'évaluation finale du Parc national des Écrins. En effet, les tests de résilience constituent une démarche innovante dans le cadre d'une évaluation finale de Parc national notamment par le choix d'un nombre restreint de thèmes ciblés et le recours à des étudiants. Le terme même pose question aussi bien sur la notion de résilience que le sens à lui attribuer dans ce cadre. C'est pourquoi les tests de résilience seront d'abord explicités en présentant leur méthode, leur contenu, les objectifs poursuivis, et leur construction, durant mon stage. Par la suite, en reprenant les critères évaluatifs et les questions évaluatives présentées précédemment, je cherche à savoir si les tests y correspondent. Dans un second temps, j'essaie de savoir si les tests de résilience sont adaptés au PNE en m'appuyant sur les conclusions de l'évaluation intermédiaire, puis en cherchant à savoir si les thèmes étudiés ont été soumis à des évolutions importantes et donc sont adaptés au contexte du parc. Enfin, je regarde si ces thèmes sont en lien avec les enjeux du PNE. En fonction des conclusions

de ces deux parties, j'émettrai potentiellement des recommandations pour que l'outil réponde au mieux aux besoins de l'évaluation finale du Parc national des Écrins.

A. Présentation des tests de résilience et des étapes de leur construction

Les tests de résilience portent sur 4 thèmes, dont un secondaire. Le pastoralisme en alpages, les activités de pleine nature et l'eau étaient les thèmes principaux et les énergies renouvelables était un thème plus secondaire car moins investi par le Parc. Ces thèmes avaient été choisis, en prenant parmi les actions « cairns », actions clés sur le territoire du parc, celles qui ont connu les évolutions les plus importantes, depuis l'écriture de la charte en 2012.

Ces tests ont pour objectif d'analyser de façon approfondie la manière dont les acteurs de la charte s'organisent pour anticiper et aborder les évolutions que connaissent les thèmes étudiés, de rechercher les effets produits par les acteurs du parc et enfin de voir à quel point les orientations et objectifs de la charte permettent aux actions d'être mises en œuvre par les acteurs du territoire. Cette phase de l'évaluation doit permettre de mesurer la pertinence et la cohérence passée et actuelle de la charte. Ce travail va être confié à des groupes d'étudiants qui devront rendre des documents écrits synthétisant leurs travaux et faire une restitution orale à l'EPPNE et possiblement aux acteurs du parc.

Le directeur adjoint du Parc est le responsable de l'évaluation finale et donc des tests de résilience. La chargée de mission « charte » s'occupe de la coordination des travaux et de leur bon déroulé. Les chefs de service sont responsables des thèmes, de l'organisation et des choix techniques et partenariaux. Les pilotes, que sont les chefs de service associés aux chargés de mission thématique sont responsables de la partie technique (relations avec les partenaires et données).

1) L'amendement des fiches de présentation des tests de résilience

Avant le début de mon stage, des fiches de présentation des tests de résilience, une pour chaque thème, avaient été rédigées par la direction après concertation orale sur le contenu avec les chefs de service et validées par le comité de suivi évaluation. Ces fiches comportaient quelques éléments de contexte, une problématique, des parties de la charte (les mesures, orientations et objectifs concernés par le thème), des partenaires à impliquer et des données intéressantes à analyser. Elles sont présentées dans les annexes 2 à 4.

Ces fiches ont été la base de mon travail, suivi par des points avec le directeur adjoint et la chargée de mission du suivi évaluation de la charte. La première étape a été de rencontrer les agents missionnés sur l'un des thèmes du test. Tout d'abord pour leur expliquer comment l'évaluation allait se dérouler, et ce qui était entendu par le terme test de résilience, puisqu'ils n'en avaient pas entendu parler auparavant. Ensuite, pour discuter de la fiche, recueillir leurs réactions et donc l'amender. Cela a permis d'ajouter d'autres éléments de contexte ou mesures de la charte mais surtout d'autres partenaires et d'autres données et donc de consolider la base pour le travail des étudiants. Ces réunions ont permis de remplir les indicateurs suivis par le Parc qui serviront en partie comme données pour le travail des étudiants. Pour améliorer la fiche, j'ai fait une sélection des indicateurs ayant un intérêt pour le thème considéré. Pour remplir ces indicateurs, j'ai aussi été amenée à rencontrer les autres agents du Parc, ce qui m'a aidé pour les diagnostics de contexte. De manière générale, la recherche de données, pour les diagnostics de contexte a permis d'amender les fiches des tests de résilience notamment les parties concernant les partenaires et les données disponibles. Enfin, ces fiches ont été validées lors d'un autre rendez-vous afin de constituer un élément du dossier fourni aux étudiants pour appuyer leur travail.

2) L'écriture des diagnostics de contexte

En parallèle, j'ai réalisé des diagnostics de contexte. Le but de ces diagnostics de contexte était de présenter les évolutions que le thème a connu entre 2012 et actuellement, sur le territoire du parc. Ces diagnostics permettent aussi de souligner les actions du Parc et les sujets évoqués par la charte. Pour cela, j'ai commencé par lire la charte ainsi que les documents liés à celle-ci comme les bilans, l'évaluation intermédiaire ou encore les chantiers ayant conduit à la charte. Ensuite, j'ai effectué une recherche bibliographique sur les 3 thèmes principaux, via google scholar principalement et avec l'appui de la documentaliste du Parc. Les réunions avec les différents chargés de mission ont permis, suivant le niveau d'avancement du test de résilience, de discuter un plan ou une première version du diagnostic en lien avec le thème en question. Ces entretiens m'ont permis de percevoir quels sujets étaient les plus importants et donc étaient à aborder, voire à développer, et si certains sujets étaient manquants. Par la suite, une seconde rencontre avec les agents a été effectuée, une fois le diagnostic terminé, pour des modifications, ajouts, précisions puis pour validation, afin de rendre ce document disponible pour le travail des étudiants. Finalement, les diagnostics de contexte ont été rédigés de la manière la plus objective possible en croisant les dires des agents du Parc, avec de la bibliographie sur le sujet, spécialisé au territoire du parc. Ces diagnostics d'une dizaine à quinzaine de pages (voir celui sur le pastoralisme en alpages en annexe 5) servent de base pour les ateliers avec les fiches des tests de résilience. Ils ont pour objectif une acculturation plus rapide des étudiants afin qu'ils prennent rapidement le sujet en main et aient les informations principales du sujet et ses enjeux actuels sur le territoire du parc. Ils permettent également de voir sur quels sujets la charte porte et donc sur quels sujets se concentrer, étant donné que le travail demandé a pour but l'évaluation de la charte.

L'ensemble m'a permis d'aboutir à une base de travail pour les étudiants comme explicité précédemment. Cette base a été présentée, brièvement aux universités contactées pour réaliser les tests.

3) La préparation du travail avec les universités

La dernière partie de mon travail a consisté à appuyer la mise en place des travaux qui seront demandés aux étudiants. Cela s'est traduit par le choix des universités, puis la rencontre avec les responsables des masters pour leur présenter le travail envisagé, et enfin par la définition de la commande et de la convention.

Les rencontres avec les responsables des masters ont permis de présenter les tests de résilience dans le cadre de l'évaluation finale puis de voir si les attentes de chaque partie étaient compatibles. Ensuite, le thème, le calendrier et les modalités de travail puis les conventions ont été discutés. Pour deux masters, un deuxième rendez-vous a permis de discuter à nouveau des modalités et de leur montrer le travail préparatoire qui allait être fourni aux étudiants (diagnostic de contexte et fiches tests de résilience).

Tous les thèmes font l'objet d'un projet tutoré de master 2. Cependant, entre les masters, les modalités sont différentes (tableau 1).

Thème pris en charge	Nombre d'étudiants	Période de travail (dont terrain)	Sujets abordés durant la formation de master 2
Eau	Toute la promotion (20 environ)	14/09 au 30/10 (1 semaine)	Environnement avec spécialisation aménagement, gestion des espaces et ressources et risques
Activités de pleine nature	3	20/09 au 23/02 (possibilité de terrain sur la période)	Gestion et aménagement en montagne avec spécialisation eau, énergie et politique
Pastoralisme	Toute la promotion (20 environ)	18/09 au 23/02 (possibilité de terrain sur la période)	Géographie, aménagement, environnement, développement et géomatique

Tableau 1 : Tableau présentant les différentes modalités de travail des masters (réalisation personnelle)

Tous les étudiants des masters bénéficieront de l'encadrement de leurs professeurs qui connaissent le territoire et dont au moins un des encadrants a un sujet de recherche concernant le thème faisant l'objet du test de résilience. Les sujets des tests de résilience ainsi que la méthodologie et les travaux préalables seront présentés à la mi-septembre aux étudiants pour le lancement des ateliers.

4) La définition de la commande lors du comité technique

A la suite de la rencontre avec les universitaires, un comité technique a eu lieu, réunissant les chefs de service ainsi que la chargée de mission évaluation et le directeur adjoint, en charge de l'évaluation.

Les attendus généraux des tests ont été discutés lors de ce cotech. Il en est ressorti que la commande, inscrite par la suite dans les conventions, était :

- « Un diagnostic de situation et des enjeux ; comparaison partagée 2012/2022 (quantitatif en particulier avec les données proposées et entretiens notamment avec les partenaires proposés) ;
- La réalisation d'un bilan évaluatif (analyse critique, niveau de réalisation, freins, leviers...) avec la mise en évidence des effets (résultat + impact), si possible ;
- Synthèse partagée (avec les acteurs) ;
- Une démarche prospective sur les évolutions à venir (changement climatique, économie, enjeux sociétaux...) et analyse de la capacité de résilience de la charte avec des recommandations pour conduire la mise en œuvre de la charte après 2027. » (Parc national des Écrins, 2023)

Il a été décidé que les trois chefs de service étaient les pilotes des tests. En fonction de leurs compétences et des compétences des chargés de mission de leur service, ils se sont répartis de manière à avoir chacun la gestion d'un test. En plus du chef de service, le chargé de mission traitant la majorité du thème dans ses missions a aussi la charge du test. Ainsi, la cheffe du service aménagement et la chargée de mission agriculture-élevage sont les pilotes du test sur le pastoralisme en alpages. Le chef du service communication et le chargé de mission activités de pleine nature sont chargés du thème sur les activités de pleine nature. Enfin, le chef du service scientifique et le chargé de mission Natura 200-Foret-Eau-Energie ont la responsabilité du thème sur l'eau.

Les livrables demandés à l'issue du travail sont un dossier technique avec en annexe les entretiens réalisés et une synthèse communicante de 4 pages destinée au grand public. En plus des rendus écrits, l'ensemble du travail doit faire l'objet d'une présentation orale aux membres de l'EPPNE et possiblement aux partenaires du Parc.

À la suite de ce comité technique, mon travail s'est porté sur la définition d'une commande précise, à partir des idées définies, ce qui m'a amené à analyser les tests de résilience sous plusieurs angles et à mener des entretiens pour compléter ce travail d'analyse.

B. Les tests de résilience correspondent-ils à un outil d'évaluation ?

Le choix a été fait de cibler les tests de résilience sur trois sujets principaux et un secondaire pour les approfondir puisqu'il n'est pas possible d'évaluer l'ensemble de la charte. Il est donc nécessaire que les tests de résilience permettent de répondre à tous les critères évaluatifs et questions évaluatives pour ces thèmes spécifiques. La question du choix des sujets des tests sera évoquée dans la suite du travail.

Dans cette partie, pour conclure sur les tests de résilience en tant qu'outil évaluatif, la capacité des tests à répondre aux critères et questions de l'évaluation, présentée en partie I.A.6) est analysée. Chaque question évaluative étant en lien directe avec l'un des critères évaluatifs, l'analyse des tests est faite par critère incluant les questions évaluatives liées à ce critère, présentées quant à elles dans la partie I.B.3)a). Des recommandations sont proposées après l'analyse pour optimiser la réalisation des tests par les étudiants.

Les critères évaluatifs auxquels sont liés les questions évaluatives du PNE sont les suivants :

Pertinence : Il est demandé aux étudiants de faire un diagnostic des enjeux actuels sur le territoire pour chacun des thèmes, ce qui peut permettre, une fois qu'ils seront identifiés de voir la pertinence de la charte et des actions qui sont réalisées par rapport à ces enjeux. Les diagnostics de contexte, préalablement rédigés, présentent l'évolution des enjeux de manière partielle vu qu'ils s'appuient uniquement sur de la bibliographie et les dires des agents du Parc. Le travail des étudiants doit venir affiner ce travail par des entretiens avec les autres acteurs du parc et par de l'analyse de données pour conclure sur la pertinence actuelle de la charte, par rapport aux enjeux.

Cohérence : Pour la cohérence externe, il est demandé aux étudiants de faire une comparaison entre 2012 et 2022, ce qui inclut la comparaison des politiques publiques qui concernent les thèmes sur cette période et donc la cohérence de ces politiques avec les actions menées dans le cadre de la charte. Il peut être précisé, dans la commande, que la cohérence des actions du parc, au sens complémentarité et absence de contradictions, avec les politiques externes est attendue.

Pour ce qui est de la cohérence interne, la question de la cohérence de la charte actuelle avec les enjeux du territoire qui ont évolué, est la raison pour laquelle la résilience de la charte est testée. Il est donc évident que les tests ont pour ambition de répondre à cette question. Les entretiens peuvent questionner le fait que les actions du parc ne se contredisent pas entre elles et que les moyens affectés sont à la hauteur des ambitions.

Efficacité : La mise en évidence des résultats de la charte par rapport aux objectifs fixés est explicitement demandée dans la commande. La partie bilan évaluatif avec l'analyse des freins et leviers d'actions doit permettre de conclure sur l'efficacité de la gouvernance et de la mise en œuvre de la charte. Le niveau de réalisation incluant le nombre d'actions réalisées doit aussi permettre de conclure sur l'efficacité.

L'efficacité pourra être plus largement étudiée dans la partie de l'évaluation sur l'analyse des modes d'actions qui questionne la gouvernance.

Efficienc : Pour l'analyse de l'efficience, les enjeux doivent être mis en évidence dans les diagnostics de contexte et les moyens sont disponibles dans les rapports d'activité annuels produits par le Parc. Il est donc possible de les analyser pour conclure sur l'efficience. Enfin, l'analyse critique et l'identification des freins et des leviers demandés dans la commande devraient compléter l'analyse en déterminant si les moyens sont un frein ou un levier pour les sujets étudiés. Le Parc ayant actuellement moins de moyens qu'en 2012, la comparaison peut permettre de conclure sur l'efficience.

Utilité : L'utilité est questionnée au travers des effets de la charte sur le territoire. Tenter de mesurer les effets et impacts de la charte est l'une des demandes de la commande faite aux étudiants. C'est cependant un aspect complexe de l'évaluation. La comparaison demandée peut aider à mesurer cet aspect. Il est, en effet, possible de faire de la cartographie pour comparer le territoire entre 2012 et 2022 et voir des évolutions puis demander aux acteurs si la charte ou des facteurs externes sont responsables de ces évolutions. Il est aussi possible d'observer si les retombées des actions qui vont dans le sens de la charte ont été impulsées par celle-ci ou non.

Il n'est bien sûr pas possible d'analyser tous les sous-thèmes des sujets de manière approfondie, des choix devront être fait pour cibler certains sous-sujets, ce qui doit être fait en partie par le Parc, mais pourra évoluer en fonction des conclusions du bilan évaluatif fait par les étudiants. Pour ces thèmes, il convient de rappeler dans la commande aux étudiants de :

- Analyser les thèmes au regard de tous les critères évaluatifs : pertinence, cohérence interne et externe, efficacité, efficience et utilité ;
- Vérifier la cohérence des actions faites dans le cadre de la charte avec les politiques publiques ;
- Vérifier la cohérence des actions entre elles et des moyens par rapport aux ambitions des actions ;
- Analyser les effets que produisent les moyens vis à vis de leur évolution ;
- Demander aux acteurs la responsabilité de la charte dans les évolutions du territoire ;
- Chercher les actions qui vont dans le sens de la charte et qui ont été impulsées par celle-ci ou non.

Donc les tests de résilience et la démarche générale d'évaluation choisie par le Parc national des Écrins correspondent aux attendus d'une évaluation pour un Parc national français puisque l'ensemble des critères d'évaluation sont investigués. La question se pose maintenant de voir si ces tests sont adaptés aux attendus de l'évaluation spécifique au Parc des Écrins.

C. L'outil développé est-il adapté au Parc national des Écrins ?

1) Les conclusions de l'évaluation intermédiaire sont-elles prises en compte dans la démarche d'évaluation finale de la charte du Parc ?

L'évaluation intermédiaire de 2019 a mené à des conclusions, présentées dans la partie I.B.3)b). Il importe de voir si les tests de résilience ont pris en compte ces remarques.

- Comme vu précédemment, les tests de résilience ont pour objectif de questionner la pertinence des actions réalisées en actualisant des diagnostics de contexte qui incluent des données scientifiques (données bibliographiques et chiffrées) et les ressentis des acteurs du parc. La pertinence des orientations et objectifs du parc concernant les thèmes sera donc abordée dans les tests, comme demandé à l'issue de l'évaluation intermédiaire. Les dires des acteurs peuvent permettre de savoir s'ils ont perçu une amélioration de la démarche d'anticipation.

- Le sujet du pastoralisme est l'objet d'un des tests de résilience principaux et le sujet de l'énergie qui inclue les microcentrales hydroélectriques est l'objet d'un des tests de résilience secondaires. Les tests de résilience permettant d'approfondir des sujets spécifiques, la question de la coordination des acteurs sur ces sujets va être investiguée, au titre de la cohérence, comme vu dans la partie traitant des critères et questions de l'évaluation.
- La question de l'amélioration de la stratégie et des moyens de l'EPPNE dans l'accompagnement aux partenaires et communes peut également être interrogée par le biais des tests de résilience au nom de l'efficacité comme explicitée précédemment.

L'interrogation de la production de résultats est l'une des questions directes de la commande faite aux étudiants, elle devrait donc être traitée. Il peut être précisé de s'intéresser aux relations avec les communes et les partenaires et au lien au terrain des agents. La charte sera valorisée par le biais de la diffusion d'une synthèse communicante aux acteurs et au grand public afin de montrer les réalisations concrètes qu'elle permet.

Enfin, les tests de résilience en se centrant sur 3 sujets principaux et 2 plus secondaires, ciblent l'évaluation sur un nombre moindre de sujets pour atteindre un niveau d'analyse important et ainsi pouvoir mener une bonne évaluation finale. Le travail en profondeur est donc réalisé sur des actions plus restreintes, ce qui permet théoriquement d'atteindre les attendus.

Ces points qui étaient attendus après l'évaluation intermédiaire peuvent être précisés dans la commande faite aux étudiants pour s'assurer qu'ils seront abordés dans les tests. Il s'agit de regarder particulièrement les évolutions concernant :

- La démarche d'anticipation par les acteurs du parc ;
- La coordination des acteurs dans un but de cohérence externe ;
- Les moyens et la stratégie utilisés dans l'accompagnement des communes et partenaires.

Il est également important de valoriser la charte par le biais de la synthèse communicante, demandée dans la commande initiale.

2) Les évolutions qu'ont connu les thèmes choisis pour les tests de résilience justifient-elles le choix de ces thèmes pour approfondir l'évaluation finale ?

Comme pointée par l'évaluation intermédiaire, il n'est pas possible de mener une évaluation approfondie sur un nombre trop important de thèmes, trois thèmes principaux ont donc été choisis. La question se pose alors de la pertinence du choix de ces thèmes pour le Parc national des Écrins. L'amendement des fiches des tests a permis de voir que les thèmes choisis pour les tests de résilience sont investis par la charte au regard du nombre d'objectifs et d'orientations par lesquels ils sont concernés. Il est donc logiquement possible de les évaluer, les données étant disponibles. Ces tests ayant pour un de leurs objectifs de voir la capacité de résilience de la charte, il importe ensuite de voir s'ils ont subi des évolutions depuis 2012. Pour cela, les diagnostics de contexte (voir celui sur le pastoralisme en alpages en annexe 5) ont été utilisés afin de voir quelles évolutions les trois thèmes ont connu depuis 2012 et donc si les thèmes choisis sont pertinents pour l'évaluation finale de la charte.

a) Le thème du pastoralisme : Les évolutions concernant le pastoralisme en alpages dans le parc national des Écrins depuis l'écriture de sa première charte en 2012

Le pastoralisme en alpages est présent depuis des siècles sur le territoire du parc national des Écrins notamment pour l'élevage d'ovins viande avec 115 000 brebis qui vont en alpages chaque

année dans le parc. 40 % de la surface du parc national des Écrins est constituée d'alpages, ce qui représente 104 000ha.

La naturalisation (installation définitive) du loup, espèce prioritaire à protéger en France selon l'UICN, et l'augmentation des conséquences du réchauffement climatique sont des sujets qui impliquent une adaptation du pastoralisme en alpage. Ils étaient déjà abordés dans la charte en 2012 mais n'ont fait que prendre de l'ampleur, depuis.

Les attaques par des loups ont fortement augmenté depuis l'entrée en vigueur de la charte, passant de 22 attaques en 2012 à 228 en 2022, selon les indicateurs de suivi du PNE. Cela s'explique car le loup était en cours d'installation en 2012 mais est maintenant présent de manière pérenne (Jendoubi et Daumergne, 2021), il exerce donc une pression plus importante qu'il y a 10 ans. Les attaques ont par conséquent déstabilisé le bon fonctionnement du pastoralisme en alpages comme il était pratiqué auparavant. Le Parc en est venu à mettre en place un plan d'actions « élevage et prédatons » en complément du plan national d'action loup. Des controverses sont nées, au niveau national, notamment sur le choix de la gestion des loups et la légitimité de leur présence sur le territoire (Garde, 2018 ; Bouron, 2017).

Ainsi, les pratiques pastorales ont dû évoluer avec la mise en place des moyens de protection tels que le gardiennage, les enclos de regroupement nocturne et les chiens de protection (Parc national des Écrins, 2020). Aujourd'hui, ces évolutions font naître ou augmentent les problématiques d'indemnités des attaques (Meuret et al., 2017), sur le manque de cabanes de bergers ou encore sur les interactions avec les pratiquants d'activités de pleine nature (Garde, 2018). Les adaptations ont également entraîné une augmentation du temps de travail (Silhol et al., 2005) et une gestion du pâturage encore plus fine qu'auparavant (Rossi et al., 2012).

Cette gestion bousculée du pâturage est aussi induite par le changement climatique. En effet, celui-ci oblige à une gestion encore plus adaptée des alpages. La période de pousse de l'herbe est allongée à cause de l'augmentation des températures. Le déficit hydrique estival et la variation inter-saisonnière des précipitations provoquent un changement dans la disponibilité de la ressource en herbe au cours de la saison d'alpage (Nettier, 2016). Ces informations sont notamment documentées au travers d'études faites dans le cadre du programme « Alpages sentinelles » qui suit les impacts du changement climatique à partir de 8 alpages du PNE (Solem, 2023). Ces changements de disponibilité de l'herbe pour les troupeaux poussent les bergers à changer leurs pratiques pastorales, ce qui a parfois des impacts sur la composition floristique (Crouzat et al., 2021) ou sur la faune sauvage (Dervaux, 2012). Le changement climatique entraîne enfin la ressource en eau à être questionnée notamment pour l'abreuvement des troupeaux où le déficit hydrique se fait ressentir.

b) Le thème de l'eau : Les évolutions concernant l'eau dans le parc national des Écrins depuis l'écriture de sa première charte en 2012

Le Massif des Écrins est considéré comme le château d'eau de la Provence. De par sa position méridionale, ses glaciers subissent encore plus fortement les conséquences du réchauffement climatique que ceux des Alpes du Nord et sont amenés à disparaître (Rounce et al., 2023). Les estimations annoncent une perte de 80 % de la masse de ses glaciers d'ici à 2060, ce qui induit actuellement une augmentation du débit des torrents et provoquera par la suite, une diminution drastique. Actuellement, 50 millions de m³ d'eau sont déstockés par an (Fiquet, 2021). Conjointement, on observe une variation inter-saisonnière des précipitations, avec une augmentation de celles-ci en automne mais une diminution en été (Nettier, 2016). De plus, les précipitations sous forme de neige diminuent grandement alors que ce stockage habituel de l'eau permet une restitution pendant le printemps et l'été qui est alors remise en question.

Les impacts du changement climatique se voient aussi sur les lacs d'altitude qui connaissent des températures records ces dernières années, et ce, même en profondeur. Ce point est mis en évidence par les données récoltées dans le cadre de « Lacs Sentinelles », un programme qui vise à améliorer les connaissances sur les lacs d'altitude pour identifier les menaces liées aux changements et agir en conséquence. Cinq lacs des Écrins sont ainsi suivis (Fouinat et al, 2017).

Ces impacts sont également visibles sur la biodiversité, notamment celles des zones humides ou des canaux historiquement utilisés pour l'irrigation sur le territoire du parc. Ces canaux disparaissent aujourd'hui pour être remplacés par de l'irrigation par aspersion, menaçant de fait la biodiversité inhérente aux canaux telle que les sonneurs à ventre jaune (Le canal, 2014). La biodiversité est aussi impactée par l'explosion de la construction de microcentrales sur le territoire qui augmente la mortalité des poissons (Becquet, 2022) et modifie le débit hydrique des rivières.

La question de l'eau comme un sujet préoccupant est récente sur le territoire du parc national des Écrins. En 2012, l'eau ne représentait qu'un des 40 chantiers de la charte. En 2023, aux deux SAGE déjà présents sur le territoire du parc (Drac Romanche et Drac Amont) s'est ajouté celui de la Durance. La gestion de l'eau a aussi évolué, au niveau national depuis 2012. Enfin, le lac de Serre-Ponçon s'est doté d'un plan de résilience à la suite de l'année 2022, où le territoire a été touché par une sécheresse importante symbolisée par le niveau d'eau du lac inférieur de 17m aux normales, à la fin août.

Ainsi, la disponibilité de l'eau baisse mais, dans le même temps, ses usages augmentent (Douarche, 2022) et sont par conséquent affectés. Les activités de pleine nature et notamment le canyonisme ou les activités pratiquées au sein de la base nautique de Serre-Ponçon, se voient impactées pendant l'été. La randonnée est indirectement affectée par le changement des paysages dû au manque d'eau. L'hiver, ce sont les 13 domaines skiables du parc qui sont particulièrement touchés par le manque de neige et qui s'adaptent en utilisant des canons à neige, renforçant la demande en eau lors de l'étiage hivernal (Clayes et al., 2021). Enfin les conditions de pratique de l'alpinisme sont en perpétuelle évolution, à cause de la fonte des glaciers (Bourdeau, 2014).

Les changements de disponibilité de l'eau durant l'été ont aussi des impacts sur l'agriculture et notamment sur la principale forme que connaît les Écrins : le pastoralisme, impacté par le stress hydrique estival, comme développé précédemment.

En conclusion, la thématique de l'eau connaît des changements d'usages qui renforcent les conséquences du changement climatique et pose de nouvelles problématiques, sur un territoire qui ne manquait pas d'eau.

c) Le thème des activités de pleine nature : Les évolutions des activités de pleine nature dans le parc national des Écrins depuis l'écriture de sa première charte en 2012

Du fait de ses paysages diversifiés allant de la haute montagne avec ses sommets enneigés et ses glaciers, aux pelouses et forêts traversées de cours d'eau sans oublier les domaines skiables et la base nautique de Serre-Ponçon, le parc national des Écrins est le support de nombreuses activités de pleine nature. Ses activités emblématiques (randonnées, alpinisme, ski) ont subi de grands changements ces dernières années.

Tout d'abord, la hausse moyenne des températures dans les Alpes, deux fois supérieure à la moyenne mondiale (Clivaz et al. 2021), affectent les activités dépendantes de la neige et de la glace. Le changement climatique augmente aussi les risques et les difficultés pour la pratique de l'alpinisme tout en obligeant à modifier certains itinéraires (Bourdeau, 2014) et la saisonnalité de cette pratique (Bonet et al., 2015). Il pose également problème pour la pratique du ski avec le manque de neige et le raccourcissement de la saison (Clivaz et al., 2021). Les pratiques de ces activités se complexifient

ce qui n'est pas sans conséquences sur le tourisme, qui constitue l'activité économique prégnante sur le territoire.

Depuis 1992, le Parc a mis en place, une convention « alpinisme escalade canyonisme » avec les professionnels concernés afin de conjuguer leurs pratiques, au titre de la culture de la haute montagne, et la protection des espaces naturels. Cette convention a été actualisée et signée à nouveau en 2022, soit pendant la période d'application de la première charte. De la même manière, une convention est également en place pour le vol libre et le vol à voile, activités pratiquées sur le territoire.

Pour ce qui est des activités principalement pratiquées en saison estivale comme la randonnée, elles subissent aussi des transformations. La Covid-19 et le besoin d'évasion et de nature des populations ont entraîné une augmentation récente de la fréquentation et un attrait renforcé pour certains sites (Parc national des Écrins, 2021). L'arrivée de nouveaux publics moins sensibilisés à la montagne a engendré de nouvelles problématiques telles que des incivilités, qui nécessitent d'accroître la sensibilisation sur les règles du Parc, notamment en lien avec la cohabitation avec les chiens de protection (Institut de l'élevage, 2023). Afin d'encadrer ces activités et d'autres en plein essor, tel que le VTT ou le trail, le Parc met en place des itinéraires et propose des conseils sur les sites « Rando Écrins » et « Grand Tour Écrins », développés tous deux, par le Parc, après l'adoption de la charte (Duthu, 2014).

Enfin, certaines activités, pratiquées dans les Écrins, sont relativement documentées à l'échelle nationale ou du massif des Alpes françaises mais nettement moins documentées au sein du parc, signe de l'émergence récente de ces pratiques sur le territoire ou d'une pratique plus confidentielle. C'est notamment le cas des loisirs motorisés et de la pêche et de la chasse. La connaissance globale permet d'en tirer certaines tendances mais pas de connaître les spécificités liées au massif des Écrins. Ceci est amplifié car les pratiques en montagne étant dispersées, il est plus difficile de les observer. C'est face à ce constat que le programme « Refuges Sentinelles », action phare de la charte, a été lancé, en 2016. Il s'agit d'un programme qui a pour but d'accompagner la transition dans les territoires de montagne. Pour cela, il s'intéresse aux évolutions à la fois des activités humaines et du milieu naturel dans un contexte de changement. Cela au sein des refuges (Clivaz et al., 2021) car ceux-ci sont impactés par les changements de pratiques ayant des impacts sur la fréquentation et sur les métiers de guide. Les refuges sont aussi impactés par le changement climatique avec de potentiels manque d'eau (Kouchner, 2018) ou des risques de fermeture pour cause de déstabilisation du sol à cause de la fonte des glaciers (Miczka, 2019).

En conclusion, les activités de pleine nature du parc national des Écrins sont soumises à des évolutions plus ou moins fortes et plus ou moins documentées, ces dernières années. Il paraît donc intéressant de questionner la résilience de la charte pour ce thème et d'aller interroger les acteurs afin d'obtenir plus d'informations spécifiques au territoire.

En définitive, depuis 2012, les thèmes du pastoralisme en alpages, de l'eau et des activités de pleine nature sont bousculés par des évolutions qui demandent des adaptations importantes aux acteurs. Ces adaptations sont difficiles à mettre en œuvre, parfois mal acceptées et doivent respecter le cadre fixé par la charte. Dans ce contexte, il semble essentiel de se demander si la charte est toujours adaptée au territoire et aux actions à mener sur celui-ci.

En effet, la charte du Parc doit permettre aux acteurs de continuer d'agir pour s'adapter à ces évolutions et ainsi être résilient. La réalisation des tests de résilience, mesure de certains effets de l'action collective menée dans le cadre de la charte sur le territoire, va permettre de comprendre comment l'action a été menée et ainsi déterminer si la charte peut continuer à être utilisée comme cadre de l'action dans les années à venir.

3) Les enjeux définis dans la charte du Parc national des Écrins sont-ils abordés par le biais des tests de résilience ?

Dans la charte du Parc national des Écrins, 10 enjeux sont définis pour le territoire. Pour que les tests de résilience soient adaptés au PNE, il semble essentiel que la réponse à ces enjeux puisse être examinée grâce aux tests. Ainsi, pour chaque enjeu, la question se pose de son lien avec les thèmes des tests. Les dix enjeux sont les suivants :

- **Le partage de valeurs d'exigence, d'exemplarité, de solidarité et d'éco-responsabilité** est lié au thème des énergies où la sobriété énergétique et donc l'exemplarité est abordée. L'éco-responsabilité est abordée dans les trois autres thèmes puisqu'elle est recherchée par le Parc dans l'accompagnement des projets auxquels il participe.
- **La préservation du caractère du parc national.** Le caractère du parc national des Écrins est défini par ses patrimoines naturels mais aussi par ses activités pratiquées depuis des dizaines, voire des milliers d'années. Il s'agit notamment de l'agriculture, du pastoralisme, de la foresterie, et des activités de pleine nature comme l'alpinisme. La préservation de ces différentes activités malgré les évolutions qu'elles subissent comme vu précédemment est donc importante pour le parc. A l'inverse, ces activités peuvent porter atteinte au caractère du parc, ce qui montre l'intérêt de les étudier de manière approfondie.
- **La transmission d'un cadre de vie de qualité aux générations futures** passe par la non-dégradation du cadre de vie actuel, voire son amélioration. Le thème pleinement concerné par cet enjeu est celui de l'eau dont la qualité et la quantité pose question pour le futur, et dont les projets du parc doivent permettre une préservation acceptable.
- De même, **la gestion durable des ressources naturelles** est un enjeu important pour le thème de l'eau et par conséquent pour les activités de pleine nature et le pastoralisme. Le thème de l'énergie, par son implication dans l'énergie hydraulique, est aussi concerné. Enfin, le pastoralisme, ayant pour base la ressource en herbe des alpages est aussi concerné par cet enjeu.
- **Le maintien des populations, des activités et des services dans les villages et les bourgs** est un enjeu qui passe indirectement par la conservation du tourisme et par un tourisme durable. Les touristes sont principalement attirés par la beauté des paysages et par les activités de pleine nature qu'ils peuvent pratiquer au sein du parc. Le pastoralisme est aussi une activité qui permet de maintenir une dynamique sur le territoire. Il convient donc de préserver ces activités tout en les cadrant pour éviter qu'elles ne nuisent aux patrimoines naturels. Cela devrait être abordé dans les tests de résilience.
- **L'essor économique durable des filières agricoles, forestières, touristiques et artisanales.** La filière agricole et donc pastorale est directement citée comme un enjeu. Le tourisme qui passe principalement par les activités de pleine nature est aussi directement énoncé. Enfin, la filière forestière, en lien avec l'énergie renouvelable est également évoquée.
- **La conservation de la biodiversité, des paysages naturels ou créés par l'Homme, et des continuités écologiques.** Le pastoralisme est responsable du maintien des alpages comme milieux ouverts, sa préservation face aux évolutions sera évoquée dans les tests de résilience. La conservation de la qualité et de la quantité de milieux en lien avec l'eau est un enjeu pour la préservation de la biodiversité et la continuité écologique qui devrait être abordé dans les tests.
- **La connaissance du territoire et de ses évolutions afin de mieux préparer l'avenir** Les trois thèmes principaux choisis pour les tests ont évolué au fil du temps, comme l'a montré la partie précédente. Ils sont également tous trois concernés par des programmes de recherche qui visent à

apporter des connaissances notamment en lien avec le changement climatique et ses conséquences à venir qui vont encore être source d'évolutions et d'adaptations.

- **Le partage des patrimoines culturels et des savoir-faire ruraux et montagnards** est un enjeu qui concerne principalement le pastoralisme, faisant partie de la culture montagnarde.
- **L'attractivité et l'image du parc national** sont liées à ses traditions comme le pastoralisme, ses patrimoines naturels comme l'eau et à la possibilité de pratique d'activités sportives, elle est donc incluse dans les tests.

En conclusion, les thèmes des tests de résilience sont pleinement liés aux enjeux du parc national des Écrins. Bien entendu, ils ne sont pas les seuls thèmes concernés par ces enjeux mais cela montre que ces derniers sont pris en compte avec les thèmes sélectionnés pour les tests de résiliences.

D. Conclusion et recommandations pour améliorer les tests de résilience

En conclusion, à la suite de cette analyse, il en ressort que les tests de résilience correspondent aux attendus d'une évaluation finale de parc national, puisqu'ils permettent théoriquement de répondre aux critères évaluatifs et aux questions évaluatives. Au moment de cette analyse, le contenu des tests est encore en cours de définition, ce qui m'amène à mettre en exergue des points de vigilance qu'il convient de respecter pour assurer les objectifs des tests. Sur la question de son adaptation au parc national des Écrins, il a été montré que l'outil est cohérent avec les conclusions de l'évaluation intermédiaire. De plus, les premiers diagnostics de contexte des thèmes des tests ont montré la pertinence de leur choix au vu des nombreuses évolutions qu'ils ont subies depuis l'adoption de la charte. Enfin, cette analyse a montré que les thèmes choisis permettent de s'intéresser dans l'évaluation à de nombreux enjeux de la charte. Il en ressort donc que les tests de résilience menés sur ces thèmes sont un bon outil pour évaluer la charte du PNE.

N'ayant jamais mené d'évaluations auparavant et n'étant pas experte des sujets interrogés par les tests de résilience, après l'analyse théorique menée dans cette partie, la consultation d'experts permettra, à travers l'apport de leur regards critiques et leurs recommandations, de confirmer ou infirmer ces aspects afin de mener les tests au mieux.

III. Comment optimiser les tests de résilience pour qu'ils répondent au mieux aux attentes de l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins ?

A. Présentation de la démarche d'entretiens auprès des experts de l'évaluation et des agents du Parc

1) Présentation de la démarche

Le recours à des tests de résilience dans la démarche d'évaluation finale de la charte des Écrins est original. Nous avons pu voir, dans la partie précédente, que d'un point de vue théorique, elle répondait à un outil d'évaluation, tout en étant adapté au PNE en suivant quelques recommandations. Afin de compléter, cette analyse personnelle, il m'a semblé pertinent de profiter, à la fois, du réseau des parcs nationaux français pour interroger des experts en évaluation d'aires protégées, et des compétences internes aux Écrins, pour interroger des experts des sujets des tests. L'ensemble des entretiens avaient pour objectif de recueillir des avis critiques et des questionnements sur la démarche

d'évaluation finale du PNE afin de produire d'éventuelles recommandations. Les experts en évaluation d'aires protégées, au vu de leurs postes, devaient apporter un avis plutôt sur la théorie et des remarques sur la correspondance entre les tests de résilience et les attendus d'une évaluation finale de parc national. La comparaison entre la démarche d'évaluation adoptée dans leurs parcs et celle des Écrins pouvait également être source d'enseignements. Les entretiens avec les agents du Parc avaient plutôt pour objectifs principaux de recueillir des remarques sur la pratique et donc la réalisation des tests, ce qui impliquait d'avoir leurs avis sur l'adéquation de l'outil pour le parc national des Écrins. Enfin à partir de ces avis, je pouvais émettre des conclusions sur l'outil. En définitive, le but de cette démarche était de vérifier l'adaptation des tests de résilience aux attendus de l'évaluation finale d'un parc national mais aussi que cet outil corresponde aux spécificités du parc national des Écrins. Et donc de tirer de possibles recommandations des avis recueillis, pour améliorer ces aspects, si besoin et de fait que le travail des étudiants soit le plus utile au parc pour son évaluation.

2) Présentation des experts de l'évaluation interrogés

Quatre parcs nationaux font partie de la première vague d'évaluation finale de parcs nationaux, dont les Écrins. Sur les quatre chargés de mission « suivi évaluation charte » de parcs nationaux que j'ai pu interroger, au cours d'un entretien par visioconférence, deux faisaient partie des premiers parcs à être évalués et un faisait partie de la vague suivante qui n'est qu'à quelques mois de la première. Ils étaient donc tous au début de leur démarche d'évaluation finale mais avec des niveaux d'avancement différents. Enfin, le dernier interrogé était un parc récent et n'était donc pas encore en cours d'évaluation mais se préparait à cet événement.

Dû à leur poste, tous avaient des connaissances et des expériences sur l'évaluation de parcs nationaux. L'un des quatre interrogés, par son ancien poste, avait une expérience d'évaluations dans un bureau d'étude, ce qui apporte une autre vision de l'évaluation. Ces personnes ont toutes une vision interne à l'évaluation du parc national pour lequel elles travaillent, et elles peuvent donc me partager la démarche choisie pour leur évaluation finale, si le choix a été fait. Cela me permettra de comparer avec celle des Écrins, pour en déduire ses spécificités. De plus, la démarche choisie pour leur parc pourra servir de comparaison avec celles des Écrins, et des points de vigilance ou des questionnements pourront, de fait, émerger. Leurs avis sont donc très intéressants à recueillir. Il faut, cependant, garder en tête qu'aucun Parc national n'a encore mené d'évaluation finale et donc que personne n'a de recul sur ce processus. Au-delà de ces avis, l'intérêt est aussi pour moi de comparer les démarches d'évaluation des autres Parcs avec celle du PNE et d'en déduire des réflexions pour proposer d'éventuelles pistes d'amélioration ou de questionnements pour ce dernier.

En plus, de ces quatre entretiens, j'ai aussi eu des contacts par mail avec trois autres Parcs. Dans deux d'entre eux, les chargées de mission venaient d'arriver et étaient en cours de réflexion de la démarche d'évaluation de leur Parc. Elles ne pouvaient donc pas me donner de retour sur la réalisation d'une évaluation ou sur la démarche du Parc où elles travaillent. Enfin, le dernier Parc avec lequel j'ai eu un échange par mail a un statut particulier qui fait qu'il ne conduira pas d'évaluation finale de sa charte, à proprement parlé.

Afin d'avoir un point de vue plus global, j'ai également sollicité un consultant expert des questions d'évaluations d'aires protégées puisqu'il a été professeur en université sur les questions d'évaluations puis directeur d'un bureau d'étude pendant de nombreuses années. Actuellement, il travaille pour l'OFB et les parcs nationaux sur les questions d'évaluation en tant que consultant. Il travaille également, avec l'OFB, sur la stratégie nationale pour les aires protégées, sur le volet évaluation.

Sur les conseils de ma maître de stage il s'est avéré intéressant d'interroger également la chargée de suivi évaluation des aires protégées, qui a comme le consultant, une vision plus générale de l'évaluation que les chargés de mission des Parcs.

Étant donné leurs expériences passées, les avis de ces personnes peuvent être d'une grande aide pour voir si la stratégie d'évaluation du Parc correspond aux attendus d'une évaluation finale de Parc national.

3) Présentation des agents du Parc national des Écrins interrogés

Mon objectif en interrogeant les agents du Parc était d'avoir leurs avis sur l'évaluation, mais aussi spécifiquement s'ils pensaient avoir les moyens en interne de réaliser les tests de résilience. J'ai donc interrogé les personnes qui allaient être directement impliquées dans les tests puisqu'elles ont été définies comme pilotes. Il s'agit donc des chefs de service, chacun étant responsable d'un thème, ainsi que des chargés de mission dont la majorité des missions porte sur le thème spécifique. Toutes ces personnes ont une ancienneté dans le Parc supérieure à 3 ans, on peut donc dire qu'elles connaissent bien leurs missions et les actions associées mais aussi le Parc dans lequel elles les réalisent.

J'ai pris la décision de réaliser ces entretiens avec une seule personne à la fois, pour permettre à chacun d'avoir la même opportunité de parole et donc la même place dans ce travail. De plus, cela permet à chacun de donner son avis personnel sans être influencé par l'autre personne présente.

4) Présentation des guides d'entretiens

L'ensemble des entretiens avec les experts de l'évaluation s'est déroulé par visioconférence alors que ceux avec les agents du Parc se sont déroulés en présentiel. Les guides d'entretien utilisés sont visibles en annexe 6.

Lors des entretiens avec les chargés de mission « suivi évaluation charte » des autres Parcs, après m'être présentée, j'ai commencé par leur demander de se présenter (poste actuel, potentielle expérience sur des évaluations précédentes). J'ai continué ensuite avec des questions sur la démarche d'évaluation du Parc où ils travaillent. Cela a consisté à savoir l'étape à laquelle ils se trouvent, si une évaluation intermédiaire a été faite auparavant et enfin s'ils sont concernés, actuellement, par une évaluation finale. En cas de réponse positive, je leur ai demandé de m'exposer la démarche d'évaluation finale choisie, qu'elle soit pressentie ou en cours. Enfin, je leur demandais si cette stratégie répondait à certaines spécificités du parc pour lequel ils travaillent et si une révision de la charte était envisagée. Au-delà des réponses attendues, les entretiens avec les experts de l'évaluation m'ont permis de mieux comprendre les démarches d'évaluation des aires protégées et donc de comparer les différentes stratégies avec celle des Écrins et d'approfondir mon analyse de la stratégie des Écrins. Par la suite, nous avons discuté de la stratégie d'évaluation du Parc des Écrins et particulièrement la partie concernant les tests de résilience. Je leur ai demandé ensuite un avis général sur ces tests afin de voir qu'elles étaient leurs premières réactions et donc ce qui les faisait le plus réagir. Je leur ai également demandé s'ils voyaient des points particuliers sur lesquels il fallait se questionner ou être vigilant. J'ai choisi de faire des entretiens spécialisés sur les tests de résilience, mais ceux-ci s'inscrivant dans la démarche d'évaluation, j'ai recueilli de nombreux avis sur la démarche globale, qu'il m'est apparu intéressant de faire figurer dans mes résultats.

Dans le cas des agents du Parc, j'ai essayé d'avoir un avis général sur les tests de résilience. Avant cet entretien, j'avais déjà eu l'occasion d'interroger les agents du Parc concernés par les tests lors d'un entretien pour préparer les travaux qui vont être transmis aux étudiants à savoir les fiches des tests, les diagnostics de contexte et les tableaux d'indicateurs. Cet entretien avait aussi permis de leur présenter la démarche d'évaluation du Parc et précisément les tests de résilience. Les agents n'ont donc pas complètement découvert la démarche d'évaluation lors de l'entretien, contrairement aux experts de l'évaluation. Pour les chefs de service, le premier comité technique avait permis de préciser la commande des tests. De plus, les entretiens ont suivi de près ce comité technique, il n'était donc pas utile de répreciser la démarche d'évaluation. Cependant, pour les chargés de mission du Parc,

étant donné que la définition des tests avait évolué, je leur ai précisé les éléments nouveaux et représenté la démarche générale. Après leur avoir demandé leurs avis sur les tests, je les ai interrogés pour connaître leurs attentes vis-à-vis de ces tests et s'ils pensaient avoir les moyens de les réaliser notamment en termes de données et d'informations à transmettre.

Les entretiens avec les agents du Parc et les spécialistes de l'évaluation des aires protégées poursuivent le même objectif de recueil d'avis critiques, même si les visions sont différentes entre le groupe spécialiste de l'évaluation et le groupe ayant la vision interne à l'établissement. Leurs résultats sont donc présentés ensemble, en précisant pour chaque remarque le groupe concerné, lorsque nécessaire. Un extrait du document produit pour le recueil des entretiens, et ayant servi de base à l'analyse présentée ici est visible en annexe 7. Les remarques résultantes de ces entretiens ont été classées par catégories, allant de la comparaison avec les évaluations des autres Parcs nationaux français, aux remarques concernant des parties spécifiques des tests. Les remarques présentées sont centrées sur les tests de résilience mais certaines concernent la démarche d'évaluation globale puisque les tests s'y inscrivent et sont donc concernés indirectement par ces remarques. Dans chaque catégorie, les avis sont d'abord présentés puis, au besoin, des éléments complémentaires sont apportés et des suggestions pour la suite du travail sont proposées en s'appuyant sur ces remarques.

Dans la suite de ce travail, les agents du Parc désignent les personnes qui travaillent au sein du Parc national des Écrins que ce soit au siège ou dans les secteurs. Les acteurs du Parc désignent l'ensemble des personnes dont les agents du Parc qui participent au projet de territoire défini par la charte.

B. Résultats des entretiens et suggestions qui en découlent pour optimiser les tests de résilience

1) Comparaison des démarches d'évaluation du Parc national des Écrins et des autres Parcs nationaux français

a) Présentation des démarches d'évaluation des autres parcs nationaux français

Tous les chargés de mission suivi de l'évaluation des Parcs que j'ai eu l'occasion d'interroger m'ont précisé que leurs Parcs n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation intermédiaire. Cependant, deux d'entre eux ont utilisé ce temps pour préparer, en interne, certains éléments pour l'évaluation finale tels que le référentiel évaluatif. Pour ces deux Parcs, à partir des questions évaluatives définies lors de l'écriture de la charte, ils ont défini celles qui allaient être utilisées pour faire l'évaluation finale. Des critères de réussite et des indicateurs ont ensuite été choisis pour permettre de répondre à ces questions. Le fait d'effectuer ce travail préparatoire quelques années avant l'évaluation finale permet, de fait, d'avoir le temps de remplir les indicateurs ou de rechercher les données, pour faciliter le travail avant le temps de l'évaluation finale.

Pour leurs évaluations finales, ces Parcs avaient une manière de fonctionner assez similaires et assez communes. Ils ont tous les trois fait le choix de recourir à des bureaux d'étude. Deux Parcs étaient plus avancés dans leur démarche et avaient commencé le travail avec les bureaux d'étude. Le dernier allait aussi recourir à des consultants en leur fournissant comme les deux autres : le référentiel, les données internes mais aussi celles des entretiens qui allaient être faits en interne. Les bureaux d'étude des Parcs les plus avancés étaient chargés de faire des entretiens avec les agents du Parc et les acteurs de celui-ci en ciblant les élus pour des raisons politiques. Les habitants et les usagers allaient être interrogés par le biais d'enquêtes en ligne avec un objectif de nombre pour qu'elles soient statistiquement correctes. Ces données ainsi que les indicateurs suivis par le Parc serviront de base pour une analyse aboutissant à des recommandations pour la période de la charte à venir ainsi que pour le référentiel évaluatif.

Parmi, les Parcs que j'ai pu interroger, aucun ne pensait nécessaire la révision de la charte puisqu'il s'agit de la première charte pour tous ces Parcs et qu'elle leur semble encore adaptée. La lourdeur du dispositif de révision ainsi que l'absence de retour d'expérience est aussi un élément clé dans cet avis.

Enfin, le chargé de mission du dernier Parc, avec qui je me suis entretenue travaille dans un Parc récent et n'est donc pas encore en cours d'évaluation de sa charte. Il est cependant en train de faire son référentiel d'évaluation qui suit la même méthode que les autres Parcs et s'appuie sur la logique d'actions questions évaluatives-critères de réussite-indicateurs.

b) La réalisation des tests de résilience par le PNE reflète-t-elle une différence de démarche d'évaluation avec les autres Parcs nationaux français ?

Contrairement aux Parcs interrogés, les Écrins ont fait l'objet d'une évaluation intermédiaire. Celle-ci a permis de retravailler le référentiel d'évaluation pour préparer l'évaluation finale. Cela facilite aujourd'hui la réalisation de l'évaluation notamment du point de vue des indicateurs qui sont nombreux et définis depuis plusieurs années et qui doivent simplement être remplis, donc les données sont disponibles. Certains des Parcs interrogés, même s'ils n'ont pas fait d'évaluation intermédiaire, ont utilisé cette période pour faire ce même travail de restructuration du référentiel évaluatif.

Au-delà de ce travail, la réalisation de l'évaluation intermédiaire a apporté un premier regard évaluatif externe aux Écrins. Comme nous l'avons vu dans la partie II.C.1), les conclusions de cette évaluation sont cohérentes avec la démarche d'évaluation finale proposée. La réalisation de l'évaluation intermédiaire est un élément qui peut expliquer qu'aujourd'hui le Parc peut gérer une majorité de son évaluation en interne ou par le biais d'étudiants tutorés. Cela est corroboré par le fait que le PNE est un des Parcs pionniers dans le déploiement du logiciel de suivi des actions « EVA ». Il en résulte un suivi efficient rendant le travail de bilan plus aisé et rapide.

La partie du travail concernant les entretiens et l'analyse de données, demandée par les autres Parcs nationaux aux consultants, est proche du travail demandé dans les tests de résilience aux étudiants même si celui-ci a la spécificité d'être centré sur des sujets précis. Le processus d'évaluation finale des Écrins est donc proche d'une méthode classique avec l'originalité du recours aux étudiants et du ciblage sur des thèmes ayant connu des évolutions. Les autres parties de l'évaluation (bilan et approfondissements des modes d'actions) ne font pas l'objet de cette analyse mais l'ensemble de la démarche a été présentée et les experts de l'évaluation jugent qu'elle permet théoriquement de répondre à tous les critères d'une évaluation finale.

2) Avis et suggestions sur la démarche d'évaluation globale du Parc national des Écrins

L'ensemble du processus d'évaluation choisi pour le Parc national des Écrins est jugé intéressant et innovant. Selon les experts de l'évaluation, il reprend les bases d'une évaluation au sens du *cahier technique* n° 88 de l'OFB en y ajoutant des entretiens comme les autres Parcs qui réalisent leurs évaluations. Ce qui est innovant est le recours aux étudiants mais la caractérisation de la commande sur une évaluation qui garde les bases existantes est qualifiée de rassurante. Il est souligné que l'articulation entre le bilan, les tests de résilience et l'analyse des modes d'action semble adaptée pour que l'évaluation répondent aux cinq critères évaluatifs, à condition de préciser ce que chaque phase comportera.

Il est pointé comme nécessaire, par les experts de l'évaluation, d'impliquer les élus dans le processus d'évaluation étant donné qu'ils voteront pour l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion de leurs communes dans le parc national. Le rappel est fait de ne pas oublier les acteurs du parc comme les socio-professionnels, les habitants, les usagers et les visiteurs.

Les experts précisent que l'évaluation ne peut pas porter sur l'ensemble des mesures de la charte puisque cela représenterait un travail bien trop important. Il est donc considéré comme logique de cibler des sujets prioritaires pour les approfondir. De plus, cibler ceux qui ont connu des fortes évolutions sur le territoire paraît pertinent, pour les interrogés. Le comparatif entre 2012 et 2022 pour entrevoir la réaction du territoire à la charte et ses politiques va dans ce sens donc cette phase des tests est jugée adaptée à une évaluation finale. De plus, dans le cas de thèmes qui n'ont peu ou pas évolué, la charte devrait toujours être résiliente et pertinente. Il paraît alors moins utile de réaliser ce travail.

L'ensemble des interrogés, experts de l'évaluation comme agents du Parc, conseillent de faire appel à un bureau d'étude pour la partie finale de l'évaluation, où les trois phases produites au préalable seront assemblées et analysées. Ils argumentent ce conseil sur l'expertise et l'objectivité du regard extérieur que le bureau d'étude peut apporter. Ils précisent de s'assurer de leur fournir tous les éléments pour pouvoir comprendre le contexte et donc que les phases réalisées auparavant soient solides et compréhensibles.

Les deux autres phases de l'évaluation (bilan et analyse des modes de gouvernance) ne sont pas encore complètement définies. Ainsi, il est conseillé de définir clairement les attendus des tests de résilience et des autres phases de l'évaluation pour s'assurer de l'articulation entre les 3 phases et de la correspondance entre la démarche globale d'évaluation du PNE et les attentes d'une évaluation finale de Parc national. Dans le cas échéant, il est encore possible d'ajouter ou de préciser la commande des étudiants ou les attentes des deux autres phases.

Pour l'implication des élus et de l'ensemble des acteurs du parc dans l'évaluation, cela peut aussi être discuté dans le même temps. En effet, il n'est pas forcément évident d'impliquer les élus dans la partie tests de résilience de la charte, la partie analyse des modes d'actions paraît plus adaptée. Le but d'une charte de Parc national étant que les communes adhèrent, il est important que les élus soient impliqués dans le processus d'évaluation notamment par des entretiens pour avoir leurs ressentis et voir les potentielles améliorations possibles pour la prochaine charte. Les élus des communes n'ayant pas adhéré sont aussi à intégrer dans cette démarche. Pour les autres acteurs du parc, ceux concernés par les tests seront interrogés par le biais des tests. Ceux qui ne sont pas concernés, pourront être interrogés dans les deux autres phases de l'évaluation, où il est prévu de réaliser des entretiens et éventuellement des enquêtes, ce qui permettra d'avoir l'avis de tous.

Sur la phase des tests, il est recommandé de cadrer rapidement et précisément la commande. Pour le thème des énergies, il ne sera pas traité de la même manière que les trois thèmes principaux mais il faudrait clarifier son déroulé. Un comité technique aura lieu, avant le lancement des tests. Il pourra être l'occasion d'aborder ce sujet.

Il est également recommandé de statuer sur la phase finale de l'évaluation, où les 3 phases distinctes seront combinées pour rendre un avis évaluatif. Le recours à un bureau d'étude est conseillé, pour garantir la perception par les instances de l'objectivité du travail. Le choix d'un bureau d'étude pour la partie finale est d'autant plus conseillé que les quatre Parcs de la première vague dont les Écrins, vont rendre leurs évaluations au même moment. La réalisation en interne pourrait, dans le cas d'une comparaison entre les différentes évaluations, desservir le PNE.

3) Avis et suggestions concernant la communication sur les tests de résilience

Pour la communication liée à l'évaluation, il est recommandé par les experts d'expliquer les choix faits pour l'évaluation, notamment aux élus et partenaires pour qu'aucun ne se sente lésé. Il est aussi attendu que les synthèses communicantes, demandées aux étudiants, mettent en avant les actions faites par les acteurs du territoire du parc plus que les actions de l'établissement public du Parc.

Parmi les agents du Parc, une attente de communication en interne sur la démarche d'évaluation est formulée, notamment auprès du conseil d'administration et des chefs de secteur.

Il est prévu que la communication vers les communes et les partenaires prenne la forme de la synthèse communicante, demandée aux étudiants. Sur le fond, il paraît judicieux que celle-ci explicite les grandes lignes de la démarche d'évaluation et particulièrement le choix de centrer les tests de résilience sur des sujets importants pour le territoire. Elle pourra ensuite, dans cette même partie, détailler les rôles des élus et des partenaires non concernés par les tests, dans les autres phases de l'évaluation. Enfin, cette synthèse communicante devra mettre particulièrement en avant les actions réalisées par les acteurs du parc autre que l'EPPNE, afin de valoriser l'ensemble des personnes qui agissent pour le parc en tant que territoire, et montrer que le projet défini par la charte, n'est pas uniquement mené par l'organisme. Sur la forme, la synthèse doit être attractive et donc assez courte, pour être accessible au grand public. Elle est une occasion privilégiée de faire connaître le rôle de la charte pour le parc. Cela est d'autant plus vrai grâce au choix de faire les tests sur trois sujets très concrets pour le territoire. En rendant l'ensemble accessible, cela peut encourager la connaissance de la charte.

La communication en interne aux agents du Parc, devrait idéalement être faite avant le lancement des ateliers avec les étudiants pour éviter un « effet de surprise », puisque les agents du Parc risquent d'être sollicités. Cette communication pourrait également impliquer les agents dans la charte, sur un sujet assez méconnu et qu'ils considèrent souvent comme rébarbatif. Dans un premier temps, cette implication pourrait simplement passer par une information sur la démarche choisie ainsi que son déroulé et la sollicitation potentielle des agents.

La communication aux instances du Parc et notamment au CA est à prévoir rapidement, d'autant plus que les membres du CA sont pour une partie, les élus des communes. Cette communication prendrait la forme d'une information sur la démarche choisie, de la même manière qu'avec les agents du Parc. Elle pourrait se faire durant le prochain conseil.

La communication de l'avancée au comité de suivi évaluation se fera lors de la prochaine rencontre de ses membres qui a lieu à l'automne. Il serait pertinent d'avoir défini clairement les différentes phases de l'évaluation à cette date pour pouvoir les présenter au cosuev. Le déroulement des tests qui seront alors en cours, pourra aussi être à l'ordre du jour.

4) Avis et suggestions sur la dénomination « tests de résilience »

Beaucoup d'interrogés (experts de l'évaluation ou agents du Parc) se questionnent sur le choix de la dénomination « tests de résilience ». Ce terme est jugé peu clair voire pouvant porter à confusion.

Lors de l'explication de la démarche d'évaluation, les interrogés ne comprennent pas directement quels sont les objectifs des tests de résilience dans l'évaluation et donc à quels critères évaluatifs ils répondent. Pour certains, ce nom laisse penser que cette partie de l'évaluation est centrée uniquement sur la résilience alors que les attendus sont aussi portés sur les impacts de la charte et que la résilience, dans ce cas, définit surtout la pertinence de la charte au regard des enjeux actuels. Après avoir présenté les attendus des tests, cela était beaucoup plus évident pour les interrogés. Une personne mettait en garde sur l'utilisation du terme « test de résilience » par les étudiants lors des rencontres avec les acteurs. Selon cette personne, cela pouvait amener à de la confusion auprès des acteurs voire même laisser penser que l'évaluation était cachée sous ce terme. Cet expert rappelait que l'évaluation avait pour objectif de permettre au parc dans son ensemble de progresser vers le projet de territoire fixé par la charte et que la révision ne dépendait pas uniquement des conclusions de l'évaluation. Il est donc important pour que l'évaluation soit utile de la mener de la manière la plus transparente. Il conseillait donc de parler directement d'évaluation plutôt que de test.

Les nombreuses remarques sur la dénomination « tests de résilience » montrent que ce terme pose question. Étant donné l'avancée actuelle du travail, à savoir qu'une des conventions avec les universités est déjà signée et que les deux autres sont en cours de finalisation avec pour titre « tests de résilience de la charte », il paraît tardif de changer le nom de cette phase de l'évaluation. Cependant, dans la réalisation des tests et notamment dans les contacts avec les acteurs du parc, il me paraît opportun de ne pas mentionner directement ce terme mais plutôt de parler d'évaluation de la charte sur un des thèmes spécifiques et notamment de sa pertinence et de sa cohérence au vu des enjeux actuels. Cela permettra de ne pas induire les acteurs en erreur. Il peut être intéressant de préciser que l'objectif de l'évaluation du Parc est l'amélioration des actions entreprises dans le cadre de la charte pour la prochaine période afin de rassurer les acteurs et ainsi d'avoir des entretiens intéressants.

5) Les attentes internes au Parc pour les tests de résilience

Les agents du Parc précisent que le bilan quantitatif, demandé dans la commande, doit montrer quelles actions sont menées pour ensuite compléter cette partie grâce à l'analyse des données pertinentes et à une approche qualitative par le biais d'entretiens. Cela doit donner une synthèse qui s'intègre dans l'évaluation. Il est espéré des tests, une remise en question sur les moyens utilisés, sur les effets que le Parc a pu avoir sur le territoire, notamment en lien avec l'adaptation aux évolutions. Même si plusieurs interrogés soulignent qu'il est complexe de mesurer des impacts, c'est une attente de cette évaluation finale. Enfin, il est aussi espéré une prise de recul sur les actions menées par le Parc. Ainsi, il est demandé de cette évaluation de déterminer comment agir à l'avenir, pour s'améliorer, que ce soit avec cette même charte ou avec une nouvelle charte.

Un agent pointe la possibilité d'une nouvelle gouvernance dont les racines pourraient se trouver dans le travail de synthèse partagée sous forme d'ateliers qui est demandé aux étudiants. Il est aussi souhaité de cet atelier une mise en lien des acteurs, ce qui pourra déboucher sur de nouveaux projets entre les acteurs sans nécessairement que l'EPPNE n'intervienne.

Finalement, les attendus généraux des tests de résilience correspondent bien aux attendus d'une évaluation finale de Parc national. Il est nécessaire de faire des mesures d'impacts, dans cette évaluation, comme le soulignent les interrogés. En effet, aucune mesure d'impact n'a été réalisée lors de l'évaluation intermédiaire par volonté d'effectuer cette partie lors de l'évaluation finale. De plus, un des attendus d'une évaluation finale de Parc national est de chercher à connaître l'impact de la charte. Cela doit permettre de voir si l'action du Parc est réellement utile au territoire, si les effets produits, directs ou indirects, sont dus au Parc ou à des éléments externes, mais aussi quelles actions contribuent aux objectifs et orientations de la charte, lesquelles sont à améliorer et à quoi elles contribuent. Ensuite, cela pourra être exploré par la cohérence des moyens avec ces effets. Il est donc indispensable de tenter de mesurer l'impact de la charte sur le territoire dans les tests de résilience.

Les attentes des agents du Parc pour cette évaluation font aussi émerger certaines idées intéressantes, pour la prochaine période de la charte, face à des observations ou ressentis personnels, que l'évaluation viendra confirmer ou infirmer.

6) Avis et suggestions sur les moyens disponibles pour répondre aux tests de résilience

Les agents du Parc s'accordent à dire que l'ensemble des données citées dans les fiches des tests de résilience constituent une base solide pour pouvoir répondre aux attendus des tests. Il en est de même avec la liste d'acteurs du parc mobilisables. De plus, ils pensent pouvoir fournir ces données et avoir les moyens en interne de répondre aux besoins des tests de résilience. Sur le thème du pastoralisme, la chargée de mission précise que certaines données externes sont longues à obtenir et qu'il faudrait rapidement déterminer s'il faut les demander. Elle émet aussi des doutes sur le fait que les données aient été actualisées de la même manière entre les différentes instances.

Il est primordial de fournir les données nécessaires au travail des étudiants pour qu'ils puissent avancer de la manière la plus efficace et qualitative possible, même s'ils compléteront avec d'autres données. Au-delà des données et acteurs cités dans les fiches, les indicateurs font partie intégrante du processus d'évaluation. Ils sont nombreux aux Écrins et renseignés régulièrement depuis 2013. Ils constituent donc une bonne base d'évaluation. De même les actions du Parc sont régulièrement renseignées et sont donc facilement mobilisables. En définitive, les moyens sont disponibles aux Écrins pour répondre aux tests de résilience. Pour les données liées aux tests, il est préférable de les demander rapidement et de toujours vérifier les méthodes d'obtention entre différents organismes. Il faut également préciser que, pour le remplissage des indicateurs, la méthode n'est pas standardisée, ce qui fait que certains calculs peuvent différer entre les années, ce qui a un impact sur les données produites.

7) Avis et suggestions liés au recours à des étudiants

Le recours à des étudiants a été discuté de nombreuses fois durant les entretiens. Certains agents soulignent que le recours aux étudiants, moins cher que des consultants externes, est adapté aux contraintes budgétaires et aux volontés du CA du Parc.

Au-delà de l'aspect financier intéressant compte tenu des besoins du Parc et en comparaison avec un bureau d'étude, faire appel à des étudiants a de nombreux avantages selon les interrogés. Cela permet de travailler avec un plus grand nombre de personnes que lors du recours à un bureau d'étude et de créer une potentielle émulation collective par les échanges à l'intérieur de chaque groupe. Ces personnes ont des sensibilités et compétences différentes et ne connaissent, en général pas bien le territoire, au vu de la localisation de leurs universités et apportent donc un regard extérieur. Les étudiants sont aussi perçus comme plus ouverts et inventifs. Un expert soulignait aussi que les étudiants devraient être motivés au vu des thèmes traités et de l'attrait que présente les Parcs nationaux. Quelques remarques concernent le nombre important d'étudiants pour les thèmes de l'eau et du pastoralisme. Face à cela, l'idée de faire des groupes par sous thématiques a été émise. Enfin, travailler avec des étudiants permet également de consolider ou mettre en place des partenariats entre les universités et le Parc.

Le fait que des étudiants réalisent une phase de l'évaluation finale et non des professionnels n'est pas considéré comme réellement inquiétant ni par les experts de l'évaluation ni par les agents du Parc. Il est simplement conseillé de bien les encadrer, les suivre, et de leur fournir une commande précise. Le risque soulevé par certains, est que les travaux produits ne correspondent pas aux attendus du Parc pour l'évaluation et ne soient donc pas utilisables dans la suite de la démarche. Cela obligerait à refaire cette phase de l'évaluation, ce qui mettrait donc le Parc dans une position délicate puisqu'il resterait peu de temps restant. Les étudiants ne sont pas des professionnels et n'ont pas l'expertise d'un bureau d'étude, ce qui fait craindre à certains que l'évaluation ne soit pas conforme aux attendus du CNPN et de la tutelle ministérielle. Cette crainte est renforcée par la peur de la comparaison avec les évaluations, dans la même temporalité, de quatre autres Parcs.

Pour préciser ces remarques, il faut rappeler que les étudiants sont pour deux des thèmes (eau et pastoralisme) par groupe d'une vingtaine de personnes ayant des horizons différents. Pour le groupe traitant des APN, ils sont seulement trois mais l'encadrant précise que l'un des membres provient d'un master extérieur à l'université puisqu'il force la mixité dans les groupes pour avoir des regards croisés sur les sujets étudiés. L'évaluation ayant pour objectif une remise en question de l'action des acteurs du parc, le point de vue extérieur d'un nombre aussi important de personnes est positif. De plus, il me semble que le regard neuf apporté par des étudiants peut permettre de libérer la parole lors des rencontres, en comparaison d'entretiens menés par un agent du Parc. Cela pourra permettre de toucher des personnes dont le Parc n'a habituellement pas l'avis. De plus, cette stratégie d'évaluation permet de prendre en compte les limites budgétaires de l'établissement et ses spécificités, tout en menant une évaluation, elle est donc adaptée au Parc national des Écrins, sur ce point.

L'idée de séparer les promotions d'étudiants en affectant à chaque sous-groupes un sujet du thème du test à approfondir et en divisant ainsi les tâches, est applicable aux deux groupes d'une vingtaine d'étudiants. Cela doit permettre à chacun d'avoir une mission et doit favoriser l'émergence d'idées, plus simple en petits groupes où chacun peut prendre la parole. Il est bien sûr primordial de prévoir régulièrement des temps de mise en commun et de restitution à l'ensemble du groupe, pour avoir des avis extérieurs et pour vérifier la complémentarité des différents sujets du thème, afin de rendre un ensemble cohérent. Chaque sous-groupe devra avoir un sujet à développer, et la mise en place d'une réunion, avant le lancement du travail, permettra de décider des sujets à approfondir, pour chaque thème.

Face aux craintes émises dans certains entretiens, il est bon de rappeler que le travail demandé aux étudiants est proche d'une partie de celui demandé aux consultants extérieurs par les autres Parcs qui sont engagés dans leurs évaluations finales, comme vu dans la partie III.B.1). De plus, ces étudiants se concentrent sur des sujets spécifiques des tests et sont accompagnés et encadrés par des intervenants et professeurs, eux-mêmes au point sur le thème étudié. Cet accompagnement se fait aussi par les chargés de mission et chefs de service, responsables des tests, qui recadrent le travail au besoin et orientent sur les besoins du parc.

Face aux inquiétudes liées à l'originalité de cette démarche d'évaluation, il est conseillé d'anticiper en cadrant le travail des étudiants. Pour cela, il est question de leur présenter une commande claire et précise, à laquelle une partie plus détaillée est dédiée par la suite (partie III.B.9). Il paraît opportun, juste après la réunion de présentation à la rentrée, de vérifier que les attendus sont compris par les étudiants de la même manière qu'ils ont été pensés par le Parc. Plus précisément, une reformulation de la commande par les étudiants, afin de vérifier la bonne compréhension de celle-ci, peut-être exigée. Un rétroplanning peut aussi être demandé par le Parc assez rapidement après le lancement du travail pour rassurer les pilotes et recadrer le travail au besoin. Ensuite, pendant le déroulé des tests, il sera important de faire des points d'étape réguliers où les étudiants présenteront l'avancement du travail ainsi que les futures étapes prévues et les points de blocage ou de questionnements qu'ils rencontrent. Les éventuels changements dans la manière de procéder des étudiants pourront alors être discutés avec le Parc. Il est important que les étudiants rapportent régulièrement leur travail en échangeant par mail et lors de rendez-vous et que les pilotes des tests se préoccupent du suivi des étudiants, notamment pour éviter la dispersion sur des sujets périphériques.

8) Avis et suggestions sur le suivi des tests de résilience en interne

Plus précisément, sur le suivi des tests de résilience en interne, des remarques ont été faites, par les agents du Parc. Premièrement, l'éclatement de la réalisation des tests sur plusieurs missions et services fait craindre des travaux trop différents et a fait naître un besoin de vérification d'une compréhension similaire du travail, par les pilotes. Une autre remarque était l'aspect chronophage du suivi de trois tests en parallèle.

Les trois tests de résilience vont être menés parallèlement puisqu'ils sont traités par des universités n'ayant pas de lien entre elles et n'ayant pas les mêmes modalités pour ce travail (comme explicité dans le tableau 1). De plus, il n'est pas prévu de faire de lien entre les groupes d'étudiants et chaque test est piloté par des personnes différentes, avec des manières différentes de travailler. Cela permet d'étaler le travail de suivi entre ces deux personnes référentes et la chargée de mission charte pour ne pas créer une charge de travail trop importante. Cependant, seule la chargée de mission charte pourra faire le lien entre tous. Il est donc nécessaire qu'elle soit régulièrement tenue au courant pour vérifier la correspondance avec les attendus de l'évaluation et éviter des rendus trop hétérogènes. Les ateliers ont des temporalités similaires donc des avancées qui devraient se ressembler avec des problématiques qui devraient se poser sensiblement en même temps entre les groupes ou qui seront sûrement intéressantes dans le même temps pour les autres groupes. Le partage et la communication

sont donc vivement conseillés. Ainsi, il semble pertinent d'organiser des comités techniques régulièrement pour permettre à l'ensemble des pilotes et à la chargée de mission charte d'échanger sur un temps dédié. Cela devrait limiter les biais liés au manque de communication et devrait également permettre d'apprendre des expériences des autres. Le prochain comité technique qui aura lieu à la rentrée sera l'occasion de vérifier la compréhension commune du travail par les pilotes et de discuter des possibles points de désaccords. Durant ce comité technique, il serait pertinent que les membres relisent la commande précise qui va être transmise aux étudiants pour poursuivre cet objectif de rendus similaires. Les conventions ont toutes été rédigées par la chargée de mission « charte » et le pilote du test à la suite du premier cotech, ce qui garantit des attendus généraux communs. La commande plus précise (annexe 8), proposée au cotech dans une note de cadrage méthodologique et complétée par les recommandations de ce mémoire, devra également poursuivre cet objectif et doit faire l'objet d'une relecture commune lors du prochain cotech.

9) Avis et suggestions sur la réalisation des tests de résilience par les étudiants

En lien avec la réalisation du travail par les étudiants, la quantité de travail demandée est source de préoccupations pour certains interrogés, aussi bien experts de l'évaluation qu'agents du Parc. Pour les agents du Parc, les thèmes ciblés sont jugés très larges et il semble donc difficile de traiter tous les sous sujets. De plus, l'approfondissement de l'analyse en évaluant toutes les actions pour chaque thème est clairement formulée par plusieurs personnes, comme nécessaires pour l'évaluation, ce qui nécessite donc beaucoup de travail. Pour cet approfondissement, il est pointé comme nécessaire d'avoir un regard extérieur objectif qui justifie ses conclusions par des dires d'acteurs du parc et des données.

Pour les recommandations, attendues dans la dernière partie du travail, un agent trouve pertinent de faire du parangonnage notamment auprès des autres Parcs pour produire des suggestions adaptées.

Il est ambitieux de vouloir réaliser les quatre étapes demandées, dans la première commande faite aux étudiants, en sachant le niveau d'approfondissement et de détails souhaité. La demande pour ces tests de résilience est centrée sur le diagnostic des enjeux actuels comparé avec 2012 et sur le bilan évaluatif confronté aux dires des acteurs et à l'analyse de données pour produire des recommandations. Il est, par conséquent, conseillé de concentrer le travail sur ces étapes indispensables qui constituent la base des tests de résilience. La synthèse partagée peut être faite par le parc à partir des productions des étudiants et la partie prospective n'est pas primordiale mais souhaitée si l'avancée des étudiants la permet. Il n'est pas demandé aux étudiants de conclure sur la résilience de la charte mais sur les problématiques des tests qui répondent aux critères d'évaluation.

En plus de cibler sur des parties de la commande, il est également important de se concentrer sur des sujets précis, car les thèmes sont larges et traitent de nombreux sujets comme le montrent les diagnostics de contexte. Tous ne pouvant être traités de la même façon, il est nécessaire de choisir les sous-thèmes à approfondir pour chaque thème. Ces sous-thèmes doivent permettre de répondre aux problématiques des tests. De plus, certains thèmes, non-prégnants, n'étant pas abordés dans la charte, et l'évaluation étant celle de la charte, ils ne doivent pas être traités, dans le cadre de l'évaluation. Les thèmes choisis doivent être précisés dans la commande afin d'éviter que les étudiants ne se dispersent sur les sujets qui présentent moins d'intérêt pour l'évaluation et survolent, par conséquent, les sujets principaux. Comme évoqué précédemment, il est donc important que les pilotes se concertent sur le choix des sujets avant le début du travail.

Sur ces sujets définis, il est important de s'intéresser à toutes les actions, qu'elles soient plus ou moins fortement investies par les acteurs du parc, de même avec les actions réussies ou celles manquées et avec les actions à l'initiative de l'établissement public du Parc ou des autres acteurs du parc, qu'ils soient proches ou non de l'EPPNE. Il est important de rappeler que cette évaluation porte sur les actions faites depuis l'adoption de la charte. Enfin, il est demandé de chercher des justifications à

toutes ces actions et de ne pas éluder les sujets problématiques, mais d'y chercher des justifications. Ces précisions dans la commande devraient permettre d'arriver à un bon niveau d'analyse.

10) Avis et suggestions liés aux entretiens demandés aux étudiants

Dans le cadre des tests de résilience, il est demandé aux étudiants de réaliser des entretiens d'acteurs du parc. L'évocation de ces entretiens a fait naître plusieurs remarques. Tout d'abord liées au nombre d'interrogés qui doit être suffisant pour être représentatif et pouvoir nuancer les propos des uns avec ceux des autres et s'assurer ainsi une certaine objectivité. Ensuite sur le choix des interlocuteurs pour avoir une pluralité d'avis et permettre à des contradictions d'apparaître. Il est rappelé qu'une évaluation ne doit pas présenter d'avis dogmatiques, mais avoir une diversité d'opinions.

Enfin, sur la partie entretiens, un agent du Parc souligne l'intérêt que peuvent représenter les étudiants pour atteindre un public qui n'est habituellement pas touché par le Parc et recueillir son avis et ses retours sur les actions du Parc.

Les acteurs ciblés par les fiches des tests sont nombreux et issus de milieux différents. Ils représentent donc des points de vue divergents. Pour les groupes de personnes ciblées par la fiche du test, le Parc peut fournir une liste large d'acteurs avec des commentaires sur leur positionnement et leur proximité avec l'EPPNE pour avoir une diversité de points de vue sans que le Parc n'oriente les étudiants sur les acteurs à interroger et garder ainsi l'objectivité du travail. Pour contribuer à la pluralité d'opinions attendue, il serait intéressant que les étudiants ne se cantonnent pas uniquement aux acteurs ciblés dans les fiches des tests de résilience vu que ces acteurs ont été proposés par le Parc ou par mes recherches. Leurs recherches, rencontres au sein du parc ou avec des intervenants de leur master peuvent les amener à rencontrer d'autres personnes qui sont intéressantes pour le travail et ainsi potentiellement amener des points de vue différents de celui des acteurs proches du Parc. Ces personnes qui ne sont pas en lien avec le Parc peuvent même faire des actions qui rentrent dans les enjeux du parc, définis dans la charte, et profiter, pour cela, d'actions mises en place par le parc sans que celui-ci en soit informé. Tous ces avis peuvent montrer une divergence ou une homogénéité d'opinions. Cela peut aussi montrer ce que la charte permet au-delà des actions directes de l'établissement public. En cas de doute sur la pertinence de certains entretiens par rapport aux sujets ciblés, les étudiants peuvent solliciter l'avis des pilotes du test. Ceux-ci doivent bien entendu rester ouverts à la diversité des interrogés. Ils peuvent également consulter le Parc pour savoir comment aborder certains acteurs et pour des avis sur les guides d'entretiens, notamment pour vérifier la pertinence des questions au vu des attendus. Ces recommandations pourront être écrites dans la commande faite aux étudiants.

11) Avis et suggestions liés à la rédaction des rendus par les étudiants

Certains experts de l'évaluation ont formulé la crainte de rendus trop hétérogènes en raison du peu d'échanges prévus entre les tests, comme évoqué précédemment. En lien avec la rédaction des rendus, les interrogés ont spécifié de justifier les propos des acteurs entretenus, que ce soit ceux des agents du Parc ou ceux des socioprofessionnels. Le fait de nuancer les conclusions a aussi été relevé car il est complexe de voir des effets et de les isoler pour savoir s'il s'agit d'un effet Parc ou de causes externes. Enfin, un expert de l'évaluation a relevé l'intérêt de demander des justifications et explications sur la manière dont les étudiants auront mené leurs travaux pour permettre une meilleure compréhension, par le Parc et par ceux qui réaliseront l'évaluation finale.

Pour avoir des rendus exploitables pour la phase finale de l'évaluation, il est important de demander aux étudiants un rendu commun, en plus des consignes de commande communes. Les pilotes ont des manières de travailler différentes, ce qui s'est déjà vu durant la phase de préparation des tests, et il n'est pas possible de leur imposer la même méthode, ce qui serait contre-productif. Il m'apparaît donc opportun de laisser une certaine marge de liberté aux pilotes, mais de fournir la

même commande générale et les mêmes attendus notamment en termes de contenus et de livrables aux étudiants. La chargée de mission « suivi évaluation de la charte » suivra ensuite l'évolution des travaux de sorte que les critères de l'évaluation et de rendus similaires soient respectés.

Dans le cadre de l'évaluation, il est important de confronter les ressentis entre eux et avec des données quantitatives pour argumenter les points de vue exposés. Cela doit participer à nuancer les conclusions qui doivent également l'être dans le cadre de la recherche d'impacts. Cette recherche peut alors plutôt se concentrer sur une recherche de liens de causalité entre les effets observés sur le parc depuis l'adoption de la charte et les actions mises en place par les acteurs du parc. Cela revient à chercher les dynamiques qui ont pu s'enclencher grâce à l'adoption de la charte. Cette précision peut être abordée dans la commande transmise aux étudiants. L'explicitation de la méthode de travail des étudiants comprendra les justifications des réponses incomplètes ainsi que des prises de décision tout au long du travail. Elle explicitera les choix faits ainsi que les biais et limites du travail effectué.

12) Avis et suggestions liés spécifiquement aux thèmes des tests de résilience

Les thèmes spécifiques ont fait l'objet de remarques, de la part des agents du Parc concernés, qui ont pu faire évoluer à nouveau les fiches des tests ou les diagnostics de contexte. Ces remarques ne seront pas présentées ici car elles ne concernent pas directement l'établissement de la commande. Cependant, d'autres remarques sont quant à elles pertinentes pour la définition de la commande faite aux étudiants.

Spécifiquement, au thème des APN, la question de l'intégration ou non de la chasse et de la pêche dans le traitement du test a été soulevée. Ensuite, plusieurs agents du Parc ont demandé de définir les points de jonction et les recouvrements entre les thèmes pour éviter les impasses, les contradictions ou les redites.

Il est recommandé de statuer sur la place de la chasse et de la pêche dans le thème des activités de pleine nature. Cette question pourra être traitée durant le prochain comité technique. Par la définition des activités de pleine nature, ces deux activités sont des APN. Une remarque a également été faite sur le traitement de ces activités, qui sera difficile à faire ailleurs que dans les activités de pleine nature. Si ces activités ne sont pas intégrées à ce thème, elles ne seraient alors pas traitées dans l'évaluation, ce qui peut porter préjudice au Parc.

Durant ce comité technique de septembre, il est aussi conseillé de discuter des sujets concernant plusieurs tests à la fois, afin de savoir s'ils seront traités, et dans quels thèmes. Comme nous l'avons vu dans la partie II.C.2), ces sujets présents dans plusieurs thèmes à la fois sont l'impact des chiens de protection sur les activités de pleine nature, l'impact du manque d'eau sur les activités telles que le ski, le canyoning ou les activités nautiques et aussi pour le pastoralisme, sur la pousse de l'herbe.

C. Conclusions et recommandations pour optimiser l'outil et aboutir à la commande aux étudiants

1) Conclusions des entretiens

Les avis des experts en évaluation et des agents du Parc interrogés mettent plusieurs points en exergue sur cette évaluation finale. Tout d'abord, les tests de résilience semblent correspondre aux attendus d'un outil d'évaluation finale puisqu'ils ressemblent, non dans la forme, mais dans le fond, à ce qui est fait dans les autres Parcs nationaux qui conduisent ce processus. De plus, les prévisions de réalisation actuelles des tests semblent correspondre aux attentes de cette évaluation et les agents du Parc pensent avoir les moyens de répondre à ces tests. Par le recours aux étudiants qui présente de nombreux avantages, l'outil choisi suscite l'intérêt, mais aussi quelques craintes ou questionnements. Ces remarques m'ont amené à formuler des suggestions pour que l'outil soit le plus utile possible

pour la phase finale de l'évaluation et que les tests de résilience se déroulent au mieux. Elles se déclinent en 4 parties. La première s'adresse au comité technique et présente les points à aborder. La deuxième présente des propositions pour la démarche d'évaluation tandis que la troisième explicite des propositions centrées sur le travail des étudiants. Enfin, la dernière concerne directement les étudiants et donne des conseils à intégrer dans la commande qui leur sera transmise.

2) Recommandations pour optimiser l'outil d'évaluation

Les agents du parc ont été entretenus séparément, le comité technique de septembre doit donc leur permettre de se mettre d'accord sur certains points. Les conclusions de ce comité technique seront pour une part, à intégrer dans la commande générale transmise à tous les groupes d'étudiants. L'autre part concerne le déroulé de l'évaluation en interne, ces points sont donc aussi essentiels à discuter.

Ainsi, durant ce **comité technique**, il me paraît pertinent de discuter pour :

- Définir le contenu des autres phases de l'évaluation et leur traitement ;
- Définir le traitement du thème des énergies renouvelables ;
- Discuter du traitement de la chasse et de la pêche, pour le thème des activités de pleine nature ;
- Définir comment traiter les sujets communs à plusieurs tests, toujours dans l'intérêt de la commande ;
- S'accorder sur un rendu et des attendus communs entre pilotes, ce qui servira pour la commande ;
- Relire le document de cadrage méthodologique de la commande.

En ce qui concerne **l'ensemble de la démarche d'évaluation**, il est conseillé de :

- Communiquer rapidement sur la démarche d'évaluation, en interne et auprès du conseil d'administration ;
- Impliquer les élus dans les autres phases de l'évaluation, et de même avec les autres acteurs qui ne sont pas concernés par les tests ;
- Réfléchir au recours à des consultants externes pour la phase finale de l'évaluation.

Sur **le travail spécifique des étudiants**, il est important de :

- Faire une commande claire et précise aux étudiants explicitant les rendus attendus, définis au cours du prochain comité technique ;
- Faire des comités techniques réguliers pour maintenir des liens entre les tests ;
- Pour les pilotes, tenir la chargée de mission suivi évaluation régulièrement au courant pour garantir des travaux similaires et exploitables ;
- Fournir les données et contacts aux étudiants pour limiter la perte de temps ;
- Faire travailler les étudiants en sous-groupes en leur proposant pour cela des sous thèmes qui devront préalablement être choisis, en interne, en fonction des données disponibles et de leur importance dans la charte.

Spécifiquement dans la **commande transmise aux étudiants**, il est nécessaire de :

- Demander une reformulation de la commande et un rétroplanning, aux étudiants après la prise en main de la commande ;
- Faire des points réguliers par mail et lors de rendez-vous entre les pilotes et les étudiants ;

- Se concentrer de préférence sur le diagnostic de contexte et la comparaison partagée ;
- S'intéresser à toutes les actions conduites sur la période de la charte (plus ou moins investie par l'EPPNE ou ses partenaires entre autres) ;
- S'intéresser prioritairement, pour les mesures d'impact, aux sous thèmes définis par les pilotes ;
- Prêter attention aux dates et méthodes d'obtention des données dans la comparaison ;
- Viser une pluralité d'avis dans les entretiens notamment d'acteurs éloignés du Parc ;
- Ne pas utiliser le terme « test de résilience » avec les acteurs interrogés mais préférer « évaluation finale de la charte » qui est plus parlant ;
- Nuancer les conclusions en confrontant les points de vue et les données ;
- Expliquer les choix de la démarche d'évaluation dans les synthèses communicantes ;
- Mettre en avant les actions des acteurs du parc plus que de l'EPPNE dans les synthèses ;
- Mettre en avant le rôle de la charte dans les synthèses ;
- Justifier la méthode de travail pour permettre une meilleure compréhension par ceux n'ayant pas mené le travail.

Ces recommandations ont été intégrées dans la partie concernant la commande, du guide de cadrage méthodologique, visible en annexe 8.

3) Moyens d'approfondir ce travail

Afin d'améliorer ce travail, il aurait pu être intéressant d'interroger les chargés de mission des parcs naturels régionaux. Malgré leur différence de fonctionnement avec les PN à savoir que les PNR n'ont aucun pouvoir réglementaire sur leur territoire, ceux-ci ont une obligation de charte depuis 1993. Ils ont donc déjà réalisé des évaluations finales de charte, ce qui n'est pas le cas des PN. Les chargés de mission charte des PNR ont donc un recul intéressant sur les écueils à éviter dans la réalisation d'une évaluation finale.

Sur les dix autres Parcs nationaux, seuls quatre ont pu être interrogés, dans le cadre d'entretiens. Pour trois autres, leurs contributions n'étaient pas possibles. Enfin, pour les trois derniers, leur absence de participation peut être due à la période d'entretiens puisqu'ils se sont déroulés pendant les vacances d'été, période où les indisponibilités dues aux congés sont importantes.

De plus, lors des entretiens, le cadrage méthodologique n'avait pas encore été retravaillé en interne. Il aurait été plus opportun de réaliser les entretiens sur la base de la présentation d'une première version détaillée de la commande et non uniquement de quelques éléments mais cela n'était pas possible en termes de temps.

Enfin, interroger les deux pilotes de chaque test en même temps aurait pu apporter d'autres éléments et faire évoluer les avis évoqués, mais cela était difficile au vu des agendas chargés et des vacances de chacun.

Conclusion

Pour conclure, le travail effectué durant mon stage pour la préparation des tests de résilience, partie intégrante de l'évaluation finale de la charte du Parc des Écrins, a abouti à des diagnostics de contexte et des fiches préparatoires de ces tests. Dans ce mémoire, il a été question de voir si l'outil évaluatif imaginé répondait aux attentes de l'évaluation finale du parc national des Écrins et comment l'optimiser dans sa réalisation grâce à des entretiens.

L'évaluation théorique des tests de résilience, motivée par leur originalité, a montré qu'ils répondaient aux critères évaluatifs et aux questions évaluatives avec certains points de vigilance pour une réalisation optimale. Ensuite, il a été montré que les thèmes choisis pour cette partie de l'évaluation étaient pertinents au vu des évolutions connues, mais aussi par leurs liens avec les enjeux du parc définis dans la charte, et par la prise en compte des conclusions de l'évaluation intermédiaire. Il en ressort donc que les tests de résilience sont théoriquement adaptés à l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins.

Cette analyse personnelle sur l'outil dans son état actuel a ensuite été complétée par des entretiens d'agents du Parc et d'experts de l'évaluation pour avoir un avis critique sur les tests et leur réalisation par des étudiants. Ces avis ont permis de conclure que les tests de résilience dans leur définition actuelle semblent correspondre aux attentes d'une partie de l'évaluation finale d'un parc national et particulièrement à celle du Parc national des Écrins. Il est également souligné que les moyens du Parc permettent de répondre aux tests. Etant donné l'aspect encore théorique des tests au moment des entretiens, les avis des interrogés ont permis de mettre en évidence des points à aborder en interne avant le début de ces derniers, permettant ainsi d'affiner la commande des étudiants. Certains méritent directement d'être abordés lors du prochain comité technique, avant la transmission de la commande aux étudiants. D'autres concernent la démarche globale d'évaluation dans laquelle s'inscrivent les tests. Enfin, les dernières suggestions concernent la réalisation des tests. Une partie s'adresse aux pilotes et une autre s'adresse aux étudiants et peut être intégrée dans la commande précise qui leur sera transmise. L'ensemble de ces recommandations ont pour objectif une réalisation optimale des tests pour qu'ils soient les plus utiles possible pour l'évaluation finale de la charte du Parc national des Écrins.

Ce travail va prochainement être présenté lors du comité technique et plus largement aux agents du siège du Parc. Cela permettra de confronter les suggestions nées des avis des différents interrogés et de confronter les avis des pilotes entre eux. Par la suite, les travaux des différents groupes d'étudiants montreront si ces suggestions se montrent adaptées ou non. Les entretiens menés pour réaliser ce travail ont d'ores et déjà fait naître des actions qui devraient participer au bon déroulement des tests de résilience puisque, pour deux des trois thèmes, des réunions vont être organisées. Elles ont pour objectif de discuter des points précis sur lesquels demander aux étudiants de cibler leurs entretiens et plus largement leur recherche d'effets. Pour cela, les deux pilotes du test concernés seront réunis. L'une de ces réunions sera réalisée avec l'appui d'un consultant tandis que pour le dernier thème, le souhait du pilote est de définir ces sous sujets avec les étudiants, il n'y aura donc pas de réunion préalable. Enfin, ce travail a également permis d'étayer la commande aux étudiants en ajoutant à la commande écrite dans les conventions, un livret définissant la méthodologie et le cadrage du test.

Finalement, ce travail a permis de conclure sur l'adéquation des tests de résilience pour l'évaluation finale de la charte du Parc national des Ecrins en mettant en exergue des points pour optimiser l'utilisation de cet outil. Le Parc national des Ecrins n'est qu'au commencement de ce long processus d'évaluation qui nécessite encore de nombreuses étapes avant de pouvoir statuer sur le devenir de la charte actuelle.

Références bibliographiques :

- Barraud, Régis, et Michel Périgord. 2013. « L'Europe ensauvagée : émergence d'une nouvelle forme de patrimonialisation de la nature ? : » *L'Espace géographique* Tome 42(3) : 254-69
- Becquet, Juliette. 2022. « Impacts des altérations hydrologiques sur les macroinvertébrés des cours d'eau alpins ». phdthesis. Université Claude Bernard - Lyon I. <https://theses.hal.science/tel-04047007> (22 août 2023).
- Blanc, Guillaume. 2010. « Protection de la nation et construction de la nature. Une histoire des parcs nationaux français depuis 1960 (Cévennes, Pyrénées et Vanoise) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 107(3): 131-44.
- Bonet, Richard et al. 2015. « Indicators of Climate: Ecrins National Park Participates in Long-Term Monitoring to Help Determine the Effects of Climate Change ». *eco.mont (Journal on Protected Mountain Areas Research)* 8(1): 44-52.
- Bourdeau, Philippe. 2014. « Effets du changement climatique sur l'alpinisme et nouvelles interactions avec la gestion des espaces protégés en haute montagne Le cas du parc national des Écrins ». : 38.
- Bouron, Jean-Benoît. 2017. « Le Plan Loup, une réponse de l'État à un conflit socio-environnemental ». *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/savoir-faire/plan-loup> (21 juin 2023).
- Brilli, L. et al. 2023. « Uncertainties in the Adaptation of Alpine Pastures to Climate Change Based on Remote Sensing Products and Modelling ». *Journal of Environmental Management* 336: 117575.
- Cans, Chantal, Jessica Makowiak, Edith Dejean, et Simon Jolivet. 2022. *Code de l'environnement 2022*. https://www.dalloz-bibliotheque.fr/bibliotheque/Code_de_l_environnement_2022,_annotate_&_commentaire-107066.htm (3 septembre 2023).
- Clayes, Cécilia, Laura Albiges, Meije Arnaud, et Clothilde Bachelery. 2021. *Les pratiques récréatives de pleine nature à Céüse Etat des lieux et perspectives d'adaptation au changement climatique. Une enquête auprès des usagers et riverains*. https://www.researchgate.net/publication/349637617_Les_pratiques_recreatives_de_pleine_nature_a_Ceuse_Etat_des_lieux_et_perspectives_d%27adaptation_au_changement_climatique_Une_enquete_aupres_des_usagers_et_riverains (25 mai 2023).
- Clivaz, Christophe, Marc Langenbach, Olivier Obin, et Alexandre Savioz. 2021. « Associer les acteurs de terrain à l'observation de la fréquentation et des pratiques récréatives en montagne : enseignements à partir de deux projets collaboratifs en France et en Suisse ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* (109-2). <https://journals.openedition.org/rga/9030> (13 mai 2023).
- Crouzat, Emilie et al. 2021. *Effets du changement climatique sur les végétations d'alpage*.
- Dervaux, Justine. 2012. « Cheptel domestique et grande faune sauvage de montagne : risques liés à la transmission d'agents pathogènes et proposition de mesures de prévention dans le Parc national des Écrins ». *Vetagro Sup*.

- Douarche, Marion. 2022. « Vigilance sur l'eau en montagne ».
- Douard, Anne et al. 2021. *Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels*. OFB. <http://ct88.espaces-naturels.fr/node/1960> (11 août 2023).
- Duthu, Béatrice. 2014. *État des lieux des actions concernant les sports de nature, mises en place par les parcs nationaux français*.
- Eneis. 2019. *Synthèse de l'évaluation à mi-parcours Parc national des Ecrins*.
- Filoché, Geffroy. 2007. « La réforme des parcs nationaux français. Diversification des acteurs, redéfinition des compétences et des outils de gestion ». *Revue Européenne de Droit de l'Environnement* 11(3): 309-20.
- Fiquet, Marc. 2021. « L'eau à tous les étages, l'eau dans tous ses usages ».
- Fouinat, Laurent et al. 2017. « Monitoring d'un lac de haute altitude. Le cas du lac de la Muzelle (massif des Écrins) ». *Collection EDYTEM. Cahiers de géographie* 19(1): 191-98.
- Garde, Laurent. 2018. « Impact du loup sur les élevages en France ».
- Gouverne, Louissette. 1998. *Parc national des Ecrins*. Actes Sud.
- Héritier, Stéphane, et Lionel Laslaz. 2008. *Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable*. Paris [Le Bourget-du-Lac]: Ellipses EDYTEM.
- INSEE. 2016. « Définition - Parc national | Insee ». <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1342> (17 août 2023).
- Institut de l'élevage. 2023. « Usagers du territoire et chiens de protection : mieux vivre ensemble ! »
- Jaffeux, Henri. 2010. « La longue et passionnante histoire des parcs nationaux français ». : 26.
- Jendoubi, Samy, et Nathan Daumergne. 2021. « Dynamique d'installation des loups dans le Sud-Isère entre Drac et Romanche sur la période 1992-2021 ».
- Kouchner, Françoise. 2018. « L'adaptation des gardiens de refuges aux changements climatiques et sociétaux ».
- Lachaux, Claude. 1980. *Les parcs nationaux*. FeniXX.
- Larrère, Raphaël, Bernadette Lizet, et Martine Berlan-Darqué. 2009. « Histoire des parcs nationaux : Comment prendre soin de la nature ? » : 240.
- Le canal*. 2014.
- Manning, Robert, Rolf Diamant, Nora Mitchell, et David Harmon. 2016. « A National Park System for the 21st Century ». *The George Wright Forum* 33(3): 346-555.
- Mathevet, Raphaël, John Thompson, et Olivia Delanoë. 2010. « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires ». 18(4): 424-33.

- Meuret, Michel et al. 2017. « Élevage et loups en France : historique, bilan et pistes de solution ». *INRA Productions Animales* 30(5): 465.
- Miczka, Jean. 2019. « L'adaptation du métier de guide de haute montagne dans la pratique de l'alpinisme face au changement climatique ».
- Nettier, Baptiste. 2016. « Adaptation au changement climatique sur les alpages. Modéliser le système alpage-exploitations pour renouveler les cadres d'analyse de la gestion des alpages par les systèmes pastoraux ». phdthesis. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II. <https://theses.hal.science/tel-01412050> (22 juin 2023).
- Parc National des Écrins. 2012. *La charte du parc national des Écrins*.
- Parc National des Écrins. 2020. « Des alpages partagés ». *Parc national des Ecrins*. <https://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/alpages-partages> (19 juin 2023).
- Parc National des Écrins. 2021. « Gérer les pics de fréquentation estivale ». *Parc national des Ecrins*. <https://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/gerer-pics-frequentation-estivale> (9 mai 2023).
- Parc national des Ecrins. 2023. « Conclusions du premier comité technique évaluation de la charte ».
- Parc national des Ecrins. 2023. « Proposition de méthodologie Evaluation finale de la charte ».
- Parcs nationaux de France. 2023. « L'histoire des parcs nationaux de France | Portail des parcs nationaux de France ». <https://www.parcsnationaux.fr/fr/des-connaissances/patrimoine-culturel/lhistoire-des-parcs-nationaux-de-france> (4 août 2023).
- Pritchard, James A. 1998. « *Wilderness by Design: Landscape Architecture and the National Park Service* . By Ethan Carr *Building the National Parks: Historic Landscape Design and Construction* . By Linda Flint McClelland ». *Environmental History* 3(4): 541-42.
- Rossi, Alexandra, Brice Amand, Benoit Grandmougin, et Pierre Strosser. 2012. *Les moyens de protection des troupeaux domestiques contre le loup dans les nouveaux contextes de prédation*. Acteon environnement. https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/acteon_loup_contextes_nouveaux_et_mesures_rapport_final_version_2.0.pdf (20 juin 2023).
- Rounce, David R. et al. 2023. « Global Glacier Change in the 21st Century: Every Increase in Temperature Matters ». *Science (New York, N.Y.)* 379(6627): 78-83.
- Schatz, Bertrand, et Bénédicte Goffre. 2021. « La préservation intégrale est le garant de la conservation des cortèges de communautés des grands équilibres biologiques ». *Cahier régional Occitanie sur les changements climatiques*.
- Silhol, Ariane et al. 2005. « Evaluation du schéma de protection des troupeaux en alpage : Coût, travail, impact territorial ».
- Solem, Estelle. 2023. *Enquête sur l'impact des données de mesures physiques du programme Alpages Sentinelles sur le territoire du Parc National des Ecrins : analyse des représentations, attitudes et pratiques de ses acteurs*.

Liste des annexes :

Annexe 1 : Tableau des indicateurs concernant le pastoralisme en alpages

Annexe 2 : Fiche de présentation du test de résilience sur le pastoralisme en alpages

Annexe 3 : Fiche de présentation du test de résilience sur les activités de pleine nature

Annexe 4 : Fiche de présentation du test de résilience sur l'eau

Annexe 5 : Diagnostic de contexte sur le pastoralisme en alpages

Annexe 6 : Guide d'entretien utilisé pour les entretiens avec les experts de l'évaluation et les agents du parc

Annexe 7 : Extrait du tableau de première analyse des entretiens

Annexe 8 : Extrait de la proposition de guide de cadrage méthodologique, concernant la commande aux étudiants et qui reprend les recommandations de ce mémoire

Annexe 2 : Fiche de présentation du test de résilience sur le pastoralisme en alpages

Test de résilience – FICHE 1 – Le pastoralisme en alpages

Contexte :

- évolution du contexte économique : politique agricole commune (MAEC, aides surfaciques qui amène une tension pour les places en alpages), prix de vente et coûts de production notamment pour les filières ovins, génisses pour la Savoie et tardons, augmentation de la vente directe,
- impact du changement climatique sur les milieux d'alpages qui affectent les ressources en eau, en herbe, les pratiques pastorales et la biodiversité (composition floristique)
- prédation du loup qui implique des changements structurels des pratiques pastorales (temps de travail, impact psychologiques, abandon d'alpages), des infrastructures associées au gardiennage des troupeaux et des relations avec les autres pratiquants de la montagne confrontés aux chiens de protection ;- maintien du nombre d'éleveurs pastoraux

Problématiques :

Comment l'activité pastorale, confrontée à des mutations économiques, écologiques et sociales, a-t-elle été accompagnée sur le territoire du parc national des Écrins pour les anticiper et les prendre en charge ?

Comment la charte permet-elle de concilier ces contraintes et la préservation des milieux naturels où le pastoralisme s'exerce ?

Sous-action	Contenu
Orientations Objectifs de la charte	<p>Orientation 3,2 - Préserver les milieux naturels et les espèces</p> <p>→ 3,2,1 - Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore</p> <p>→ 3,2,2 – Contribuer à l'animation et à la gestion des sites Natura 2000</p> <p>→ 3,2,4 – Préserver les équilibres entre espèces animales/végétales et activités humaines</p> <p>Orientation 3.6 – Soutenir la gestion globale des alpages</p> <p>→3.6.1 – Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau, en herbe et des surfaces pastorales</p> <p>→ 3.6.2 – Améliorer la logistique et les infrastructures d'exploitation</p> <p>→ 3.6.3 – Aider à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs</p> <p>→ 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire</p> <p>Objectif 5 : Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur</p> <p>Objectif 6 – Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières</p> <p>→ 6.1.c. – Généraliser les bonnes pratiques de gestion des alpages</p> <p>A compléter</p>

Bases de données mobili-sables	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations agricoles - Enquête pastorale décennale Indicateurs du parc de 2012 à 2022 : nombre d'exploitations agricoles engagées dans une MAEC « zones humides », nombre de cabanes pastorales rénovées ou construites sur les alpages, nombres d'alpages ayant un plan de gestion éco-pastorale, nombres de sites ayant bénéficié d'une cabane héliportée en alpages, nombre d'animaux d'élevage tués par le loup sur le nombre d'attaques - Alpages sentinelles (eau dans le sol, NDVI, ressource en herbe, lignes de lecture, tournées de fin d'estive) - Diagnostics des MAEC et plans de gestion - Victimes de la prédation (DDT) - Moyens de protection (DDT) - Carte des vocations (montagne pastorale) - MARcoeurs (à voir avec direction) - Pastor'alp - historique des meutes (voir Yoann) - Données DDT sur le loup (nombre constats, contrats de protection, chiens de bergers, victimes) - Diagnostics pastoraux - Dires d'experts des techniciens pastoraux sur l'augmentation des effectifs, le surpâturage - données filières par la chambre d'agriculture - mémoire de stage Estelle Solem sur impact Alpages Sentinelles - mémoire de stage Lola Gonthier (chambre d'agriculture) - plateforme THEIA (neige) - portail DRIAS de Météo France - données climatiques « Mountain tourism meteorological and snow indicators for Europe from 1950 to 2100 derived from reanalysis and climate projections »
Partenaires à impliquer	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d'agriculture 05 et 38 - DDT - Groupe pastoralisme du Conseil Scientifique - Muriel Della Vedova et techniciens pastoraux - CERPAM - FAI
Territoires pilotes	Ensemble du territoire du parc
Service pilote	SAM notamment avec appui de Muriel DELLA-VEDOVA, SSC
Travail en interne	<ul style="list-style-type: none"> - Rdv indicateurs le 06/06 avec Muriel et le 06/06 avec Isabelle - Réunion modification jusqu'à validation de la fiche du test et du plan du diagnostic de contexte avec Catherine, Muriel et Isabelle le 14/06 - Rdv préconisations cahier des charges le 24/07 avec Muriel et le 1/08 avec Isabelle - Relecture fiche du test et diagnostic de contexte à faire

Annexe 3 : Fiche de présentation du test de résilience sur les activités de pleine nature

Test de résilience – FICHE 2 – Les activités de pleine nature

Contexte :

- une fluctuation significative de la fréquentation pédestre estivale avec une baisse de 2002 jusqu'à 2015, un pic exceptionnel en 2020 (Covid), puis un retour à la normal progressif post covid ; un changement de comportements noté sur le terrain avec l'arrivée de nouveaux publics découvrant le parc national et, pour certains, la montagne ;
- une diversification croissante des activités de pleine nature en été en particulier sous l'égide des dispositifs Espaces valléens et Contrats de station en faveur de la diversification touristique : trail, VTT, etc. avec de nouveaux publics de pratiquants.
- développement de l'itinérance douce dans les Écrins, à la faveur du projet Grand Tour des Écrins porté par le Parc avec les collectivités locales et les socio-professionnels ;
- des pics de fréquentation localisés sur des sites majeurs qui questionnent l'aménagement des sites, la gouvernance de leur gestion, la mobilité, les capacités d'investissement du territoire et la communication auprès des visiteurs.
- un impact important du changement climatique sur les périodes et lieux de pratiques tant sur les activités outdoor hivernales (activités en stations, ski alpinisme...) qu'estivales (alpinisme, refuges, randonnée/état des sentiers...).
- renouvellement des conventions alpinisme/escalade/canyonisme et vols libres à l'adoption de la Charte et animation des partenariats
- poursuite du travail de qualification des offres avec les professionnels de l'outdoor à travers le déploiement de la marque Esprit parc national à partir de 2015, les formations sur les patrimoines du Parc et l'accompagnement aux bonnes pratiques
- la structuration récente du projet de destination Parc national des Écrins avec les OT, l'ADDET 05 et la Région Sud aura permis l'élaboration de la stratégie de la destination Parc national des Ecrins (2020-21) et d'un guide de communication marketing (2022) basé sur les valeurs du PNE et celle de l'écotourisme

Problématique :

Comment le développement et la diversification des activités de pleine nature, a-t-il été anticipé et accompagné sur le territoire du parc national des Écrins ? Quels ont été les effets de la Charte (de ses orientations) ?

Sous-action	Contenu
Orientations Objectifs de la charte	<p>Orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions</p> <p>Mesure 1.1.2. Observer et anticiper les évolutions du territoire</p> <p>Mesure 1.1.4. Analyser les interactions entre activités, espèces et milieux naturels</p> <p>Mesure 1.1.5. Faciliter le partage de l'information</p> <p>Orientation 1.2. Faire vivre une culture commune</p> <p>Mesure 1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels, matériel et immatériel</p> <p>Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire</p> <p>Orientation 1.3. Développer l'éducation à l'environnement et au territoire</p>

	<p>Mesure 1.3.1. Former les intervenants pédagogiques et participer aux réseaux éducatifs</p> <p>Mesure 1.3.3. Aider les jeunes à acquérir une « culture montagne »</p> <p>Mesure 1.3.4. Développer la sensibilisation et l'information du grand public</p> <p>Orientation 1.4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés</p> <p>Mesure 1.4.2. Coopérer avec les autres parcs et espaces protégés à l'échelle régionale et nationale</p> <p>Orientation 2.1. Aménager un territoire durable</p> <p>Mesure 2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère des territoires</p> <p>Mesure 2.1.4. Aider à la gestion des loisirs motorisés dans les espaces naturels</p> <p>Orientation 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural</p> <p>Mesure 2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local</p> <p>Mesure 2.2.2. Développer l'appui technique à l'entretien et à la restauration du patrimoine architectural</p> <p>Orientation 4.1 – Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoires</p> <p>4.1.1 – Qualifier l'offre touristique des Écrins et faire du territoire une destination écotouristique</p> <p>4.1.2 – Mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement et de la découverte</p> <p>4.1.3 – Inciter les adeptes des activités de nature à des pratiques respectueuses de l'environnement</p> <p>4.1.4 – Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics</p> <p>Objectif 7 – Organiser la découverte du cœur</p> <p>7.2.c – Sensibiliser les pratiquants des activités de loisirs et contrôler les équipements liés aux pratiques sportives</p>
<p>Bases de données mobilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Flux routiers et pédestres - Nombre de lits en cœur de parc - Convention alpinisme – escalade, vol libre = nombre d'équipements autorisés - Refuges sentinelles - Projets financés/réalisés dans le cadre des espaces valléens - Schéma de sentier - BD Geotrek - MARcoeur - indicateurs du parc de 2012 à 2022 : nombre de visiteurs sur les plateformes du parc, distance de recul du glacier blanc, nombre d'activités de montagne autorisées en coeur de parc, nombre de services touristiques concernés par un contrat de partenariat de la marque « esprit par national », nombre de contrats de partenariat sur des produits touristiques, suivi de la fréquentation pédestre sur les sentiers d'accès au coeur du parc, nombre de panneaux de signalétique pédestre commandé et livré, suivi de la fréquentation des maisons de parc, nombre d'itinéraires valorisés dans le portail rando écrins,

	<p>nombre de kilomètres de sentiers signalisés, nombre de passerelles, nombre de jours de travail pour l'entretien des sentiers, budget annuel consacré à l'entretien des sentiers, nombre de kilomètres de sentiers entretenus et avec signalétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de vulnérabilité du tourisme au changement climatique dans les Écrins (2022 : ADEME, Ramboll et PNE) - Rapports de stages : bivouac, fréquentation 2022, interaction biodiversité-humain (2023), évolution des 100 plus belles courses d'alpinisme... <p>Stratégie de diversification touristique du massif des Écrins (2015-2021)</p> <p>Stratégies (2015-2021 + 2022-2027) et évaluations des Espaces Valléens (2015-2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs : nombre d'infractions vols, -ANENA - rapport refuges sentinelles - Climsnow - plateforme THEIA (neige) - portail DRIAS de Météo France - données climatiques « Mountain tourism meteorological and snow indicators for Europe from 1950 to 2100 derived from reanalysis and climate projections »
Partenaires impliquer	<p>à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention alpinisme – escalade - Encadrants SNAM, compagnie des guides - Secours en montagne - FFCAM - Gardiens de refuge - Universitaires - Conseils départementaux - Espaces Valléens et leurs OT - Stations - ADDET 05, Région ou CRT Sud ? - Fédérations des activités présentes sur le parc
Territoires pilotes	<p>Pas forcément adéquate de cibler sur une vallée. Les profils sont assez différents et de nombreux sujets se jouent à l'échelle du massif.</p> <p>Toutefois, pour le cas d'étude des effets de la politique de diversification touristique du massif des Alpes (POIA, CIMA) un Espace Valléen test pourrait être retenu parmi : le Pays des Écrins, le Champsaur-Valgaudemar ou l'Oisans</p>
Service pilote	SCOM avec appui du SSC pour les conventions APN et le SAM sur le volet sentiers
Travail en interne	<ul style="list-style-type: none"> - Rdv modification de la fiche du test fait avec Mathias le 26/05 - Rdv discussion tests de résilience avec Pierrick et Catherine le 9/06 - Rdv indicateurs avec Pierrick le 16/06 - Rdv relecture pour validation diagnostic de contexte et préconisations cahier des charges fait le 19/07 avec Pierrick - Rdv préconisations cahier des charges fait le 4/08 avec Mathias

Annexe 4 : Fiche de présentation du test de résilience sur l'eau

Test de résilience – FICHE 3 - L'eau

Contexte :

Approche systémique multi-paramètre et territoriale de l'eau dont les ressources disponibles sont affectées par le changement climatique sous toutes ses formes (glaciers qui alimentent peu les ressources en eau mais impacte les torrents, cours d'eau, lacs, zones humides), l'évolution de ses usages et du stock disponible.

Omniprésence de l'eau dans les paysages d'altitude et les vallées (lacs, zones humides, cascades et torrents, cours d'eau tressés, retenues artificielles) qui illustrent la fonction de « château d'eau » du massif.

Charte page 28 : I.2.2.1. Un enjeu global : la ressource en eau

Problématique :

Comment les ressources en eau (flux et stock) et les milieux aquatiques associés sont-ils affectés par le changement climatique et l'évolution des usages ?

Comment la charte permet-elle de contribuer à la connaissance et à l'anticipation des changements ?

Comment l'évolution des usages a-t-elle été anticipée et accompagnée sur le territoire du parc national des Écrins ? Quelle est l'organisation des acteurs autour de ce système ?

Sous-action	Contenu
Orientations Objectifs de la charte	<p>Orientation 1.1. Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions</p> <p>Mesure 1.1.1. Renforcer la qualité de la connaissance</p> <p>Orientation 1.4. Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés</p> <p>Orientation 3.2. Préserver les milieux naturels et les espèces</p> <p>Mesure 3.2.1. Prendre en compte les espèces à enjeux de la faune et de la flore</p> <p>Orientation 3.4. Préserver la ressource en eau et les milieux associés</p> <p>Mesure 3.4.1. Assurer la continuité des cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages</p> <p>Mesure 3.4.2. Gérer durablement les lacs d'altitude</p> <p>Orientation 3.6. Soutenir la gestion globale des alpages</p> <p>Mesure 3.6.1. Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe, et des surfaces pastorales</p> <p>Orientation 4.3. Développer le partenariat avec les stations touristiques</p> <p>4.3.2. Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale</p> <p>Objectif 4. Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité</p>
Bases de données mobilisables	<p>- Indicateurs du parc de 2012 à 2022 : distance de recul du glacier blanc, bilan de masse du glacier blanc, nombre de projets émergents de micro-centrales hydroélectriques, nombre de projets émergents de micro-centrales hydroélectriques ayant une démarche négawatt, nombre de lacs suivis dans le cadre de « lacs sentinelles », nombre d'exploitations agricoles dans une MAEC « zone humide » ou « canaux d'irrigation »</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Pronostic 2012 : scénario reposant sur les tendances des années 2000-2010, les glaciers du parc national des Écrins perdraient 80 % de leur masse d'ici à cinquante ans. - EauFrance : écoulement des cours d'eau, qualité de l'eau potable, qualité et température des cours d'eau, qualité des nappes souterraines, surveillance des eaux littorales, hydrobiologie, prélèvement en eau, hydrométrie - BDOE (OFB) obstacles à l'écoulement - Sispea : observatoire national des services eau et assainissement - MARcoeur - mesures températures des lacs et humidité/température dans le sol (Clothilde SAGOT) - plateforme THEIA (neige) - portail DRIAS de Météo France - données climatiques « Mountain tourism meteorological and snow indicators for Europe from 1950 to 2100 derived from reanalysis and climate projections »
Partenaires à impliquer	<ul style="list-style-type: none"> - OFB - Agence de l'eau - Commissions locales de l'eau - SMADESEPV - SAGE - SDAGE - ASA - chambre d'agriculture - CBNA - CEN - fédération de pêche - Lacs sentinelles
Territoires pilotes	Embrunais, Oisans
Service pilote	SSC avec les appuis de Julien Guilloux et Clotilde Sagot
Travail en interne	<ul style="list-style-type: none"> - Rdv indicateurs et modification jusqu'à validation de la fiche le 3/05 avec Julien - Rdv discussion tests résilience avec Richard et Catherine le 23/05 - Rdv préconisations cahier des charges le 25/07 avec Julien et le 3/08 avec Richard

Annexe 5 : Diagnostic de contexte sur le pastoralisme en alpages

BOREL Camille

ING 3 option ECOTERR



Diagnostic de contexte

Les évolutions concernant le pastoralisme en alpages dans le Parc national des Écrins depuis l'écriture de sa première charte en 2012

Juin 2023



Crédit : Parc national des Ecrins

Tutrice de stage : GARIN Catherine

Table des matières

Introduction

I. Contexte général et état des lieux du pastoralisme dans les alpages du parc national des Écrins

A. Contexte général dans lequel s'insère le pastoralisme dans les alpages des Écrins

B. L'élevage dans les alpages des Écrins

II. L'impact du changement climatique sur les alpages et le pastoralisme

A. Ce que dit la charte

B. Le programme « Alpages sentinelles » pour suivre les évolutions sur les alpages

C. L'impact du changement climatique et des pratiques pastorales sur la biodiversité : un léger changement de composition floristique sur certains milieux particuliers

D. L'impact des pratiques pastorales sur la biodiversité

E. La problématique de la disponibilité en eau dans les alpages pour les troupeaux et les bergers

F. L'impact du changement climatique sur la ressource en herbe

G. L'adaptation des élevages limitée

H. Les contacts avec la faune sauvage

III. Le retour du loup et ses conséquences sur le pastoralisme dans les Écrins

A. Histoire du retour du loup et cadre réglementaire de la gestion du loup au niveau national et du parc national des Écrins

1) Au niveau national

2) Histoire du retour du loup dans les Écrins et augmentation des attaques

3) Gestion par le parc

4) Deux visions qui s'opposent

B. Les moyens de protection mis en œuvre pour conserver le pastoralisme dans un contexte de présence du loup

1) Moyens de protection mis en place au sein du parc

2) Procédure en cas d'attaque

3) Deux visions différentes d'une gestion appropriée/efficace des loups en France

C. Les problématiques résultantes de ces adaptations

1) Manque de cabanes de bergers

2) Impact de la prédation sur la gestion du pâturage

3) Augmentation de la charge de travail pour les éleveurs et bergers

4) Conflits d'usages entre les pratiquants d'activité de pleine nature et le pastoralisme

Conclusion

Introduction

Le Parc national des Écrins (PNE) a été créé en 1973. Il prend la suite du Parc national de La Bérarde, créé en 1913, sur un territoire plus restreint. Situé à cheval entre les départements des Hautes-Alpes (Provence Alpes Côte d'Azur) et de l'Isère (Auvergne Rhône Alpes), il a été formé pour protéger son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel tout en permettant le développement durable de son territoire (Siniscalchi 2008). Le territoire du parc s'étend sur 270 000ha partagés entre 90 000ha de cœur et 180 000ha d'aire d'adhésion.

D'après la loi de 2006 n°2006-436, les parcs nationaux français ont pour obligation de construire une charte auxquelles les communes concernées par l'aire optimale d'adhésion peuvent adhérer ou non pour des plans d'action triennaux. 90 % des communes ont choisi d'adhérer dans les Écrins. Le cœur du parc est géré par celui-ci alors que l'aire d'adhésion, composée par les communes qui l'entourent et qui ont adhéré à la charte, reste gérée par les communes avec des orientations fixées par la charte. Cette charte a été adoptée en 2012 après plusieurs concertations avec les acteurs du territoire.

La loi prévoit l'évaluation finale de la charte 15 ans après son adoption. Cette évaluation doit débiter 12 ans après l'adoption (Parc National des Écrins 2012). Dans ce cadre, le comité de suivi et d'évaluation de la charte¹ a décidé de faire une évaluation en trois temps : un bilan, des tests de résilience et une analyse des modes d'action.

Ces tests portent chacun sur un thème ayant subi de fortes évolutions depuis l'écriture de la charte, soit depuis 2012. Les thématiques traitées sont l'eau, le pastoralisme en alpages, les énergies renouvelables et les activités de pleine nature. La réalisation de ces tests, pour chaque thème, comporte une première étape qui consiste à établir un diagnostic de contexte pour déterminer les différentes évolutions qui ont pu avoir lieu. Par la suite, le but est d'utiliser les données disponibles et de réaliser des entretiens pour voir si la charte et sa déclinaison en axes, orientations, objectifs et mesures a des impacts sur le territoire et si elle est toujours d'actualité en permettant de répondre aux nouvelles problématiques. La finalité est de déterminer si la charte doit être révisée ou peut être conservée pour les 15 prochaines années.

Cette synthèse bibliographique a pour objectif d'être la base du diagnostic de contexte pour le thème du pastoralisme en alpages.

« Le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant par le seul pâturage les ressources fourragères spontanées des espaces naturels. Ces surfaces pastorales assurent tout ou une partie de l'alimentation des troupeaux. Cette activité de production peut s'exercer sur des surfaces pastorales proches des sièges d'exploitation (parcours et estives locales) ou s'organiser à l'échelle régionale ou interrégionale en ayant recours aux transhumances estivales ou hivernales » (Chambres d'agriculture 2023).

Les alpages sont des espaces, publics ou privés, utilisés par une grande diversité d'exploitations d'élevage d'herbivores afin de profiter d'une ressource fourragère exclusivement estivale (3 à 5 mois en général) (Nettier 2016). L'utilisation du décalage altitudinal pour disposer dans l'été d'une végétation en pleine croissance permet ainsi de diminuer la pression sur les ressources de l'exploitation (et de libérer la main-d'œuvre pour les travaux estivaux). Les alpages sont aussi

¹ Ce comité est composé de membres des différentes instances du parc à savoir le conseil d'administration, le conseil scientifique, le conseil économique, social et culturel et les élus du parc.

caractérisés par un certain éloignement géographique qui rend impossible, à quelques exceptions près, le retour quotidien des animaux sur l'exploitation (Nettier 2016).

L'agriculture du territoire des Écrins est historiquement dominée par le pastoralisme en alpages. Dès le Néolithique, des marques de pastoralisme sont présentes dans les Alpes et notamment dans les Écrins. On peut voir ces traces dans des grottes ayant servi au parcage des troupeaux (Alain et Jacques 2008). Le pastoralisme a ainsi façonné les paysages que nous voyons aujourd'hui, en participant à l'ouverture des milieux (Miras 2004). Cette pratique traditionnelle s'est perpétuée jusqu'à nos jours notamment car les alpages sont difficilement valorisables autrement que par la consommation de l'herbe par les troupeaux.

En quoi les évolutions récentes concernant le pastoralisme en alpages justifient la réalisation d'un test de résilience dans le cadre de l'évaluation finale de la première charte du parc national de Écrins ?

Nous allons voir les évolutions que le pastoralisme en alpages a subi dans les Écrins depuis 2012.

I. Contexte général et état des lieux du pastoralisme dans les alpages du parc national des Écrins

A. Contexte général dans lequel s'insère le pastoralisme dans les alpages des Écrins

Depuis 2012, date d'application de la première charte, la Politique Agricole Commune (PAC) a connu plusieurs programmations, impactant la situation des éleveurs. Certaines aides concernent particulièrement le territoire du parc, notamment dans le second pilier.

L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) vise à rééquilibrer les revenus des exploitants dans des milieux où les conditions de production sont plus difficiles qu'ailleurs comme les milieux de montagne. Elle peut représenter une grande partie des revenus des exploitants et est conditionnée par la surface dont l'éleveur dispose (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire 2023), ce qui contribue aux tensions pour les places en alpages.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent aussi aux éleveurs d'obtenir des aides en échange de mesures permettant de protéger l'environnement. Cela concerne, pour les alpages, la protection des zones humides et des zones Natura 2000. Des formations sont proposées, par le parc, aux agriculteurs en fonction des MAEC qui les concernent.

Le volet agriculture n'est pas géré de manière homogène au sein du territoire du parc, ce dernier étant suiveur et porteur de projet dans le département des Hautes-Alpes, alors que le département de l'Isère occupe ce rôle sur le territoire qui le concerne.

B. L'élevage dans les alpages des Écrins

L'activité pastorale domine l'agriculture sur le territoire du Parc National des Écrins en raison de la difficulté à valoriser les alpages autrement que par la production animale. Le pastoralisme fait partie de l'histoire du territoire et y est préservé, en raison de sa place importante. A ce titre, il est inscrit dans la charte du parc que : « La reconnaissance de la place du pastoralisme dans le maintien des grands paysages et des espaces ouverts à forte attractivité touristique est une priorité, et représente l'une des conditions de pérennité de la vocation pastorale » (Parc National des Ecrins 2012). 40 % de la surface du parc national des Écrins est constituée d'alpages, ce qui représente 104 000ha.

Ces surfaces sont pâturées majoritairement par des ovins mais aussi par des bovins et de manière plus confidentielle par des équins et des caprins (Parc National des Écrins 2020).

On trouve majoritairement de l'élevage d'ovins viande avec 115 000 brebis en estive dans le parc (Parc National des Écrins 2022). Ces brebis produisent des agneaux vendus à Pâques ou à la fin de l'été, lors de la redescente des alpages. Dans ce dernier cas, ils sont appelés tardons.

Le même type de système existe avec les bovins viande, même s'ils sont moins nombreux.

Pour ce qui est de la production laitière, il s'agit principalement de production de fromages vendus en direct à la ferme ou sur les marchés, notamment pour les touristes. Seuls les animaux taris sont montés à l'alpage puisque la traite est compliquée à organiser en alpages. Certains élèvent des génisses de race Abondance de leurs 3 semaines à leurs 3 ans. Elles partent ensuite en Savoie pour la production laitière (Aubertot et Jarry 2020).

Les nombreux éleveurs concernés par le pâturage au sein du parc ne sont pas nécessairement locaux, puisqu'une partie d'entre eux viennent du sud, transhumant alors durant la période estivale vers les Ecrins. De fait, les alpages sont prisés et les places assez difficiles à obtenir comme le montre le site du CERPAM (Centre d'Études et de réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée), sur lequel on trouve de nombreuses annonces de recherche de places en alpages. Les alpages sont généralement loués par les communes et gérés par des groupements pastoraux qui regroupent des éleveurs et éleveuses.

Les animaux mangent l'herbe des alpages l'été, généralement sous la surveillance d'un berger ou d'une bergère, puis mangent celle des pâturages d'intersaisons et enfin celle fauchée des prairies, l'hiver. Cependant, cette ressource en herbe, base du pastoralisme d'alpages, se trouve bouleversée notamment ces dernières années, en raison du changement climatique.

II. L'impact du changement climatique sur les alpages et donc sur le pastoralisme

La hausse moyenne des températures dans les Alpes est deux fois supérieure à la moyenne mondiale (Clivaz et al. 2021). Les conséquences du réchauffement climatique sont d'autant plus palpables, sur ce territoire.

D'après le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), le changement climatique, à travers son impact sur l'environnement (par des modifications du climat et des écosystèmes) influence de manière globalement néfastes les ressources, mais aussi les sociétés et la géopolitique. On parle alors de changement global (ANR, 2013). Parmi ces activités anthropiques impactées, l'agronomie est l'une des plus réceptives aux modifications rapides qui peuvent avoir des répercussions rapides dans le temps, que ce soit pour le changement climatique en lien avec la variabilité intersaisonale, ou avec les changements d'ordre économique qui renforcent le contexte d'incertitude caractéristique du domaine agricole (incertitude de la stabilité des prix, des filières, ...) (Piazza-Morel, 2013). Il est reconnu que ces incertitudes se renforcent ces derniers temps et cela se traduit par la mise en place de nouveaux modes de gestion adaptés à des contextes instables (Lavorel et al, 2013). Comme vu précédemment, les activités agropastorales sont étroitement liées à l'histoire du territoire des Écrins, qui joue un rôle dans le soutien de l'activité au cours du temps.

A. Ce que dit la charte

Dans la charte, quatre orientations fixent le cadre d'actions collectives pour le territoire. Tout d'abord dans l'axe 1 de *Connaissance et culture partagée*, une orientation est consacrée à **Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions** (p 51) avec une mesure pour *Renforcer la connaissance* entre experts et scientifiques, tant sur la qualité du recueil que sur son traitement. La mesure suivante est *Observer et anticiper les évolutions du territoire*, dans le cadre notamment de réseaux, l'observation des espèces menacées est citée ainsi que le suivi des évolutions dans le cadre d'Alpages sentinelles. La mesure *Analyser les interactions entre activités, espèces et milieux naturels* (p 53) cible notamment les impacts des grands prédateurs sur les cheptels et la veille pathologique. L'axe 3 de la charte définit les orientations et mesures de gestion. Une orientation est consacrée à la **préservation des milieux naturels et des espèces**. Pour cela les corridors, trames et la solidarité écologique entre aire d'adhésion et cœur sont identifiées comme des conditions essentielles à la diversité. Ensuite les enjeux de conservation des espèces/habitats d'intérêt communautaires sont rappelés ainsi que l'adaptation des outils de gestion (contrats Natura 2000 et mesures agro environnementales) dans l'ensemble du parc national. Puis une mesure vise à **Préserver les équilibres entre espèces animales/végétales et activités humaines**. Cette mesure aborde la compatibilité entre les niveaux de populations (grands prédateurs cités) et les activités humaines sur le plan sanitaire comme sur la cohabitation nécessaire. La gestion est guidée par le fait que *La connaissance du comportement de ces espèces est utile pour améliorer l'efficacité des dispositifs d'adaptation ou de régulation* (p75). La participation au réseau national et localement aux constats de prédation est indiquée. L'information des éleveurs, bergers et le grand public également. Ainsi que sur la veille sanitaire sur les maladies émergentes et les agents pathogènes provenant des cheptels en alpage.

Enfin une orientation est consacrée au fait de **Soutenir la gestion globale des alpages** (p85 et s.). La première mesure est de *Veiller à une gestion équilibrée des ressources en eau et en herbe des surfaces pastorales*. Elle répond aux chantiers menés pour l'écriture de la charte qui demandait des dispositifs pour un bon maintien des alpages en terme de paysage, de biodiversité et de lutte contre l'érosion des sols. La mise en place à partir de 2012 des aides contractuelles (MAEC), d'une augmentation du nombre de plans de gestion, de la poursuite des tournées de fin d'estive et enfin de l'investissement dans le programme « Alpages Sentinelles » va en ce sens. La seconde mesure s'inscrit dans l'expérience tirée des mesures environnementales conduites avant 2012 qui ont guidé l'action de résolution des problèmes liés à la logistique et aux infrastructures en place (hébergement, approvisionnement, communication, gestion de l'eau, etc. dans un cadre partenarial. La dernière mesure est consacrée à la *prévention des dommages dus aux grands prédateurs* (p 86), ciblant la coordination technique, les interventions sur le terrain consécutives aux attaques de troupeaux mais aussi préventives, cela dans le cadre des réseaux de partenaires. Les chiens errants sont cités comme participant à la prédation. L'appui aux bergers, l'incitation au gardiennage et l'augmentation des moyens avec la mise à disposition de cabanes héliportables sont prévues.

Un objectif spécifique à la gestion des alpages dans le cœur du parc national (p115) décline les mesures précédentes en les adaptant. Il fixe un niveau de réalisation à 50 % des alpages du cœur qui devront être dotés de dispositif de gestion. La charte complète ce dispositif en citant les Modalités réglementaires concourant à l'atteinte de cet objectif par neuf modalités (par exemple l'introduction d'animaux, le bruit, l'effarouchement des grands prédateurs, les activités pastorales, la circulation).

L'ensemble de ces mesures ont parmi leurs objectifs, de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

B. Le programme « Alpages sentinelles » pour suivre les évolutions sur les alpages

Le programme national « Alpes Sentinelles » a été créé dans les Écrins pour suivre et comprendre les impacts du changement climatique et ouvrir un dialogue entre les différents acteurs concernés. Pour cela, il suit l'évolution des conditions météorologiques, des végétations et des pratiques pastorales pour diffuser cette connaissance mais aussi produire des outils opérationnels mobilisables. Il suit 8 alpages différents au sein du parc sur les 30 suivis au total, au niveau national. Ces 8 alpages représentent 5 % de la surface totale des alpages du parc et sont d'une grande diversité pour représenter les différents types d'alpages (Solem 2023). Cela permet ainsi d'avoir un suivi des conséquences du changement climatique sur la majorité des alpages présents dans les Écrins.

C. L'impact du changement climatique et des pratiques pastorales sur la biodiversité : un léger changement de composition floristique sur certains milieux particuliers

Le programme « Alpes Sentinelles » montre que, jusqu'à présent, les changements de composition floristique restent mineurs malgré le changement climatique sur les alpages. A noter, une différence sur les combes à neige, dont la composition floristique est modifiée par le changement climatique, notamment à cause de l'allongement de leur saison de végétation, due à la réduction de l'enneigement.

Une autre conclusion du programme est qu'à pratiques pastorales constantes, les graminées sont favorisées au détriment des plantes à port en rosette. Cette constatation est particulièrement vraie sur les pelouses nivales puisque dans les Écrins, il y a eu doublement de la surface des graminées et division par deux de la surface des plantes à port en rosette, sur ces milieux. Cette conclusion n'est pas favorable au pastoralisme puisque les graminées sont plus difficilement valorisables d'un point de vue fourrager.

Les sécheresses ont aussi un fort impact à court terme sur les pelouses puisqu'elles en modifient la composition floristique. Lors d'épisodes de sécheresse, les espèces résistantes deviennent plus abondantes, au détriment des autres. L'année suivante, en l'absence de sécheresse, la composition floristique redevient similaire à la période pré-sécheresse. L'impact de plusieurs sécheresses qui se suivent n'est pas documenté.

Les sécheresses impactent aussi les pratiques pastorales. Le pâturage est alors plutôt dirigé sur des pelouses grossières ou sur les sous-bois, ce qui entraîne des évolutions de la végétation (Crouzat et al. 2021).

D. L'impact des pratiques pastorales sur la biodiversité

En dehors de ces périodes particulières, les pratiques pastorales peuvent aussi changer la composition floristique des alpages. L'augmentation du nombre de bergers qui guident les troupeaux en fonction des ressources, a un impact positif sur le maintien de la composition floristique. De même, des préconisations sont énoncées dans les diagnostics pastoraux pour préserver au mieux les milieux et les espèces rares et protégées comme l'emblématique Reine des Alpes (*Eryngium alpinum*, L.1753). Pour cela, des reports de pâturage sont notamment demandés aux éleveurs et bergers. Les diagnostics pastoraux alertent également sur les risques de fermeture de milieu. En effet, historiquement, le pastoralisme a façonné les paysages et modifié la végétation et les milieux qui s'y trouvaient (Miras 2004). Une biodiversité particulière a ainsi pu se développer sur ces milieux ouverts par le pastoralisme. Aujourd'hui, cette biodiversité est menacée par l'embroussaillage et la fermeture des milieux, s'ils ne sont plus pâturés.

E. La problématique de la disponibilité en eau dans les alpages pour les troupeaux et les bergers

Le Massif des Écrins est considéré comme le château d'eau de la Provence mais cette dénomination est remise en cause. De part sa position plus méridionale que les autres massifs alpins, ses glaciers subissent encore plus fortement le réchauffement climatique et sont amenés à disparaître (Rounce et al. 2023). Cela a des conséquences sur la ressource en eau qui est moins disponible en été quand elle est nécessaire dans les alpages. Le manque d'eau a un impact direct sur la disponibilité en eau dans les cabanes pour les bergers et pour l'abreuvement des troupeaux. Cette problématique fait actuellement l'objet d'un stage avec enquête auprès des éleveurs du parc pour savoir s'ils sont confrontés à des manques d'eau et sur quels aspects cela les impacte. Au delà de ces aspects directs, les problèmes autour de l'eau concernent aussi la ressource en herbe.

F. L'impact du changement climatique sur la ressource en herbe

Le changement climatique se manifeste par une augmentation globale des températures qui a déjà atteint 2 degrés dans les Alpes (Météo France, 2022 ; Morin, 2022). Il se manifeste aussi par un allongement de la période de déficit hydrique durant l'été (Nettier, 2016). En effet, la quantité totale de précipitations reste sensiblement constante sur l'année mais on note une forte variabilité inter-saisonnière (plus de précipitations pendant l'automne et moins durant l'été). Cela limite la repousse de l'herbe durant la saison d'alpage et pose donc des questions de chargement à cette période de l'année (Brilli et al., 2023). Les années avec un déficit exceptionnel de précipitations sont même marquées par une absence de repousse (Crouzat et al. 2021).

La quantité d'herbe est fortement conditionnée par les températures de printemps. En effet, les mesures d'« Alpes Sentinelles » montrent une variabilité de 20 % pour la première pousse sur les mêmes pelouses en fonction des années (Crouzat et al. 2021). Cela peut même être encore plus important lorsque l'on regarde des années extrêmes d'un point de vue climatique. Les printemps chauds permettent une meilleure pousse de l'herbe mais au-delà d'une certaine température, les graminées montent en graine plus rapidement et ont donc une moindre valeur fourragère, par manque de feuilles.

L'augmentation globale des températures provoque une fonte des neiges précoce, ce qui allonge la période de croissance de l'herbe et donc la période potentielle de pâturage mais peut avoir des effets néfastes car elle expose les jeunes pousses au gel.

Ces changements sont particulièrement marqués dans les territoires de montagne comme les Écrins, puisque la période de végétation est courte et que les assolements des alpages sont toutes des prairies permanentes. Même si l'on trouve une certaine diversité entre ces prairies, elles sont vulnérables aux mêmes changements (Crouzat et al. 2021).

En définitive, la période de pousse de l'herbe est allongée mais la repousse en été et donc les ressources pendant cette période sont moins importantes. Cela a déjà des conséquences sur la gestion des troupeaux que ce soit en termes de calendrier avec le temps passé dans chaque quartier d'alpages ou même en nombre d'animaux que l'alpage peut nourrir sans crainte de surpâturage (Brilli et al. 2023). Le parc ainsi que ses partenaires, le CERPAM et la FAI (Fédération des Alpes de l'Isère), réalisent des tournées de fin d'estive et des diagnostics pastoraux pour aider à cette gestion des alpages qui demande une grande capacité d'adaptation.

G. L'adaptation des élevages limitée

Le changement climatique se caractérise aussi par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes (GIEC, 2021). L'adaptation des élevages à cette variabilité

climatique est la principale difficulté. En effet, cela implique d'avoir des leviers d'action disponibles comme du stock sur une année pour pallier au manque d'herbe l'année suivante. Cela n'est pas forcément possible si les marges de manœuvres sont fines.

Les éleveurs et éleveuses disposent de plusieurs leviers pour s'adapter mais ceux-ci deviennent inefficace à mesure que le changement s'amplifie, ce qui pose question pour l'avenir des exploitations. De plus, les aides de la PAC par leurs conditions d'obtention peuvent compliquer ce processus d'adaptation en interdisant certains leviers d'action (Nettier 2016).

Le pâturage à plus haut chargement peut être envisagé mais il peut conduire à une modification de la diversité et richesse floristique et donc une perte de biodiversité. Une baisse du chargement par la réduction du troupeau ou l'acquisition de nouveaux alpages est envisageable mais induit des répercussions économiques. La meilleure stratégie d'adaptation semble être le pâturage plus tôt dans la saison, en lien avec une pousse précoce de l'herbe (Brilli et al. 2023).

Le bon maintien des alpages dépend pour la majeure partie, d'une bonne gestion du pâturage par les bergers et bergères pour optimiser l'herbe (Senn 2018). Les parties en sous bois peuvent, par exemple, être pâturées en dernier car l'herbe conserve sa fraîcheur en sous bois.

H. Les contacts avec la faune sauvage

Le potentiel manque d'herbe imputable au réchauffement climatique invite les troupeaux à remonter plus haut en alpages sur des zones normalement non pâturées (Bonet et al. 2015).

Cela les amène à se retrouver sur le même territoire que les ongulés sauvages, ce qui pose problème pour les réserves alimentaires de ces espèces sauvages pour affronter l'hiver. Cela favorise aussi la transmission de maladies notamment des ongulés sauvages vers les ongulés domestiques, étant donné qu'ils se retrouvent en contact sur les mêmes territoires. De plus, l'augmentation des températures permet une meilleure survie des pathogènes.

Les sangliers et chevreuils qui prolifèrent et sont porteurs de maladies d'élevage peuvent aussi être des difficultés pour les animaux d'élevage. Toutes ces potentielles maladies ou parasites ont des répercussions notamment économiques pour les exploitations (Dervaux 2012). Cependant, la présence de bergers empêchant les animaux de remonter trop haut, atténue ce problème.

Au delà de ces ongulés, les alpages hébergent aussi des tétras lyre et des lagopèdes alpin qui font leurs poussins au printemps, dans les alpages. Cela a conduit le parc à mettre en place des reports de pâturage à certains endroits pour ne pas déranger leurs développements (Silhol 2020).

Beaucoup d'éléments impactés par le changement climatique entrent en jeu dans la composition et la diversité des prairies des alpages avec une forte variabilité interannuelle, ce qui complique la gestion. En plus de ces facteurs climatiques, le retour du loup sur le territoire a également des conséquences sur la gestion du pâturage.

III. Le retour du loup et ses conséquences sur le pastoralisme dans les Écrins

A. Histoire du retour du loup et cadre réglementaire de la gestion du loup au niveau national et du parc national des Écrins

1) Au niveau national

La directive européenne Habitats Faune Flore que la France a ratifié, place le loup comme espèce prioritaire à protéger en France. Il est donc interdit de lui nuire même si cette directive bénéficie d'une dérogation sous certaines conditions et qu'un arrêté ministériel existe, autorisant les tirs en cas de dommages trop importants aux troupeaux. Le loup est classé comme vulnérable sur la liste rouge IUCN (International Union for Conservation of Nature). Depuis 2004, le Plan National d'Action (PNA) Loup permet une protection de l'espèce tout en limitant les dommages aux troupeaux et aux éleveurs (Grente et al. 2020). Le réseau loup-lynx, coordonné par l'OFB, permet de suivre les zones de présence du loup et le nombre de meutes. Les agents du parc participent à ce suivi. Le projet LIENS conduit par le parc, l'OFB et l'INRAE a pour but de faire des scénarios de l'évaluation spatio-temporelle des meutes dans les Écrins et ainsi suivre l'évolution des meutes sur le territoire.

2) Histoire du retour du loup dans les Écrins et augmentation des attaques

Le loup a fait son retour en France en 1992, en provenance d'Italie. Il a d'abord été observé dans le parc national du Mercantour mais dès la fin de l'année 1992, un loup a été tué dans les Écrins, à Aspres-lès-Corps. Son occurrence a ensuite été relevé, par intermittence, jusque dans les années 2010 où des loups se sont installés, de manière pérenne, dans les Écrins. Il était donc encore en cours d'installation au moment de l'écriture de la charte. En 2014, une augmentation du nombre d'attaques a été observée montrant bien l'installation durable de meutes. A partir de 2015, il y a eu une densification des groupes de loups avec une forte dynamique d'interaction entre les meutes. Aujourd'hui, le parc compte une dizaine de zones de présence permanente, le loup est donc installé sur le territoire des Écrins (Jendoubi et Daumergne 2021).

Conjointement à l'extension de sa présence, le nombre d'attaques a augmenté, malgré le déploiement de moyens de protection. En 2012, 55 animaux ont été tués pour 22 attaques contre 446 animaux tués pour 180 attaques, en 2022, après un pic à 714 animaux tués pour 228 attaques, en 2020.

3) Gestion au niveau du parc

Dans la charte, l'une des mesures est d'« Aider à la prévention des dommages dus aux grands prédateurs ». Cela consiste à suivre ces grands prédateurs, principalement le loup au vu de sa présence sur le territoire, mais aussi à apporter un appui lors d'attaques pour les constats. Les cabanes héliportables ainsi que l'incitation et l'accompagnement au gardiennage font aussi partie de cette mesure (Parc National des Ecrins 2012).

Face à la forte augmentation du nombre d'attaques, le plan d'action « élevage et prédation » a été mis en place par le PNE, en 2018, en complément du PNA Loup mis en place au niveau national. Il vise à améliorer la communication, à aider financièrement les éleveurs et dans la mise en place des moyens de protection et des cabanes. C'est dans ce cadre que des radios ont été achetées pour la communication avec et entre les bergers. Un chargé de mission loup et pastoralisme va aussi prochainement être recruté.

4) Deux visions qui s'opposent

Les attaques par le loup cristallisent les tensions entre ceux qui voit sa réapparition comme naturelle et nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes et ceux qui pensent qu'elle met le pastoralisme en alpages, déjà fragilisé, encore plus en danger (Bouron 2017). Le loup étant un animal intelligent, il s'adapte aux moyens de protection comme le montre l'augmentation du nombre d'attaques

sur des troupeaux protégés pendant la journée ou la stabilité temporaire qui a suivi la généralisation des moyens de protection avant une nouvelle augmentation (Garde 2018).

B. Les moyens de protection mis en œuvre pour conserver le pastoralisme dans un contexte de présence du loup

1) Moyens de protection mis en place au sein du parc

Face aux attaques, de nombreux moyens de protection sont mis en place. Dans le parc national des Écrins, plus de 90 % des alpages disposaient de mesures de protection en 2020 (Parc National des Écrins 2020). Il s'agit principalement de gardiennage, de parcs de regroupement nocturne et de chiens de protection (patous ou bergers d'Anatolie). Ces moyens sont pris en charge à 80 % par des fonds européens ou nationaux et jusqu'à 100 % en cœur de parc (Parc National des Écrins 2020).

Les chiens de protection, le regroupement nocturne et la présence humaine sont considérés comme les moyens les plus efficaces pour lutter contre la prédation. Les moyens d'effarouchement sont efficaces peu de temps car le loup étant intelligent, il s'y accoutume rapidement (Rossi et al. 2012).

2) Procédure en cas d'attaque

Malgré ces moyens de protection, les attaques sont encore fréquentes. Lors d'une attaque, des agents du parc réalisent les constats qu'ils transmettent ensuite à la DDT (Direction départementale des Territoires) qui gère les indemnités (Parc National des Écrins 2018). Les éleveurs sont alors indemnisés par l'État, si la possibilité que l'attaque ait été commise par un loup ne peut pas être écartée. Ces indemnités prennent en compte les pertes directes à savoir les animaux tués mais aussi les pertes indirectes comme les effets du stress de l'attaque sur le troupeau qui peut provoquer des avortements ou des problèmes de lactation et de fertilité et donc des pertes économiques pour l'éleveur (Meuret et al. 2017). Les éleveurs sont éligibles à ces indemnités uniquement si des moyens de protection sont mis en place pour le troupeau attaqué. En cas d'attaque, l'une des dernières solutions est le tir.

Malgré son statut d'espèce strictement protégée, un arrêté ministériel fait office de dérogation à la directive Habitats, en cas de pression trop importante sur l'élevage. Cet arrêté donne un nombre maximal de loups pouvant être tirés par an pour ne pas nuire au bon état de conservation de l'espèce (174 en 2022 soit 19 % de la population totale française). Les tirs d'effarouchement sont non létaux et réalisables par quiconque. Ceux de défense simple (unique tireur) ou renforcé (jusqu'à 10 tireurs) sont réalisables par des chasseurs, après autorisation préfectorale. Ils visent à tuer un loup lors de l'attaque du troupeau. Enfin, ceux de prélèvement sont effectués par des lieutenants de louveterie et implique la traque de loup. Ils sont réalisés si la pression de prédation sur le territoire concerné est forte et ils nécessitent une autorisation préfectorale.

3) Deux visions différentes d'une gestion appropriée/efficace des loups en France

L'efficacité de ces tirs létaux fait débat parmi les scientifiques. L'efficacité des tirs de prélèvement est controversée car le loup tué n'est pas forcément en lien avec les attaques. Certaines analyses montrent que leur efficacité est nulle voire contre-productive en déstabilisant les meutes qui se reporteraient sur les troupeaux alentours par facilité. Le Conseil National de Protection de la Nature a par ailleurs, alerté sur un nombre de tirs trop élevé par rapport au seuil de viabilité de la population de

loup allant à l'encontre de son statut de protection et une inefficacité de ces tirs (Conseil National de Protection de la Nature 2020).

D'autres analyses montrent, au contraire, que les tirs de prélèvement permettent d'éliminer les individus à problèmes et font en sorte que les loups survivants craignent l'humain et ne s'approchent donc plus des troupeaux (Meuret et al. 2017).

Une étude montre finalement que l'efficacité de ces tirs dépend du contexte et qu'il manque des données pour pouvoir réellement conclure sur l'intérêt des tirs létaux (Grente et al. 2023).

C. Les problématiques résultantes de ces adaptations

1) Manque de cabanes de bergers

L'arrivée récente du loup sur le territoire a obligé les acteurs à s'adapter rapidement. Cependant cela a posé problèmes notamment par rapport aux infrastructures présentes. En effet, l'augmentation du gardiennage pour protéger les troupeaux nécessite des cabanes pour les bergers. Or le nombre de cabanes est insuffisant et elles ne sont pas toujours en bon état d'utilisation. Lors des discussions pour l'écriture de la charte, la problématique des cabanes était déjà présente et c'est encore le cas aujourd'hui malgré les actions entreprises.

Ce manque d'hébergements a conduit le parc à mettre à disposition des cabanes héliportables en cas de besoin sur les alpages. En 2022, 12 cabanes héliportables appartenant au parc étaient disponibles et étaient transportées pendant l'été au grès des besoins. Certains groupements pastoraux disposent également de cabanes héliportables. Ces cabanes rentrent dans le plan d'action « pastoralisme et prédation » du parc et constituent une solution d'urgence mais ne sont pas destinés à être pérennes (Parc National des Écrins 2019).

C'est pour cela que parallèlement le parc accompagne les communes qui louent les alpages aux éleveurs pour la mise en place de cabanes sur les alpages le nécessitant. Cet accompagnement consiste en un appui technique, la recherche d'artisans et le montage du dossier de demande de financements auprès de la région et de l'Europe par l'intermédiaire du FEADER. Le plan de relance a également permis la construction ou la rénovation de cabanes. Malgré cela, certains alpages manquent encore de cabanes aujourd'hui ce qui est source de tensions avec les bergers qui réclament des logements décents.

2) Impact de la prédation sur la gestion du pâturage

Ce manque de cabanes pose problème pour les conditions de vie des bergers mais également pour l'alpage puisque le manque de cabanes et de parcs de regroupement nocturne oblige les bergers à ramener leurs troupeaux autour de la cabane tous les soirs. Cela entraîne un piétinement / surpâturage des espaces à proximité et une diminution de la durée effective de pâturage par le temps de la conduite jusqu'au pâturage le matin et jusqu'au parc, le soir. Cela augmente aussi la charge de travail des bergers.

En plus, du piétinement des zones proches des cabanes induit par la nécessité de parquer les animaux pour diminuer la prédation, la présence du loup rend certains alpages ou quartiers d'alpages difficiles à faire pâturer. C'est le cas par exemple des alpages en sous bois ou avec un fort relief. La surveillance est compliquée pour les chiens et le berger et les brebis sont plus dispersées. Par conséquent, les menaces d'attaques potentielles sont plus importantes. Ces alpages peuvent alors être

abandonnés car leur exploitation devient trop coûteuse en moyens de protection mais cela fait perdre des surfaces pâturables à l'éleveur et a donc aussi un impact économique (Rossi et al. 2012).

Au contraire, le retour de la prédation impacte positivement la gestion des alpages. Des troupeaux qui n'étaient plus gardés le sont à nouveau. Le berger guidant les animaux en fonction des ressources, le pâturage en est optimisé. Cela limite aussi les contacts avec la faune sauvage et la consommation des ressources dont celle-ci a besoin.

3) Augmentation de la charge de travail pour les éleveurs et bergers

Les mesures de protection impactent la charge de travail des bergers et éleveurs. Cela concerne le regroupement nocturne comme vu précédemment mais aussi les soins aux chiens de protection. En cas d'attaques, la charge de travail augmente avec la réalisation de constats et le regroupement voire la recherche de brebis effrayées après l'attaque (Silhol et al. 2005).

Pour absorber une partie de cette surcharge de travail, le Parc a mis à disposition des bergers, trois bergers d'appui auxquels ils peuvent faire appel pour les soulager quand la charge de travail est trop importante.

La problématique du manque de cabanes est aussi exacerbée par l'emploi d'aides bergers. Ils sont employés pour compenser une partie de la surcharge de travail mais leur présence nécessite plus d'espace dans les cabanes (Silhol et al. 2005).

4) Conflits d'usages entre les pratiquants d'activité de pleine nature et le pastoralisme

Comme nous l'avons vu précédemment, les chiens sont très efficaces dans la protection des troupeaux. Cependant, leur éducation demande du temps et des éleveurs formés et motivés pour être réellement efficaces et pour avoir un comportement adapté notamment avec les autres usagers de la montagne comme les randonneurs (Rossi et al. 2012). En effet, ces chiens peuvent poser problèmes quand le comportement des randonneurs laisse penser qu'ils sont une menace pour le troupeau. Cela pousse certaines communes à interdire les chiens de protection pour ne pas compromettre la fréquentation touristique (Garde 2018).

Les chiens peuvent également être un problème pour la biodiversité dans un parc national où les chiens sont justement interdits pour éviter le dérangement de la faune. Leur instinct les pousse à chasser et ils peuvent donc commettre des dégâts.

Le dérangement peut également venir des pratiquants d'activité de pleine nature qui passent dans les alpages et peuvent dégrader l'herbe, perturber le troupeau ou avoir un comportement inadapté avec les chiens (Vieux 2019).

La sensibilisation est donc nécessaire pour éviter les accidents, transmettre les bons réflexes et ainsi permettre la cohabitation de ces deux activités (Institut de l'élevage 2023). Le parc a mis en place, en son sein, des panneaux rappelant les règles de bonne conduite à respecter en présence de chiens de protection. 3 médiatrices pastorales sont également présentes dans les alpages, durant l'été, pour informer les visiteurs sur le pastoralisme, le loup et les chiens de protection.

Conclusion

Le pastoralisme en alpages est présent depuis des siècles sur le territoire du Parc National des Écrins notamment pour l'élevage d'ovins viande. L'installation définitive du loup et l'augmentation des conséquences du réchauffement climatique sont des sujets qui impliquent une adaptation du pastoralisme en alpage. Ils étaient déjà abordés dans la charte en 2012 mais ont pris de l'ampleur.

Les attaques par des loups ont fortement augmenté pendant ces années d'application de la charte et ont par conséquent déstabilisé le fonctionnement du pastoralisme en alpages comme il était pratiqué auparavant. Le parc en est venu à mettre en place un plan d'actions « élevage et prédations ». Des controverses sont nées, au niveau national, notamment sur le choix de la gestion des loups et la légitimité de leur présence sur le territoire. Les pratiques pastorales ont dû évoluer avec la mise en place des moyens de protection. Aujourd'hui, ces évolutions font naître ou augmentent des problématiques sur le nombre de cabanes de bergers ou encore sur les interactions avec les pratiquants d'activités de pleine nature. Les adaptations ont également entraîné une augmentation du temps de travail et une gestion du pâturage encore plus fine qu'auparavant.

Cette gestion différente du pâturage est aussi induite par le changement climatique. En effet, celui-ci oblige à une gestion encore plus adaptée des alpages. La période de pousse de l'herbe est allongée à cause de l'augmentation des températures. Le déficit hydrique estival et la variation inter-saisonnale des précipitations provoquent un changement dans la disponibilité de la ressource en herbe au cours de la saison d'alpage. Cela est documenté par les études faites dans le cadre du programme « Alpages sentinelles ». Ces changements de disponibilité de l'herbe pour les troupeaux poussent les bergers à changer leurs pratiques pastorales, ce qui a parfois des impacts sur la composition floristique ou sur la faune sauvage. La ressource en eau est aussi questionnée avec des alpages qui commencent à ressentir un manque d'eau notamment pour l'abreuvement des troupeaux.

En définitive, le pastoralisme en alpages est bousculé par ces évolutions qui demandent des adaptations importantes aux acteurs. Ces adaptations sont difficiles à mettre en œuvre, parfois mal acceptées et doivent respecter le cadre fixé par la charte.

Dans ce contexte, il semble essentiel de se demander si la charte est toujours adaptée au territoire et aux actions à mener sur celui-ci.

La charte du parc doit permettre aux acteurs de continuer d'agir pour s'adapter à ces évolutions et ainsi être résilient. La réalisation des tests de résilience, mesure de certains effets de l'action collective menée dans le cadre de la charte sur le territoire, va permettre de comprendre comment l'action a été menée et ainsi déterminer si la charte peut continuer à être utilisée comme cadre de l'action dans les années à venir.

De plus, le 3 juillet, aura lieu la présentation de la nouvelle édition quinquennale du plan national d'action loup qui risque encore de faire évoluer le contexte.

Bibliographie

Alain, Beeching, et Léopold Jacques. 2008. « Les grottes bergeries dans le système pastoral ».

- Aubertot, Julianne, et Romane Jarry. 2020. *Diagnostic agraire de la région pastorale du Briançonnais – Pays des Écrins*. AgroParisTech.
- Bouron, Jean-Benoît. 2017. « Le Plan Loup, une réponse de l'État à un conflit socio-environnemental ». *Géococonfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/savoir-faire/plan-loup> (21 juin 2023).
- Brilli, L. et al. 2023. « Uncertainties in the Adaptation of Alpine Pastures to Climate Change Based on Remote Sensing Products and Modelling ». *Journal of Environmental Management* 336: 117575.
- Chambres d'agriculture. 2023. « Le pastoralisme, une richesse au service des éleveurs ». <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/le-pastoralisme-une-richeesse-au-service-des-eleveurs/> (8 juin 2023).
- Clivaz, Christophe, Marc Langenbach, Olivier Obin, et Alexandre Savioz. 2021. « Associer les acteurs de terrain à l'observation de la fréquentation et des pratiques récréatives en montagne : enseignements à partir de deux projets collaboratifs en France et en Suisse ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* (109-2). <https://journals.openedition.org/rga/9030> (13 mai 2023).
- Conseil National de Protection de la Nature. 2020. *Avis sur le projet d'arrêté fixant le nombre maximum de spécimens de loups (Canis lupus) dont la destruction pourra être autorisée et le projet d'arrêté fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (Canis lupus)*.
- Crouzat, Emilie et al. 2021. *Effets du changement climatique sur les végétations d'alpage*.
- Dervaux, Justine. 2012. « Cheptel domestique et grande faune sauvage de montagne : risques liés à la transmission d'agents pathogènes et proposition de mesures de prévention dans le Parc national des Écrins ». Vetagro Sup.
- Garde, Laurent. 2018. « Impact du loup sur les élevages en France ».
- Grente, Oksana et al. 2020. « Tirs dérogatoires de loups en France : état des connaissances et des enjeux pour la gestion des attaques aux troupeaux. » *Faune Sauvage*. <https://hal.science/hal-02992939> (20 juin 2023).
- . 2023. « Tirs dérogatoires de loups en France : évaluation des effets sur les dommages aux troupeaux ». *Naturae* 2023(5): 65-73.
- Institut de l'élevage. 2023. « Usagers du territoire et chiens de protection : mieux vivre ensemble ! »
- Jendoubi, Samy, et Nathan Daumergne. 2021. « Dynamique d'installation des loups dans le Sud-Isère entre Drac et Romanche sur la période 1992-2021 ».
- Meuret, Michel et al. 2017. « Élevage et loups en France : historique, bilan et pistes de solution ». *INRA Productions Animales* 30(5): 465.
- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. 2023. « Qu'est-ce que l'ICHN ? » *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-lichn> (28 juin 2023).

- Miras, Yannick. 2004. « L'analyse pollinique du plateau de Millevaches (Massif central, France) et de sites périphériques limousins et auvergnats : approche des paléoenvironnements, des systèmes agropastoraux et évolution des territoires ruraux. » phdthesis. Université de Franche-Comté. <https://theses.hal.science/tel-00474720> (24 juillet 2023).
- Nettier, Baptiste. 2016. « Adaptation au changement climatique sur les alpages. Modéliser le système alpage-exploitations pour renouveler les cadres d'analyse de la gestion des alpages par les systèmes pastoraux ». phdthesis. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II. <https://theses.hal.science/tel-01412050> (22 juin 2023).
- Parc National des Ecrins. 2012. *La charte du parc national des Ecrins*.
- Parc national des Ecrins. 2018. « Pastoralisme et prédation : des mesures de soutien renforcées ». *Parc national des Ecrins*. <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/pastoralisme-predation-mesures-soutien-renforcees> (1 juin 2023).
- Parc national des Ecrins. 2019. « Cabanes d'appoint en alpage : un prototype à l'essai ». *Parc national des Ecrins*. <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/cabanes-appoint-alpage-prototype> (20 juin 2023).
- Parc national des Ecrins. 2020. « Des alpages partagés ». *Parc national des Ecrins*. <https://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/alpages-partages> (19 juin 2023).
- Parc national des Ecrins. 2022. « Les alpages, des lieux partagés ». *Parc national des Ecrins*. <https://www.ecrins-parcnational.fr/dossier/alpages-lieux-partages> (28 juin 2023).
- Rossi, Alexandra, Brice Amand, Benoit Grandmougin, et Pierre Strosser. 2012. *Les moyens de protection des troupeaux domestiques contre le loup dans les nouveaux contextes de prédation*. Acteon environnement. https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/acteon_loup_contextes_nouveaux_et_mesures_rapport_final_version_2.0.pdf (20 juin 2023).
- Rounce, David R. et al. 2023. « Global Glacier Change in the 21st Century: Every Increase in Temperature Matters ». *Science (New York, N.Y.)* 379(6627): 78-83.
- Senn, Olivier. 2018. « État de pelouses après neuf années de pâturage évalué sur des lignes permanentes de lecture de la végétation Alpagnes de Lanchâtra, de Chaillol, de Rouanette, de la Ponsoinière et de Surette ».
- Silhol, Ariane et al. 2005. « Evaluation du schéma de protection des troupeaux en alpage : Coût, travail, impact territorial ».
- . 2020. *Diagnostic Pastoral Alpage de Tramouillon*.
- Siniscalchi, Valeria. 2008. « Économie et pouvoir au sein du parc national des Écrins ». *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* (50): 40-59.
- Solem, Estelle. 2023. *Enquête sur l'impact des données de mesures physiques du programme Alpagnes Sentinelles sur le territoire du Parc National des Ecrins : analyse des représentations, attitudes et pratiques de ses acteurs*.
- Vieux, Simon. 2019. *Diagnostic Pastoral Alpage de Grande cabane de Faravel*.

Grille d'entretien :

Entretiens avec les chargés de mission charte/évaluation

Bonjour, je suis stagiaire au parc national des Écrins et je travaille sur l'évaluation finale de la charte du parc.

Dans le cadre de mon mémoire, je m'intéresse à la stratégie d'évaluation du PNE. Je cherche à voir à la fois si elle répond bien aux critères d'un outil évaluatif, si elle répond aux besoins en terme d'évaluation du PNE et enfin si les moyens sont disponibles pour cela. Cela me servira à émettre des recommandations sur la manière de mener les tests pour qu'ils soient le plus utiles possibles au parc.

Toutes vos réponses servent uniquement mon travail et seront anonymisés.

Questions	Relances	Réponses	Analyse
Questions sur leur parc et leur travail			
Pouvez vous vous présenter ?			
Dans quel type de parc, travaillez vous ?			
Depuis quand êtes vous à ce poste ? Avez vous déjà conduit des évaluations auparavant ?	Quel type d'évaluation ? (intermédiaire ou finale ou autre) De quelle manière ? (niveau de délégation)		
Est ce que le parc dans lequel vous travaillez a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire ?	Potentielle réponse au dessus		
A quelle étape de l'évaluation de la charte de votre parc êtes vous ?	Si évaluation pas commentée : Est ce qu'une méthode d'évaluation se profile ?		
Pourriez vous me décrire la stratégie d'évaluation du parc dont vous allez faire l'évaluation ? (si elle est définie)			
Est ce qu'une révision est préférée ou non ?			
Comment cette stratégie d'évaluation a t-elle été choisi ?	points forts et faibles / avantages et inconvénients		

Questions	Relances	Réponses	Analyse
<p>Pourriez vous me dire si cette stratégie répond à certaines spécificités de votre parc ?</p>			
<p>Expliquer la stratégie d'évaluation du PNE et les tests de résilience :</p> <p>Vous connaissez la démarche d'évaluation d'un parc national. 12 ans après l'adoption de sa charte, le parc doit en faire l'évaluation. Le PNE et notamment le cosuev du PNE a décidé de mener l'évaluation en 3 temps. Un bilan sera fait ainsi que des tests de résilience et une analyse des modes d'actions. Le bilan sera fait en interne et l'analyse des modes d'action en 2024.</p> <p>Ce qui est écrit dans les conventions donc demande finale aux étudiants :</p> <p>Des tests de résilience de la charte ciblés sur un nombre limité de thèmes qui ont connu des évolutions de contexte significatives depuis 2012. Les thèmes qui ont été choisis pour constituer des tests de résilience sont au nombre de 3. Ils portent sur les activités de pleine nature, l'eau et le pastoralisme en alpages. Il s'agit d'analyser de façon approfondie la manière dont les acteurs de la charte s'organisent pour anticiper et aborder ces évolutions, de rechercher les effets produits par ces organisations et enfin de qualifier le recouvrement des actions mises en œuvre avec les orientations et objectifs de la charte (évaluation de la pertinence de la charte et de la cohérence). Les tests de résilience feront l'objet d'une analyse à quatre dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic de situation et des enjeux ; comparaison partagée 2012/2022 (quantitatif et entretiens) ; • La réalisation d'un bilan évaluatif (analyse critique, niveau de réalisation, freins, leviers...) avec la mise en évidence des effets (résultat + impact), si possible ; • Synthèse partagée (avec les acteurs) • Une démarche prospective sur les évolutions à venir (changement climatique, économie, enjeux sociétaux...) et analyse de la capacité de résilience de la Charte avec des recommandations pour conduire la mise en œuvre de la Charte après 2027. <p>Il s'agira notamment de réaliser un diagnostic territorial, de réaliser des entretiens avec les acteurs, de faire un bilan évaluatif, d'effectuer une analyse prospective et des recommandations pour la période post- charte actuelle et d'effectuer la restitution écrite et en réunion des livrables. Un travail préalable effectué par un stage de M2 au sein du Parc national dressera les éléments de contexte</p> <p>Les tests de résilience, quant à eux, ont pour objectifs de mesurer les impacts de la charte sur le territoire où elle s'applique mais aussi de mesurer la capacité de la charte à continuer d'être efficace dans un contexte qui a changé depuis son écriture.</p>			
<p>Pourriez vous me dire ce que vous pensez de la stratégie d'évaluation du parc des Écrins et en particulier des tests de résilience ?</p>	<p>(l'entretien sert uniquement mon travail et vos dires seront anonymisés)</p>		

Questions	Relances	Réponses	Analyse
D'après votre expérience, quels sont les points de vigilance à avoir, pour que ces tests de résilience permettent d'atteindre leurs objectifs de mesure d'effets et de résilience de la charte ?	<ul style="list-style-type: none"> - travail sur 3 thèmes spécifiques ? - travail avec des étudiants ? - objectivité du point de vue ? - finances ? - reprendre les étapes : diagnostic, bilan, synthèse partagée, recommandations prospectives pour voir si remarques dessus 		
Avez vous d'autres recommandations pour que les tests de résilience remplissent leurs rôles ?			
Avez vous d'autres choses à ajouter ?			

Merci beaucoup d'avoir pris de votre temps pour me répondre. Cela m'avance bien dans mon travail. Est ce que je peux vous recontacter par mail si j'ai besoin d'éclaircir un point que nous avons mentionné ? Je vous souhaite une bonne journée.

Entretiens avec les chef.fes de service et chargés.es de mission en charge des tests de résilience

Nous nous sommes déjà vu lors des entretiens pour le remplissage des indicateurs ou pour discuter des tests de résilience. Est ce que tu veux que je te refasse un résumé ? (refaire topo si nécessaire mais dépend des interrogés et de leur niveau de connaissances de la méthodologie)

Dans le cadre de mon mémoire, je m'intéresse à la stratégie d'évaluation du PNE. Je cherche à voir, à la fois si elle répond bien aux critères d'un outil évaluatif, si elle répond aux besoins en terme d'évaluation du PNE et enfin si les moyens sont disponibles pour cela. Cela me servira à émettre des recommandations sur la manière de mener les tests pour qu'ils soient le plus utile possible au parc.

Tes réponses servent mon travail et seront anonymisés.

Questions	Relances	Réponses	Analyse
Générales sur les tests			

Questions	Relances	Réponses	Analyse
Peux tu me dire ce que tu penses de la stratégie d'évaluation du parc des écrans et en particulier des tests de résilience ?	Sont-ils adaptés au parc ?		
Quels sont les points de vigilance à avoir, selon toi, pour que ces tests de résilience permettent d'atteindre leurs objectifs de mesure d'effets et de résilience de la charte ?	<ul style="list-style-type: none"> - travail sur 3 thèmes spécifiques ? - travail avec des étudiants ? - objectivité du point de vue ? - finances ? - reprendre les étapes : diagnostic, bilan, synthèse partagée, recommandations - Avoir suffisamment de données 		
Qu'est ce que tu attends de ces tests ?			
Spécifiques sur le thème qui concerne l'interrogé			
Penses tu avoir les moyens de répondre aux questions des tests de résilience ? (questions évaluatives à partir des mesures de la charte)	En terme de : <ul style="list-style-type: none"> - données - d'actions réalisées 		
Poste occupé			
As tu d'autres recommandations pour que les tests de résilience remplissent leurs rôles ?			
As tu d'autres choses à ajouter ?			

Merci beaucoup d'avoir répondu à mes questions. Je vais essayer de synthétiser tout ça pour que les tests soient réalisés de la meilleure façon possible.

Annexe 7 : Extrait du tableau de première analyse des entretiens

parc	Mercantour	Calanques	Réunion
évaluation intermédiaire	non	non mais travail avec bureau d'étude pour préparer évaluation finale notamment un référentiel : définir 28 questions évaluatives et indicateurs qualitatifs et quantitatifs (83), réajuster car pas les moyens humains et financiers ensuite pour 4 enjeux donc 10 questions évaluatives donc traite pas tous les sujets mais questions larges (préconsensation 60 indicateurs par OFB)	non mais travail pour référentiel et mise en place COSUEY en cours (réflexion)
stade de l'évaluation	en cours	en cours	en cours (réflexion)
dispositif évaluatif	<p>bureau d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) organisation 2) 100 entretiens dont 20 interne pour bilan évaluatif et tous les élus même non adhérents pour voir actions dans sens de la charte même sans le parc, centreur qui gens du département agglomération socio-pro et un peu asso 2.5) enquête en ligne (en premier lieu puis papier et téléphone) pour interroger habitants et visiteurs (objectif 500 car statistiquement correcte, diffusion CESC plus réseau) 3) analyse pour faire recommandations pour améliorer charte 4) proposition moyen suivi type EVA <p>faire référentiel évaluation type EVA pour suivi ensuite, pas d'éval intermédiaire pour s'appuyer, trop d'indicateurs, vision neutre et conclusions pas orientées, pas le temps de faire en interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> 2) bureaux d'étude : expert biodiversité et économique/gouvernance/politiques publiques - référentiel référentiel car pas les moyens humains et financiers donc 4 enjeux donc 10 questions évaluatives donc traite pas tous les sujets mais questions larges (préconsensation 60 indicateurs par OFB) - travail avec données dont indicateurs et enquêtes/consultations de groupes d'experts (divers grâce cartographie préalable des acteurs : métropole, région, citoyens, asso) et sondage d'opinion de la population (questions parc, connaissances, activités, réglementation) sur différents canaux - avril 2024 : décision CA But : être exhaustif, savoir parties de la charte encore valables ou non (matriciel, orientations), avoir recommandations <p>parc jeune, charte aussi</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3) COSUEY : comment impliquer partenaires puis faire référentiel d'évaluation référentiel (in 2023) avec référentiel questions évaluatives prévues dans la charte car trop large puis définir critères et sources impliquer partenaires qui interviennent dans plus de 10 mesures prochain COSUEY : définir sujets à évaluer pour interroger tous les enjeux et la gouvernance-pilotage et échange entre acteurs en interne : échanges avec acteurs donc sert aussi à renforcer les liens (réunion avec elle (Siege), chef secteur en lien avec communes et partenaire) confier référentiel et cahier des charges à un bureau d'étude pour impartiale Et regard extérieur décision janvier 2025 avec CA in 2024
pourquoi	faire référentiel évaluation type EVA pour suivi ensuite, pas d'éval intermédiaire pour s'appuyer, trop d'indicateurs, vision neutre et conclusions pas orientées, pas le temps de faire en interne	parc jeune, charte aussi	ne sait pas car décision politique notamment ajuster/retraiter acteurs, dépend perception des gens mais pas de grandes modifications à faire
révision souhaitée	non	non	oui
EVA	non	pas abordé	oui
préconisations	<ul style="list-style-type: none"> - délai choix bureau d'étude et définir ses missions - cahier des charges précis pour les étudiants et bien les suivre - cibler et impliquer les élus qui voient pour rester dans le parc ou pas (comment les intégrer ?) - veiller à avoir une diversité d'acteurs interrogés - veiller à impliquer ceux qui ne rentrent pas dans les thèmes : habitants, élus, socio-pro - expliquer le choix d'évaluation dans plaquette communicative pour élus et partenaires (pas se sentir lésés ou moins important, genre préciser importance pour autres phases) - attention au temps que demande les étudiants donc organisation et définition pilotes - prendre en compte bureau d'étude pour la fin (objectivité) 		<ul style="list-style-type: none"> - faire cahier des charges précis et clair pour cadrer le travail - demander des retours/échanges pour s'assurer que les étudiants vont dans la bonne direction, même compréhension - dans phase finale, s'assurer de fournir tous les éléments pour pouvoir comprendre le contexte, au bureau d'étude - bureau d'étude pour regard extérieur - demander des justifications/explications sur la manière de mener le travail aux étudiants : pourquoi cette prise de décision, expliquer les biais, limites - Et choix faits, justifier aussi les réponses incomplètes - se baser sur questions évaluatives - voir résilience - étudiants jugés car motivés (effet compétition entre universités), moins cher que bureau d'étude, accompagnement et cadrage par profs - Emission collective
points positifs	<ul style="list-style-type: none"> - peu cher - implication des chargés de mission thématique 		
Ponts de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - chronophage de suivre les étudiants - bien orienter et suivre les étudiants donc cahier des charges précis - pas trainer pour appeler à un bureau d'étude (attention délais) - travail de com pour expliquer et pas mettre certains de côté 	<ul style="list-style-type: none"> - être exhaustif, pas cibler sur les actions bien réussies mais aussi celles pas investies - parler des actions des partenaires et pas que du parc - pluralité d'acteurs interrogés : pas qu ceux avec qui le parc travaille beaucoup - faire cadre commun aux différents masters et faire points réguliers pour éviter d'avoir des travaux trop hétérogènes et surtout inexploitable 	<ul style="list-style-type: none"> - étudiants plus chronophages - veut répondre positivement - Charge mission claire, EVA et coordination projets, 1 ans de poste - 24 communes
Autres	pas avoir trop d'indicateurs et plutôt communs avec COP de IOFB, internes ou externes ?	signifier pas de recul	

Annexe 8 : Extrait de la proposition de guide de cadrage méthodologique, concernant la commande aux étudiants et qui reprend les recommandations de ce mémoire

3- Les tests de résilience de la charte (travaux internes et ateliers d'étudiants - 2023-2024)

Une étude sous forme de stage M2 d'avril à septembre 2023 porte sur la préparation des ateliers :

- un diagnostic de contexte alimenté par une synthèse bibliographique et des entretiens avec les agents référents de l'EPPN pour chacun des thèmes retenus pour l'évaluation finale ;
- les données structurées correspondantes aux thèmes retenus, extraites du tableau des indicateurs ;
- des données et renseignements des personnes ressources/partenaires récoltés auprès des agents rencontrés.

Les livrables du stage sont présentés en annexe.

La préparation des ateliers *Tests de résilience* réalisée lors du stage

Chaque agent impliqué dans le test à savoir le ou la chef.fe de service pilote et le ou la chargé.e de mission thématicien a été vu au minimum deux fois, durant le travail préparatoire, pour arriver au même niveau pour chaque tests. Le premier rendez vous avait pour objectif que l'agent interrogé donne une première explication des missions réalisées, ce qui a pu contribuer aux diagnostics de contexte. Il permettait aussi de remplir les indicateurs concernant l'agent si cela n'avait pas déjà été fait auparavant et enfin de modifier la première version de la fiche test de résilience pour y ajouter des informations et discuter celles présentes. Le deuxième rendez vous permettait de présenter le diagnostic de contexte ou les premiers éléments de celui-ci lorsqu'il n'était pas terminé et d'en discuter pour apporter les modifications adéquates. Ces rendez-vous ont également permis de tenir les agents informés de l'avancée des projets de tests. En plus, des agents directement concernés par les tests, d'autres agents du parc ont été consultés pour leur présenter la démarche d'évaluation, recueillir leurs réactions et leurs suggestions notamment pour amender les fiches des tests de résilience.

Par la suite, la démarche d'évaluation a été présentée aux agents du parc directement concernés par l'évaluation et aussi à quatre chargés de mission suivi évaluation de la charte dans d'autres parcs nationaux ainsi qu'à la référente évaluation des aires protégées et un consultant expert des questions d'évaluation dans les parcs nationaux. Leurs avis et remarques ont permis de réaliser cette méthodologie et ont été partagés avec les pilotes des tests pour faire évoluer le travail.

Au terme du travail préalable au test, les indicateurs nécessaires à la réalisation des tests sont complétés, des diagnostics de contexte ont été écrits et validés par les pilotes des tests et les fiches des tests de résilience ont été amendées et validées par les pilotes. Pour chaque thème, un dossier à fournir aux étudiants, a été créé dans le serveur. Il s'y trouve :

- le tableau des indicateurs renseignés correspondant au thème ;
- la fiche test de résilience amendée avec des éléments rapides de contexte, une ou plusieurs problématiques, les mesures de la charte qui concernent le test et dont l'évaluation constitue la raison d'être du test, des bases de données intéressantes pour la phase d'analyse du travail demandé, des partenaires intéressants à contacter pour le travail demandé, des zones du parc où

le thème est plus investi qu'ailleurs, le service pilote et les autres services voire les agents impliqués sur ce thème et enfin un résumé du travail fait en interne ;

- un diagnostic de contexte qui en partant des chantiers de la charte et de la charte elle-même dresse un premier état des lieux des changements entre 2012, date d'écriture de la charte et 2022, en s'appuyant pour cela sur la bibliographie disponible et sur les dires des agents concernés par le sujet du test.

Les diagnostics de contexte présentent un contexte global. Tous les sujets qui y sont traités ne sont pas à approfondir puisque cela représenterait un travail trop conséquent pour la période de travail demandée aux étudiants. Des réunions entre les pilotes des tests ont défini les priorités auxquelles les tests doivent répondre, en s'appuyant notamment pour cela sur les mesures de la charte à évaluer. Pour le thème du pastoralisme en alpages, cette réunion a eu lieu avec l'animation d'un consultant expert dans l'évaluation des aires protégées.

Les agents s'accordent à dire que l'ensemble des données citées dans les fiches des tests de résilience constituent une base solide pour pouvoir répondre aux attendus des tests de résilience. Il en est de même avec la liste d'acteurs du parc mobilisables. Pour ce qui est des indicateurs qui font partie intégrante du processus d'évaluation, ils sont nombreux aux Écrins et renseignés régulièrement depuis 2013.

Une étude par des ateliers d'étudiants tutorés sur chacun des thèmes (Eau ; Pastoralisme en alpages ; Activités de pleine nature) de septembre 2023 à février 2024

Production attendue lors des ateliers Tests de résilience

- **Une présentation de l'état initial** = Contexte 2012, orientations/objectifs de la charte
- **L'évolution 2012-2022** = récit des changements observés, de l'évolution des actions exercées par les acteurs, des synergies / oppositions entre eux
- **Une analyse évaluative** = des effets que la charte a eu sur ces dynamiques (par les cadres d'action d'un PN, par prise de position dans les instances de l'EPPNE, par intervention directe de l'EPPNE, etc.). Une synthèse sur la résilience de la charte et ces acteurs à ces changements de contexte.
- **Une démarche prospective** = tendances en cours, capacité de résilience future

Précisions : déroulé du travail des étudiants

Une première réunion de présentation du sujet aux étudiants aura lieu à la rentrée. A cette réunion, le ou la chef.fe du service pilote du thème, le ou la chargé.e de mission spécifique au thème, le directeur adjoint et la chargée de mission suivi évaluation seront présents. Après cette réunion, il est attendu des étudiants une reformulation de la commande et un potentiel rétroplanning qui pourront être discutés ensuite lors d'une deuxième réunion. Le but de cette reformulation est de vérifier la compréhension de la commande et l'adéquation des attendus entre les deux parties afin de s'accorder sur le travail à effectuer. Cette reformulation doit également permettre de faire émerger les premières questions et donc au travail de se mettre rapidement en place.

Les étudiants des thèmes sur l'eau et le pastoralisme sont en promotion entière. Dans un but d'efficacité, il serait intéressant que les étudiants de ces masters se répartissent en groupe et que chaque groupe se concentre sur un sous thème du thème général, définis par les pilotes des tests. Il est bien entendu important que l'ensemble du groupe communique pour rendre un travail cohérent.

Par la suite, des rencontres en réel ou en visio peuvent se faire pour répondre aux questions, présenter l'avancée du travail et vérifier que la direction prise reste conforme aux attendus du parc. Une fois par mois semble adaptée pour les groupes APN et pastoralisme. Pour le groupe eau qui travaille sur une période plus condensée, ces rendez-vous seront plus fréquents. Des informations peuvent également être échangées par mail.

Cadrage du travail :

L'essentiel du travail doit se concentrer sur l'amendement du diagnostic de contexte avec les données des entretiens et l'analyse des données pour la réalisation de la comparaison partagée 2012-2022. Les informations de la fiche test de résilience sont à utiliser à ce profit. Le but est de mettre en évidence les effets de la charte sur le territoire et donc ce qu'elle a pu apporter depuis 2012. Mettre en évidence des effets étant complexe, l'idéal est de s'approcher de ce but. Il est attendu de mettre en évidence les actions qui ont été faites depuis 2012, à quelles mesures de la charte elles répondent, et d'analyser de manière critique quelles actions ont les meilleurs taux de réalisation ou sont les moins investies et d'en chercher les causes et les conséquences. Il conviendra donc de chercher les freins, les leviers à la réalisation des actions et ainsi de justifier le bilan pour les actions concernant le thème. Il est important de s'intéresser à tous les types d'actions, qu'elles soient peu ou très investies par le parc.

De manière générale, tous les choix faits par les étudiants durant la réalisation de ce travail devront être explicités et argumentés afin de fournir les informations les plus complètes au parc. Ce travail sera développé mais peut en complément donner lieu à un tableau synthétique résumant le rapport.

La synthèse partagée peut être organisée par le parc à partir du document produit par les étudiants. Elle ne constitue donc pas le cœur du travail, contrairement au rapport qui doit pouvoir être utilisé par le parc ou par un bureau d'étude et doit donc être construit dans ce sens. De même la démarche prospective et les recommandations peuvent être réalisées en fonction du temps restant après la réalisation des deux premières parties.

Entretiens :

Malgré le travail qui a déjà été effectué avec les agents du parc, il est essentiel de faire des entretiens avec ces acteurs. Il paraît opportun de faire ses rendez vous assez rapidement, après la prise en main de la commande, pour avoir un aperçu global des actions du parc sur ce thème avant de recueillir l'avis des partenaires.

D'autres partenaires à interroger et d'autres données que celles proposées dans les fiches des tests peuvent être mobilisées. Le choix plus précisément des partenaires peut faire l'objet de discussions avec le parc. Il est cependant important que les étudiants gardent une certaine objectivité dans le choix des personnes à interroger. Pour cela une liste d'acteurs peut être fournie par le parc par catégorie de personne. Il revient ensuite aux étudiants de contacter les personnes de leur choix dans cette liste.

Pour ces entretiens, il est conseillé aux étudiants de ne pas utiliser le terme « test de résilience » qui est peu parlant pour les acteurs du parc, mais de lui préférer « évaluation finale de la charte ».

Le fait que les étudiants réalisent des entretiens permet de recueillir la parole de personnes dont le parc ne connaît pas l'avis parce qu'il ne travaille pas ou peu avec eux. De manière générale, il est pertinent d'interroger des acteurs variés.

Les livrables de ces prestations

La production d'un rapport et d'une synthèse type 4 pages est attendue. Une vidéo pourra être produite en fonction des compétences et appétences des étudiants.

Chaque thème (eau, pastoralisme en alpages et activités de pleine nature) est traité par un groupe d'étudiants différent. Il est donc important pour que le parc puisse utiliser leurs productions que celles-ci soient cadrées par les mêmes attentes.

Le rapport :

Le rapport fera au minimum une trentaine de pages et sera agrémenté d'annexes restituant les entretiens. Il est attendu :

- Une comparaison entre 2012 et 2022 de l'ensemble du territoire permettant potentiellement de travailler plus précisément sur des territoires cibles suivant leur intérêt pour le thème (cartographie, contextualisation)
- Des entretiens avec les acteurs du territoire (possibilité d'organisation d'un atelier par le parc)
- De l'analyse des données type indicateurs du parc et données considérées intéressantes
- Des réponses aux questions évaluatives tirées des mesures de la charte : à quoi sert la charte et est-elle toujours d'actualité ?
- Une analyse prospective dans un avenir proche
- Des recommandations
- Des annexes dont les comptes rendus d'entretien et la liste des personnes interrogées

Il est important que les conclusions du rapport soient nuancées et argumentées avec des données chiffrées. L'avis d'une personne ne peut faire l'objet d'une conclusion générale sur la pertinence ou la cohérence de la charte, quelle que soit le statut de cette personne. De même, il est important que le travail ne se concentre pas uniquement sur les actions de l'établissement public du parc national (EPPN) mais bien sur les actions des partenaires.

La synthèse communicante :

Elle dépendra des conclusions des étudiants sur ce qui mérite d'être mis en avant. Elle est à destination du grand public et sera sous la forme d'un 4 pages. Elle doit être attractive et communicante. Il est attendu de mettre plus en avant les actions des partenaires que celles à l'initiative du parc puisqu'elle a pour objectif d'être diffusée. Elle peut également être un moyen de faire connaître le rôle de la charte du parc et doit expliquer la démarche d'évaluation globale du PNE.



VetAgro Sup

BOREL, Camille, 2023, « Développement et mise en place d'un outil d'évaluation finale de la charte du parc national des Écrins », 40pages, mémoire de fin d'études, Vetagro Sup Clermont-Ferrand, 2023.

STRUCTURE D'ACCUEIL : Parc national des Ecrins (PNE)

ENCADRANTES : Maître de stage : GARIN, Catherine (chargée de mission charte)

Tuteur pédagogique : GUILLOT, Marion

OPTION : Ecoterr - Ingénierie et stratégie du développement territorial

Résumé

Depuis la loi de 2006, 12 ans après l'adoption de leur charte, les parcs nationaux français doivent réaliser l'évaluation finale de celle-ci en vue d'une décision sur sa révision. Le parc national des Écrins (PNE) ainsi que trois autres parcs nationaux font partie des premiers à réaliser cette évaluation finale. Le PNE a décidé de recourir à une évaluation en 3 phases dont des tests de résilience. Ces tests consistent principalement en une mesure d'impacts de la charte ciblée sur 3 thèmes principaux, d'importance pour le territoire et ayant connu des évolutions significatives depuis son écriture : les activités de pleine nature, l'eau et le pastoralisme en alpages.

Ce mémoire présente l'élaboration de cet outil et questionne son adéquation aux attentes de l'évaluation finale du parc national des Écrins. Pour cela, la correspondance aux critères d'une évaluation finale de parc national et aux questions évaluatives qui en découlent est d'abord analysée. Ensuite, l'adaptation au parc des Écrins est questionnée en regardant, en premier lieu, les conclusions de l'évaluation intermédiaire, avant de s'interroger sur la pertinence des thèmes choisis en explorant les évolutions qu'ils ont subi depuis 2012 ainsi que leurs liens avec les enjeux du parc, écrits dans la charte. Enfin, les avis critiques, sur cette démarche d'évaluation, des agents du parc concernés directement par les tests et d'experts de l'évaluation sont recueillis. Ces avis sont utilisés afin de faire des recommandations au PNE pour le déroulement optimal des tests de résilience.

Mots clés : charte, évaluation finale, parc national, Ecrins

Abstract

Since the 2006 law, 12 years after the adoption of their charters, French national parks have been required to carry out a final assessment of their charters, with a view to a decision on their revision. Parc national des Écrins (PNE) and three other national parks are among the first to carry out this final assessment. PNE has decided to use a 3-phase assessment, including resilience tests. These tests consist of an assessment of the impacts of the charter, focusing on 3 main themes of importance to the territory, and which have undergone significant changes since its writing: outdoor activities, water, and pastoralism in mountain pastures.

This report presents the development of this tool and questions its suitability for the final evaluation of the Écrins National Park. To this end, the tool's correspondence to the criteria of a national park's final evaluation and to the evaluative questions arising from it, is first analysed. Then, the adaptation to the Écrins park is questioned by looking first at the conclusions of the interim evaluation, before considering the pertinence of the chosen themes by exploring the changes they have undergone since 2012, as well as their links with the park's challenges, as written in the charter. Finally, the critical opinions of park staff directly involved in the tests and of experts in the field of evaluation are gathered. These opinions are used to make recommendations to the PNE for the optimal conduct of the resilience tests.

Cote documentation VetAgro Sup :